

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE  
SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2019

DOSSIER : R-4076-2018 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président  
Mme FRANÇOISE GAGNON et  
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 26 AOÛT 2019

VOLUME 3

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE,  
Me VINCENT LOCAS et  
Me PHILIP THIBODEAU  
avocats d'ÉNERGIR, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me PAULE HAMELIN  
avocate de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques et de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me SIMON VINCENT  
avocat de l'Union des municipalités du Québec  
(UMQ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR - Mot d'ouverture - Panel 1	
ÉRIC LACHANCE	
INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	33
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :	47
PREUVE D'ÉNERGIR - Allègement réglementaire - Panel 2	
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
LOUIS-PHILIPPE LAURIN	
MICHEL VACHON	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	53
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	72
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	81
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	90
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON VINCENT	92
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	97
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	101
RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	102
DISCUSSION	107

PREUVE D'ÉNERGIR - Frais généraux entrepreneurs - Panel 3	
MARTINE BISAILLON	
NICOLAS CRÊTE	
MARC-ANTOINE FLEURY	
INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	112
PREUVE D'ÉNERGIR - Indices de qualité de service - Panel 4	
ISABELLE LEMAY	
EVELYNE DESAULNIERS	
ALEXANDRE FORTIER	
INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	123
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	132
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	136
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	150
DISCUSSION	157
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	160
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON VINCENT	182
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	189
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	194

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (ÉNERGIR) :	
Fournir un historique du nombre d'avis de non-conformité provenant du registraire depuis la certification ISO-14001 (demandé par le GRAME)	147
E-2 (ÉNERGIR) :	
Indiquer si, dans l'étude qui porte désormais le numéro de pièce B-0183, annexe 1, est-ce qu'il y a eu une évaluation des résultats pour l'indice de qualité de service émissions de gaz à effet de serre qui avait une valeur de dix pour cent (10 %) et de l'opportunité de le garder ou de le supprimer (demandé par ROEÉ)	166

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
2 (26e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26)  
8 août deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4076-  
9 2018 Phase 2. Demande d'approbation du plan  
10 d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et tarif d'Énergir à compter  
12 du premier (1er) octobre deux mille dix-neuf  
13 (2019).

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
15 Simon Turmel, président de la formation, de même  
16 que madame Françoise Gagnon et monsieur François  
17 Émond.

18 Le procureur de la Régie est maître Amélie  
19 Cardinal.

20 La demanderesse est Énergir représentée par maître  
21 Hugo Sigouin-Plasse, maître Vincent Locas et maître  
22 Philip Thibodeau.

23 Les intervenants qui participent à la présente  
24 audience sont :

25 Association des consommateurs industriels de gaz

1 représentée par maître Paule Hamelin;  
2 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
3 représentée par maître André Turmel;  
4 Groupe de recommandations et d'actions pour un  
5 meilleur environnement représenté par maître  
6 Geneviève Paquet;  
7 Regroupement des organismes environnementaux en  
8 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler;  
9 Stratégies énergétiques et Association québécoise  
10 de lutte contre la pollution atmosphérique  
11 représentées par maître Dominique Neuman;  
12 Union des municipalités du Québec représentée par  
13 maître Simon Vincent.

14 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle  
15 qui désirent présenter une demande ou faire des  
16 représentations au sujet de ce dossier?

17 Nous demandons aux participants de bien  
18 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
19 interventions pour les fins de l'enregistrement et  
20 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant  
21 la tenue de l'audience.

22 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de  
23 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la  
24 salle d'audience. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, merci, Madame la Greffière, madame Lebuis.

3 Vous remarquez que madame Lebuis est assistée de

4 madame St-Cyr, une toute neuve chez nous, mais qui

5 a une longue expérience quand même. Employée en

6 formation, hein! Je vais acheter une petite

7 pancarte pour la mettre sur... Bonjour, Monsieur le

8 Sténographe.

9 Alors, bonjour à toutes et tous. Au nom de  
10 l'équipe de la Régie, nous vous souhaitons une  
11 bienvenue.

12 L'équipe est composée de nous trois ici,  
13 mais également, vous voyez tout... il y en a cinq  
14 actuellement, mais il y en a cinq autres qui ne  
15 sont pas là qui vont se joindre ou se remplacer au  
16 fur et à mesure des panels, mais le tout est dirigé  
17 par notre chef d'orchestre qui est madame Odette  
18 Alary. Et vous avez, à sa gauche, madame Amélie  
19 Cardinal, Gaston... Gaston... Gaston Bilodeau.

20 Je l'appelle toujours Gaston, vous savez,  
21 puis on est lundi. Hein! Le lundi, c'est un petit  
22 peu compliqué, hein! Puis là j'allais Georges St-  
23 Pierre, mais c'est pas Georges St-Pierre...

24 Lambert, mais ça rime. Et ainsi que madame Dinh.

25 Alors, bonne journée.



1 Et voici. Aujourd'hui nous en sommes à la  
2 phase 2 du dossier tarifaire d'Énergir. Vendredi  
3 dernier, vous avez reçu plusieurs informations tout  
4 d'un coup. Je crois, trois lettres ou deux lettres  
5 informant sur deux sujets différents.

6 Dans un premier temps, nous vous avons  
7 informés que nous nous retirions, de la présente  
8 phase, l'étude des enjeux liés à l'usine LSR, donc  
9 c'est trois pièces qui seront étudiées  
10 ultérieurement, les pièces B-206, 209 et 225. Et  
11 par conséquent, nous allons créer une troisième  
12 phase qui sera précisée ultérieurement, pas dans le  
13 cadre de cette audience cette semaine, mais plus  
14 tard, un petit peu plus tard.

15 Le même jour, nous vous avons transmis deux  
16 demandes de renseignements. C'est tout simplement  
17 qu'on s'est dit que c'est peut-être plus simple  
18 d'avoir les questions avant que de les poser ici et  
19 avoir plus d'engagements. Donc, il y en a certaines  
20 que vous pourrez répondre de façon écrite et  
21 d'autres verbales.

22 Et vous avez reçu le calendrier d'audience.  
23 Alors, pour que le tout se déroule de façon  
24 efficace et efficiente, on vous demanderait de  
25 respecter le temps et de rester flexible au cas

1 de... au cas où que nous changions certaines choses  
2 au cours de l'audience.

3 Alors, à moins de remarques préliminaires,  
4 nous sommes prêts à entendre la preuve d'Énergir.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Alors, bonjour, Monsieur le Président, Madame,  
7 Monsieur les Régisseurs. Hugo Sigouin-Plasse pour  
8 Énergir, S.E.C.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Sigouin-Plasse, je vois une remarque  
11 préliminaire qui arrive.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Ah! Maître Gertler.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui. Oui. Alors, vous cassez la glace.

16 (9 h 05)

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 C'est ça. Excusez-moi. Franklin Gertler pour le  
19 ROEÉ. C'est simplement parce qu'on a eu certains  
20 échanges quant au panel puis quel témoin ou...

21 Alors, je ne sais pas si on pouvait tirer ça au  
22 clair pour notre préparation? Comme le CASS, ça se  
23 traite où? Le PGEÉ, ça se traite où? L'allocation  
24 des... Alors, je ne sais pas si...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que c'est... Ce n'est pas dans le calendrier  
3 des audiences?

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Je pense, comme des sujets par rapport au PGEÉ...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Je cherche à savoir, est-ce que c'est lors du panel  
10 que vous avez mis, pour le DDR numéro 9 de la  
11 Régie? Ou est-ce que ça va être ce matin? Je ne  
12 sais pas. C'est ça que j'aimerais comprendre.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Alors, écoutez, Monsieur le Président, je  
15 m'apprêtais à faire des commentaires d'ouverture...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Ah, O.K.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 ... qui, peut-être, guideront mon confrère sur  
20 certains des aspects qu'il vient d'invoquer. Alors,  
21 écoutez, peut-être me laisser faire ces quelques  
22 mots d'ouverture...

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Oui, oui, excusez-moi.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
2 ... puis...  
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
4 Bien, je pensais que c'était la preuve, alors  
5 j'ai...  
6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
7 Non, non, non, mais...  
8 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
9 O.K. Parfait.  
10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
11 ... c'est ça.  
12 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
13 Merci beaucoup, parfait, je m'assois.  
14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
15 Ceci dit... mais ne restez pas loin parce que je  
16 vous connais là, vous allez peut-être réagir.  
17 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
18 Ah! Ah! Ah!  
19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
20 Restez juste ici.  
21 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
22 Ah! Ah! Ah!  
23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
24 Alors, bonjour, il me fait plaisir d'être ici parmi  
25 vous, aujourd'hui, pour notre dossier tarifaire.

1 Pour une première pour nous, dossier au Tribunal  
2 sans papier. Alors, on a bien lu les directives de  
3 la Régie concernant l'administration de la preuve  
4 en lien avec cette initiative-là qu'on salue. C'est  
5 bien qu'on soit rendu là et la Régie, nous  
6 comprenons, est une pionnière dans le domaine. On a  
7 déjà déposé, sauf erreur, Madame la Greffière, au  
8 dossier SDÉ, les présentations qui vont être devant  
9 nous aujourd'hui. Donc, on pourra faire les  
10 références nécessaires en temps opportun avec les  
11 cotes Régie. On a bien également noté cette  
12 directive-là de la Régie et on va, évidemment, vous  
13 demander à l'occasion, de faire preuve  
14 d'indulgence, mais... Vous savez, on a des  
15 habitudes bien ancrées de faire référence à des  
16 cotes Énergir, mais on va faire de notre mieux.

17 On est trois procureurs, vous l'avez noté,  
18 Madame la Greffière, en ouverture d'audience, mais  
19 je les salue. Donc, je serai ici pour une certaine  
20 partie de la matinée, mais maître Thibodeau qui est  
21 avec moi, mais également maître Locas qui est au  
22 bureau, qui permet de faire ces dépôts-là,  
23 notamment, en temps opportun. Alors, on le salue.

24 Vous avez également la déclaration sous  
25 serment de madame Dallaire qui a été déposée ce

1 matin, qui capte l'ensemble des pièces déposées  
2 aujourd'hui, aux fins de la véracité de celle-ci, y  
3 compris les présentations qui seront abordées au  
4 cours des prochaines minutes.

5 Et là, je fais le pont avec ce que mon  
6 confrère vient d'indiquer, maître Gertler, on a  
7 bien reçu les DDR numéro 8, confidentiels, et 9, au  
8 courant de la journée de vendredi. Évidemment, ça a  
9 été une belle surprise pour nous à quelques jours  
10 des audiences, mais on comprend l'objectif  
11 poursuivi par la Régie et on présume effectivement  
12 que s'il avait été possible pour la Régie de les  
13 communiquer plus tôt, ça aurait été fait.

14 On a mobilisé les gens, ce week-end, pour  
15 essayer de faire en sorte que les informations que  
16 vous recherchez vous soient communiquées en temps  
17 opportun au courant des prochains jours. Oralement  
18 ou par écrit, vous allez voir, au fur et à mesure  
19 qu'on va avancer, certaines seront répondues  
20 oralement et par écrit.

21 Sur le PGEÉ, on a bien noté votre demande,  
22 votre souhait, d'interroger des représentants  
23 d'Énergir, évidemment compétents pour répondre aux  
24 différentes questions signalées dans la demande de  
25 renseignement numéro 9. On aurait une demande en

1 termes de... Et là, donc, je réponds à  
2 l'interrogation de mon confrère, maître Gertler,  
3 effectivement il y aura des représentants d'Énergir  
4 pour le panel DDR-9, qui est identifié dans le  
5 calendrier d'audience comme étant, devant procéder  
6 mercredi... mardi après-midi, pardon.

7 Mais là, j'ai une demande, par contre,  
8 Monsieur le Président, parce qu'on va avancer.  
9 Certaines des réponses aux demandes de  
10 renseignement concernent un panel plutôt que  
11 l'autre. En fait, la plupart des réponses seront  
12 données dans le cadre des audiences, demain,  
13 oralement ou par écrit.

14 Ce soir, celles qui auront été prêtes par  
15 écrit et qui concerneront les panels de demain,  
16 seront déposées sur le SDÉ pour vous permettre,  
17 vous, la Régie, de voir le contenu des réponses  
18 écrites pour éventuellement poser des questions en  
19 contre-interrogatoire.

20 Par contre, pour le PGEÉ, ce n'est pas  
21 possible de déposer. Notre intention, c'est de  
22 déposer par écrit. Ce n'est pas possible de les  
23 déposer ce soir, ça sera fait demain au courant de  
24 la journée.

25 Ce que je vous demanderais, c'est

1 d'intervertir, de changer l'ordre de présentation  
2 de deux panels. Donc, le panel tarifaire, qui était  
3 prévu pour mercredi matin, qu'on le devance à mardi  
4 soir. Bien, mardi soir... On ne souhaite pas mardi  
5 soir là, mais mardi après-midi, et qu'on termine  
6 par ce que vous avez qualifié de « Panel DDR-9 »,  
7 qui comprendra les réponses à la demande de  
8 renseignement numéro 9, eu égard au PGEÉ.

9 (9 h 10)

10 Évidemment, les gens sont préparés et  
11 travaillent à l'heure actuelle, à répondre aux  
12 questions qui ont été posées par la Régie sur le  
13 PGEÉ. Mon confrère connaît ma position quant à  
14 l'examen du PGEÉ dans le contexte de transition  
15 énergétique Québec et tout. Il posera ses questions  
16 s'il le désire, Monsieur le président, dans le  
17 cadre de ce panel-là qui viendrait donc mercredi  
18 matin. Je réserve mes représentations quant à  
19 l'état des questions ou la formulation des  
20 questions. Mon objectif n'est pas, évidemment, de  
21 stopper des questions, mais évidemment, dans un  
22 objectif d'efficience réglementaire, je me  
23 limiterai à dire que nous allons réserver nos  
24 représentations si on jugeait que ça allait  
25 beaucoup au-delà des questions qui ont été posées



1 par la Régie en demande de renseignements numéro 9.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Donc, on remplace le panel DDR-9 de l'après-midi...

4 De mardi après-midi par?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 En fait, ce que je vous demande de faire, donc,  
7 mercredi matin, vous aviez prévu panel, tarifs et  
8 allocation des coûts.

9 LE PRÉSIDENT :

10 C'est ça. On inverse.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Vous inversez.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est ça.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Donc, on termine par le DDR-9. Donc, on va  
17 ramasser, si vous me permettez l'expression, tout  
18 ce qui n'aura pas été capté dans les audiences  
19 précédemment. Donc, il y aura des témoins du PGEÉ.

20 Bon, mon confrère, dans sa planification  
21 d'audience, voulait interroger des témoins  
22 d'Énergir sur l'allocation des coûts et vous  
23 comprendrez qu'il y aura des gens, mardi après-  
24 midi, dans le panel concerné par les tarifs et  
25 l'allocation des coûts. Donc, il pourra diriger ses

1 questions à cet égard-là.

2           Donc, ça répond à deux des quelques  
3 questions que mon confrère soulevait. Là, il a  
4 évoqué le CASS, sauf erreur. Ça va compléter mes  
5 interrogations. Je comprends que vous aviez le  
6 CASS, Maître Gertler, puis d'autres sujets. Moi,  
7 j'ai fait des représentations dans ma planification  
8 d'audience en vous disant : « Écoutez, on ne peut  
9 pas prévoir tous et chacun des témoins nécessaires  
10 pour répondre à l'ensemble des sujets à aborder  
11 dans un dossier tarifaire. » C'est vaste. À l'heure  
12 actuelle, il n'y a pas de témoins mobilisés pour le  
13 CASS.

14           Bon, est-ce que, si mon confrère tenait à  
15 ce point-là et que vous autorisiez, en fait, c'est  
16 ça le test, ces questions-là dans le contexte  
17 actuel, peut-être que je pourrais vous revenir  
18 après la pause à venir pour vous dire exactement  
19 vers quel témoin ou quel témoin et quel panel  
20 faudrait diriger ces questions-là. Mais à tout  
21 événement, plutôt que de déplacer un témoin,  
22 probablement que ça va générer une prise  
23 d'engagement, ce qui n'est peut-être pas optimal.  
24 Voilà.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Merci beaucoup. Pour une fois je m'assois, puis  
3 j'écoute sagement. Alors, mais là on me dit de me  
4 lever.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Notez ça aux notes sténographiques là.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Alors, pour le CASS, on va voir où est-ce qu'on  
9 nous place. Je pense qu'on a pas mal répondu.  
10 J'aurai une demande à faire par contre, parce que  
11 là on parle de dépôt demain soir. Je ne sais pas  
12 exactement là, mais ça c'est un enjeu un peu pour  
13 nous, parce que la Régie reçoit, mais des fois ils  
14 ne sont pas sur... Comme les présentations de ce  
15 matin, moi, je les ai reçues dans le transport. Je  
16 ne sais pas à quelle heure elles ont été déposées,  
17 mais je demanderais simplement à mon confrère, si  
18 possible, de donner des instructions à l'effet  
19 qu'on doit envoyer par courriel aux procureurs les  
20 documents en même temps que leur dépôt. Comme ça,  
21 ça nous permet de vraiment les avoir, même si le  
22 greffe est fermé.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Parfait.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Alors, je pense que...

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 C'est noté, puis on demandera à... On ajustera,  
5 Monsieur le président. Effectivement, comme je  
6 disais d'entrée de jeu, c'est un tribunal sans  
7 papier. C'est une première pour nous. Donc, on va  
8 s'ajuster, puis l'objectif est vraiment de faire en  
9 sorte que tout le monde soit équipé et informé pour  
10 pouvoir poser des questions.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 O.K. Bien, c'est bon. Je pense que... Mais juste  
13 une remarque. Par rapport au CASS, en tout cas, là  
14 on dit qu'on veut avoir quelqu'un...

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Attendez. Ce n'est pas ça tout à fait ce que j'ai  
17 dit. J'ai dit : « Vous avez mes représentations  
18 dans une lettre... »...

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 O.K.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 « Qui dit qu'on n'a pas à prévoir tout sujet. ». Ça  
23 comprend le CASS. Là, pour l'instant, il n'y a pas  
24 de témoins de prévus, sujet à votre décision,  
25 Monsieur le président. Évidemment, là, on va tenter

1 de vous diriger vers un panel en particulier, mais  
2 aujourd'hui, au moment où je me lève pour faire ces  
3 commentaires d'ouverture-là, il n'y a personne de  
4 prévu. Ça va peut-être requérir un engagement,  
5 parce qu'évidemment ce n'est pas des gens qui ont  
6 été préparés. Ce n'est pas quelque chose qu'on  
7 avait prévu au niveau de l'administration en chef  
8 de notre preuve. Et là, ça génère des souhaits de  
9 mes collègues de vouloir faire des représentations.  
10 Je sens ça. Alors, écoutez, c'est l'état de mes  
11 représentations.

12 LE PRÉSIDENT :

13 O.K. On vous reviendra là-dessus après la pause.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Si vous permettez encore...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Franklin Gertler pour les fins des notes pour le  
20 ROÉÉ. Simplement que souvent je pense que dans les  
21 derniers mois, dans les décisions procédurales et  
22 autres, on a traité le PGEÉ, le CASS et le CASEP  
23 comme presque'un tout. C'était tout le temps dans la  
24 même phrase ou dans le même... Alors, des fois,  
25 j'avais un peu de difficulté à savoir avec les

1 communications de la Régie qu'est-ce qu'on  
2 permettait et qu'est-ce qu'on ne permettait pas,  
3 est-ce que c'était précisément seulement cet  
4 aspect-là?

5 (9 h 15)

6 On a pas mentionné les autres dans vos  
7 dernières communications... dernières  
8 communications. Alors, c'est pour ça que j'étais un  
9 peu dans le... dans le flou. Puis moi, je maintiens  
10 ma position, que dans l'audience publique sur les  
11 tarifs qu'on doit être capable de poser des  
12 questions, surtout dans les circonstances où nous  
13 n'avions pas la possibilité d'une deuxième ronde de  
14 DDR. Alors, c'est... c'est des jurisprudences à la  
15 Régie depuis toujours, c'est qu'on... évidemment,  
16 on doit essayer de poser nos questions avant mais  
17 on peut aussi parfaire ou approfondir et clarifier  
18 avec les questions à l'audience. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 On vous revient avec votre point, Maître Gertler.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Mais ça a inspiré vos collègues, je crois, votre  
25 remarque préliminaire.

1 Me HUGO SIGOUIN PLASSE :

2 Si vous me permettez, juste avant de vous laisser  
3 la parole, Maître Paquet, j'ai oublié un élément,  
4 Monsieur... Monsieur le Président. Il est toujours  
5 important de tourner ses pages pour voir si on a  
6 oublié des choses ou pas. Mon commentaire  
7 introductif, je le fais maintenant, je me permets  
8 de le faire maintenant, peut-être que ça va... ça  
9 va générer des questions supplémentaires aux  
10 procureurs qui désirent s'adresser à vous ce matin.

11 Vous avez dans la demande de renseignements  
12 numéro 9 deux questions qui portent sur la  
13 planification des investissements, c'est les  
14 questions 3.1 et 3.2. Ce n'était pas, vous l'avez  
15 noté dans la planification d'audiences, un sujet  
16 pour lequel il y avait des témoins d'annoncés ou de  
17 prévus pour ces pièces-là. Donc, ce que nous nous  
18 apprêtons à faire demain c'est de répondre par  
19 écrit à ça sans nécessairement prévoir un témoin  
20 là-dessus spécifiquement lors de l'administration  
21 du panel DDR numéro 9 qui, là, maintenant, viendra  
22 à toute fin de l'audience.

23 Si la Régie devait voir les choses  
24 différemment, bien, évidemment, elle va peut-être  
25 nous le signaler le plus tôt possible pour qu'on

1 puisse voir à mobiliser les personnes pertinentes  
2 en temps opportun mais c'est vraiment un sujet  
3 bien, bien pointu, alors, je désirais vous le  
4 signaler.

5 Et enfin, je vais clore mes représentations  
6 d'ouverture là-dessus. La question... il y a deux  
7 questions qui ont été posées pour le PGEÉ pour  
8 lesquelles on a de la difficulté soit de répondre  
9 parce qu'on a pas les données, soit parce qu'on ne  
10 comprend pas la question. La question 4.1 de la DDR  
11 numéro 9, on vous soumet que techniquement,  
12 l'information, là, je me tourne, techniquement,  
13 l'information n'est pas disponible. Alors, on va  
14 tenter tel que requis, tel que demandé par la  
15 Régie, donc, on va quand même tenter de répondre du  
16 mieux qu'on peut en tentant de cerner l'objectif  
17 poursuivi par la Régie par cette question-là mais  
18 il y a peut-être des... des difficultés d'ordre  
19 technique et la 8.2, avec égard, on a de la  
20 difficulté à comprendre le sens de la question.

21 Alors, peut-être d'ici à... le plus tôt  
22 possible, nous préciser la question 8.2, ça va nous  
23 permettre de... aux gens qui préparent à l'heure  
24 actuelle les réponses par écrit de travailler dans  
25 le sens souhaité par la Régie. Alors, voilà. Merci.



1 LE PRÉSIDENT :

2 On a bien pris note, on va vous revenir avec ces  
3 différents point, effectivement.

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Bonjour.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour.

8 Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Donc, maître Paquet pour le GRAME.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Nous aussi, on avait un petit... une petite  
14 préoccupation parce qu'on avait pas eu de décision  
15 de la Régie. On avait transmis une lettre le  
16 vingt-deux (22) août puis nous c'étaient des  
17 questions sur le CASEP, donc, on n'avait pas eu de  
18 décision par rapport à savoir si on allait avoir la  
19 possibilité de pouvoir poser des questions et  
20 peut-être à quel panel. Donc, un peu dans le même  
21 ordre d'idée que maître Gertler par rapport au  
22 CASS, si on pouvait avoir une décision de votre  
23 part pour savoir où enligner les questions, ça  
24 serait apprécié.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 On va vous revenir également avec.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 On a beaucoup de choses à revenir finalement. On va  
7 parfaire le tout. Maître Turmel.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, aux  
10 régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Dans le même  
11 ordre d'esprit, nous avons demandé... avons  
12 constaté dans un premier temps qu'il n'y a pas de  
13 panel sur la stratégie tarifaire, ce qui nous  
14 apparaît un peu incongru dans un dossier tarifaire  
15 d'entrée de jeu et à moins que Énergir nous dise  
16 que stratégie tarifaire sera inclus dans le... il y  
17 a un panel qui s'appelle « Tarif », à moins qu'on  
18 me dise... qu'on me... qu'on me réponde maintenant  
19 puis je vais arrêter là, comme ça, ça sera réglé.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Alors, je vais vous donner ce plaisir-là...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 ... puisqu'effectivement, le panel, on a compris

1 que le panel tarif pourra parler de stratégie  
2 tarifaire.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Parfait. Alors, on vient d'économiser des mots et  
5 du temps. Deuxième question, nous avons également  
6 annoncé qu'on souhaitait interroger les auteurs du  
7 rapport de Jenmar Concepts, ce à quoi nous a  
8 répondu Énergir que : « Écoutez, vous êtes pas mal  
9 tard. Un, c'est pas un rapport d'expert. Deux, il  
10 vient de loin. Trois, on a pas... on a pas ces  
11 dates. Et quatre, non. » Alors, nous, on trouvait  
12 un peu que... que c'était assez unilatéral comme...  
13 comme... et surtout, comme on l'a dit, que Énergir  
14 infère de ce rapport-ça, sa philosophie derrière ce  
15 qu'il propose dans le N+1 pour la proposition  
16 d'introduire, donc eu égard au système de  
17 vaporisation de l'usine LSR, qui est encore, ce  
18 sujet-là demeure dans la présente phase 2, si j'ai  
19 bien compris. Et nous aussi, plutôt que d'éviter de  
20 réécrire tout ça suite à la réponse du confrère  
21 maître Locas d'Énergir, on veut avoir un peu  
22 demander à la Régie quand même une direction, on  
23 est bien conscient que nous sommes lundi, la cause  
24 tarifaire débute.

25 Au minimum, on aura certainement des

1 questions et au minimum, me semble-t-il que le  
2 responsable du dossier de vaporisation qui sera là,  
3 s'il ne peut pas répondre, bien, prendra un  
4 engagement de répondre ou de transmettre les  
5 questions le cas échéant aux auteurs du  
6 rapport. Parce que, autrement, là on est sur une  
7 pente glissante où on va embaucher... probablement,  
8 ce rapport-là va sans doute être payé par Énergir  
9 et ultimement dans les coûts de service par les  
10 consommateurs. Et, là, on n'est pas capable d'avoir  
11 accès à ces auteurs-là pour les questionner.

12 Alors, s'ils ne peuvent pas être là cette  
13 semaine, O.K., on peut peut-être vivre avec, mais  
14 au moins qu'ils s'engagent être capables, le cas  
15 échéant, si la question est pertinente, légitime  
16 dans le débat, à prendre des engagements pour  
17 réponse par écrit.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Écoutez, là-dessus, peut-être quelques brefs  
20 commentaires. Je vais laisser mon confrère maître  
21 Locas compléter en temps opportun lorsque les  
22 questions seront posées. Monsieur le Président, je  
23 pense que mon confrère, ce que j'en comprends...  
24 Évidemment, de toute façon, on est lundi matin.  
25 Alors, on comprendra que les gens de l'extérieur du

1 Québec ne seront pas ici aujourd'hui ou demain. Ça,  
2 c'est une réalité.

3 Alors, il annonce des questions qui seront  
4 dirigées vers le panel qui, lui, a été constitué et  
5 annoncé dans notre planification d'audience. Je  
6 vais laisser mon confrère poser les questions puis,  
7 le cas échéant, faire, mon confrère maître Locas  
8 faire des représentations quant à la pertinence. Il  
9 annonce des questions pertinentes auquel cas on  
10 verra si, effectivement, c'est le cas et si c'est  
11 matériel aux fins de l'examen auquel vous êtes  
12 tenu, Monsieur le Président.

13 Je soumets par contre que, malgré l'absence  
14 des auteurs du rapport, la Régie a quand même été  
15 capable de poser des questions à Énergir dans sa  
16 DDR 8 ou 9, là, je pense que c'est la 9, de  
17 vendredi en lien avec Jenmar, en lien avec ce  
18 rapport-là sans nécessairement que la personne de  
19 Jenmar en question soit présente. Vous avez posé  
20 des questions à Énergir sur sa compréhension du  
21 rapport et l'utilité qu'il en fait.

22 C'est un peu l'objectif des représentations  
23 de maître Locas dans sa lettre de planification  
24 d'audience-là. Posons les questions dans la  
25 perspective d'Énergir; soyons efficace. Énergir

1 sera ici. Si, effectivement, c'est des questions  
2 trop pointues qui requièrent un engagement, on vous  
3 fera des représentations quant à la nécessité  
4 d'aller là compte tenu du court délai que nous  
5 avons en audience d'ici vendredi aux fins de la  
6 prise de délibéré de la Régie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Mais on irait au cas le cas dépendant.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Bien, écoutez, c'est sûr que, pour l'instant, mon  
11 confrère annonce des questions. Mon confrère n'a  
12 pas les témoins de Jenmar. Il annonce des  
13 questions. Je ne peux pas me prononcer sur la  
14 pertinence des questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 On ira au cas le cas.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Exact. Tout à fait.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est ça. Maître Turmel, ça convient?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui, tout à fait. Sauf que je ne sais pas, moi, si,  
23 dans la réponse aux questions à la DDR 9 de la  
24 Régie sur ces questions-là si Énergir a pu  
25 consulter le rapport de Jenmar. Je ne sais pas.

1           Peut-être qu'il vous le dira. S'il l'a fait, tant  
2           mieux. Bien, ça indique encore plus la pertinence.  
3           Parce que, lui, il me dit, non peut-être que ce  
4           n'est pas ça, peut-être qu'Énergir a interprété ce  
5           que le rapport veut dire. Bien, là, on donnera au  
6           rapport la valeur probante que ça aura. Mais,  
7           t'sais, vous .... Donc, s'il bénéficie de pouvoir  
8           parler aux auteurs pour vous répondre, mais nous,  
9           on n'est pas capable d'interroger, on n'est pas  
10          dans une équité ici.

11          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12          Donc, c'est un rendez-vous. On est dans  
13          l'hypothétique. On se donne rendez-vous sur les  
14          représentations ultérieurement dans le dossier,  
15          Monsieur le Président.

16          Me ANDRÉ TURMEL :

17          C'est bon.

18          LE PRÉSIDENT :

19          On s'entend.

20          Me ANDRÉ TURMEL :

21          Merci.

22          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23          Voilà! Voilà pour les commentaires d'ouverture,  
24          Monsieur le Président. Juste un instant s'il vous  
25          plaît. On me signale que, au niveau de la diffusion

1 en direct de l'audience, il y a des difficultés.  
2 Semble-t-il que des gens... Bon. Alors c'est  
3 signalé. C'est dommage pour eux. Bon. C'est  
4 signalé. Merci, Madame la greffière. Et ceux qui ne  
5 nous entendent pas, patientez! C'est tout le  
6 plaisir qu'on se permet ici! Bon. Voilà! On est  
7 prêt à commencer.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Le panel numéro 1.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Oui, panel numéro 1, Monsieur le Président. Alors,  
12 vous avez monsieur Lachance qui est disponible dès  
13 maintenant pour être assermenté, Madame la  
14 greffière, afin de faire une courte allocution  
15 d'ouverture comme on a l'habitude de le faire.

16

17 PREUVE D'ÉNERGIR - Mot d'ouverture - Panel 1

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
20 (26e) jour du mois d'août, A COMPARU :

21

22 ÉRIC LACHANCE, vice-président principal et chef des  
23 finances, ayant une place d'affaires au 1717, rue  
24 du Havre, Montréal (Québec);

25



1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 (9 h 25)

6 Q. [1] Alors monsieur Lachance aura, c'est ça, bref,  
7 une courte allocution. Il n'y a pas de  
8 présentation, Monsieur le Président, d'annoncée,  
9 donc je laisse la parole à monsieur Lachance  
10 immédiatement, merci.

11 M. ÉRIC LACHANCE :

12 Merci. Alors, bonjour, Monsieur le Président,  
13 Madame et Monsieur les Régisseurs. Je suis très  
14 heureux d'être avec vous, ici, de matin. C'est une  
15 première opportunité pour moi de témoigner dans une  
16 cause tarifaire, alors je vais vous demander un  
17 petit peu d'indulgence.

18 Si jamais je devais enfreindre le décorum,  
19 bien, sachez que ce n'est pas par manque de respect  
20 et surtout pas parce que mes collègues n'ont pas  
21 essayé de faire leur possible pour mieux me  
22 préparer comme ils le pouvaient.

23 Je n'irai pas dans le détail du dossier,  
24 mes collègues vont pouvoir le faire au cours des  
25 prochaines journées. Ils vont certainement être

1 mieux placés que moi pour le faire.

2 Aujourd'hui, ce que je souhaite faire,  
3 c'est d'abord, d'aborder l'approche, la philosophie  
4 qu'il y a derrière la proposition d'allégement  
5 réglementaire que nous avons soumise, et aussi,  
6 puisque je crois que ça fait déjà un certain temps  
7 que vous n'avez pas eu l'occasion d'entendre le  
8 chef des finances, de prendre quelques minutes avec  
9 vous pour vous partager ma perspective et aussi le  
10 *feedback* qu'on reçoit de la part des prêteurs des  
11 investisseurs sur nos activités de distribution  
12 gazière au Québec.

13 Tout d'abord, bien, j'aimerais remercier  
14 l'ouverture de la Régie des intervenants, prendre  
15 le temps d'examiner un allégement pluriannuel sur  
16 plusieurs des paramètres d'une cause tarifaire.  
17 Selon nous c'est un moyen de plus, afin  
18 d'alléger le processus réglementaire et de se  
19 dégager à tous plus de temps pour traiter des  
20 dossiers stratégiques.

21 Nos propositions ne sont d'ailleurs pas les  
22 seuls moyens pour alléger le processus  
23 réglementaire puisque d'autres mesures ont déjà été  
24 approuvées ou sont à venir.

25 On a qu'à penser au seuil pour lequel

1 l'autorisation spécifique de la Régie est requise,  
2 qui a été révisé et augmenté par la Régie. On a  
3 l'approche du tribunal sans papier, adoptée  
4 également par la Régie.

5 Il y aussi la Régie qui a annoncé dans son  
6 rapport annuel 2018-2019 qu'elle prévoit la mise à  
7 jour du guide de dépôt relatif au dossier  
8 d'Énergir. C'est un exercice auquel Énergir  
9 souhaite collaborer, bien entendu.

10 On note par ailleurs aussi que cette  
11 demande d'allégement s'inscrit dans un contexte où  
12 la Régie a autorisé plusieurs projets  
13 d'investissement au cours de l'année 2018-2019,  
14 importants en nombre et en dollars.

15 On parle de onze (11) projets  
16 d'investissement qui représentaient plus de cent  
17 six millions de dollars (106 000 000 \$) qui ont été  
18 autorisés.

19 En plus, il y a d'autres projets  
20 d'investissement, bien entendu, qui vont être  
21 soumis à la Régie à l'horizon de la période de  
22 l'allégement réglementaire 2020-2022, et ce, malgré  
23 le rehaussement du seuil d'autorisation à quatre  
24 millions de dollars (4 000 000 \$).

25 Des projets que je dirais qui vont des plus

1 usuels, tels ceux qui entourent le développement du  
2 réseau, le renforcement ou l'amélioration de nos  
3 infrastructures à ceux qui visent de nouveaux  
4 raccordements de producteurs de gaz renouvelable,  
5 qu'on souhaite évidemment de plus en plus nombreux,  
6 et à ceux aussi qu'on a moins vus récemment, telle  
7 la modernisation d'une partie importante de nos  
8 systèmes informatiques. C'est des types de projets  
9 qui ont une réalité qui est distincte des projets  
10 de construction de réseaux.

11 J'aimerais par ailleurs en profiter ici  
12 pour souligner l'avant-gardisme que la Régie a fait  
13 preuve dans le traitement des dossiers  
14 infonuagiques, de nos projets infonuagiques.

15 Grâce aux traitements qu'elle a permis, on  
16 s'assure ainsi de choisir la meilleure solution  
17 pour les clients, et ce, indépendamment qu'on  
18 achète un logiciel, comme on dit, *on-premise*, ou  
19 qu'on y souscrive comme un service ou le CASS, là,  
20 comme ils aiment bien dire en informatique.

21 Bref, on ne veut pas soustraire au pouvoir  
22 de surveillance de la Régie avec la proposition  
23 d'allégement réglementaire, ce qu'on souhaite  
24 attendre, c'est de pouvoir utiliser notre temps  
25 d'antenne différemment. Pour nos équipes, c'est

1 aussi une façon d'avoir une visibilité à plus long  
2 terme sur nos leviers de gestion.

3 Plus spécifiquement sur l'allégement  
4 réglementaire, comme vous avez pu le constater, on  
5 n'a pas essayé de réinventer la roue ni d'essayer  
6 de prévoir tout et son contraire. La philosophie  
7 sous-jacente, c'était de tenter de proposer un  
8 allégement qui était équilibré, qui, dans des  
9 conditions normales devrait mener à un résultat qui  
10 est juste et raisonnable tout en gardant les choses  
11 le plus simple possible, quand c'était possible.

12 Comme c'est Énergir qui a pris le crayon,  
13 qui a fait une proposition, c'est donc tout à fait  
14 légitime que la Régie puis les intervenants  
15 veuillent s'assurer de bien comprendre ce qui est  
16 proposé puis ce qui nous motive.

17 Je tiens quand même à souligner que dans  
18 l'esprit d'aller en allégement, on n'a pas pris une  
19 approche d'en demander dix pour en obtenir cinq. On  
20 s'en est tenu à ce qu'on pensait nécessaire pour  
21 obtenir un ensemble qui menait à des tarifs justes  
22 et raisonnables pour la période 2022 tout en  
23 s'assurant que le traitement équitable du  
24 Distributeur était respecté.

25 À titre d'exemple, même si ça n'a jamais

1 été un objectif qui était poursuivi, le découplage  
2 des revenus va faire en sorte qu'Énergir ne pourra  
3 plus bonifier son rendement à partir des écarts de  
4 prévision volumétrique. On va avoir un incitatif  
5 fort à bien gérer nos coûts au cours des trois  
6 prochaines années.

7 (9 h 30)

8 Le mode de partage qui est envisagé demeure  
9 parmi les plus contraignants au Canada pour les  
10 gazières, même pour des gazières sans découplage  
11 ou encore l'utilisation de prévisions de CAPEX, de  
12 projets d'immobilisation qui sont raisonnables et  
13 qui sont en lien avec la tendance historique des  
14 dernières années.

15 Pour la cause tarifaire deux mille dix-neuf  
16 deux mille vingt (2019-2020), avec le point de  
17 départ et les mesures qu'on propose, ça, ça se  
18 traduit par une baisse globale des tarifs de plus  
19 de quatorze pour cent (14 %) qui proviennent  
20 approximativement d'une baisse de nos tarifs de  
21 distribution de plus ou moins dix pour cent (10 %),  
22 ainsi qu'une baisse des tarifs d'équilibrage et de  
23 transport de vingt (20 %) et vingt-six pour cent  
24 (26 %) approximativement, respectivement.

25 Bien que c'est intéressant pour la

1 clientèle, malheureusement, les baisses qui sont  
2 présentées dans le dossier tarifaire ne sont pas le  
3 reflet d'une tendance à long terme. C'est des  
4 baisses qui risquent d'être temporaires. Par  
5 exemple, en distribution, il y a l'impact de  
6 l'amortissement des comptes de normalisation, bien  
7 entendu, et pour les tarifs de transport pour  
8 20/20, les discussions sont en cours avec TCPL et  
9 les baisses de transport et équilibrage du présent  
10 dossier pourraient être temporaires. Bien entendu,  
11 Énergir veille aux intérêts de sa clientèle et  
12 collabore avec les différents acteurs pour obtenir  
13 le meilleur règlement possible dans ce dossier.

14 Alors, qu'est-ce qui occupe mes pensées?  
15 Bien, globalement, je commencerais par dire qu'on a  
16 une situation financière qui est saine. Comme  
17 j'aime le dire quand je rencontre des gens, la  
18 plupart de nos lumières sont au vert. Les volumes  
19 sont meilleurs que ce qu'on avait anticipé depuis  
20 quelques années, alors que la croissance de la  
21 clientèle demeure relativement constante.  
22 L'évolution des coûts est quant à elle demeurée  
23 sous contrôle, bien qu'on a de la pression à  
24 quelques endroits. Principalement, les pressions se  
25 situent présentement au niveau des efforts qui sont

1           continus, afin d'assurer à nos travailleurs et  
2           travailleuses qu'ils puissent travailler dans des  
3           conditions les plus sécuritaires possibles. Il y a  
4           des efforts qu'on doit faire en technologie et il y  
5           a aussi la hausse des activités qui sont liées à la  
6           présence de notre réseau là où il y a des travaux  
7           civils. Puis comme vous le savez, des travaux il y  
8           en a présentement. Et donc, ça, ça sollicite  
9           beaucoup d'activités qui sont malheureusement hors  
10          de contrôle, mais qu'on doit faire étant donné que  
11          notre réseau passe par là.

12                       Depuis quelques années, on a aussi continué  
13          à bénéficier de quelques vents de dos. Il y a le  
14          prix du gaz qui demeure bas, puis un environnement  
15          de faible taux d'intérêts qui a permis de  
16          refinancer une partie de nos emprunts à coûts  
17          moindres pour la clientèle. Tout ça fait que  
18          globalement, on a présentement un bon  
19          positionnement compétitif, je dirais.

20                      Ce contexte combiné, puis ça c'est  
21          important de le souligner, un cadre réglementaire  
22          qui est stable, prévisible, puis qui est équilibré  
23          fait qu'on a une des meilleures cotes de crédit du  
24          secteur, puis la clientèle, bien, elle en bénéficie  
25          de ce coût de capital-là qui est très avantageux



1 également. Ceci dit, je dirais qu'il y a plus de  
2 chances que notre risque d'affaires augmente qu'il  
3 diminue quand on regarde par en avant.

4 D'abord, sans avoir de boule de cristal, je  
5 ne crois pas que le prix du gaz et la baisse des  
6 taux d'intérêts vont contribuer aussi positivement  
7 à améliorer notre positionnement compétitif à  
8 l'avenir. En plus, il y a plusieurs objectifs et  
9 pour plusieurs, l'objectif qu'on entend de la  
10 décarbonisation ça devient de plus en plus synonyme  
11 d'électrification. Et il y a les investisseurs et  
12 les prêteurs dont certains avec qui on fait  
13 affaires qui posent de plus en plus de questions  
14 sur les risques qui sont associés aux changements  
15 climatiques. Comment ça va nous impacter? Par  
16 exemple, sur nos opérations, on a juste à penser  
17 que dans les trois dernières années, on a eu deux  
18 épisodes d'inondation qui sont considérés hors  
19 normes ou historiques. Ça peut être encore sur la  
20 demande future pour nos services ou encore sur la  
21 stratégie de croissance de l'entreprise vers quel  
22 secteur on va aller se développer. Et comme vous  
23 pouvez vous en douter, comment ça peut impacter  
24 tout ça leur rendement. Comme notre présidente  
25 Sophie avait eu l'occasion de vous le dire l'année

1 dernière, la distribution gazière au Québec demeure  
2 une pierre angulaire de notre plan stratégique chez  
3 Énergir et je vous confirme que ça n'a pas changé  
4 dans la dernière année.

5 Pour ceux qui connaissent moins l'ensemble  
6 de nos activités, on est principalement dans la  
7 distribution et la transmission électrique et  
8 gazière. Je dirais environ cinquante cinquante  
9 (50/50) selon les mesures qu'on utilise, ainsi  
10 qu'en production d'énergie renouvelable.

11 Ce que je dis souvent quand on me demande  
12 de résumer nos enjeux dans le cadre de la  
13 transition énergétique, c'est pour l'électricité  
14 comment on va l'obtenir considérant le contexte  
15 évolutif ou peut-être même de distribution qui est  
16 en train de changer alors que pour le gaz, c'est  
17 désirabilité du produit qui constitue le principal  
18 enjeu, principal défi? Mais dans les deux cas, à  
19 mon avis, le défi le plus important c'est la  
20 cadence ou le « pacing » de cette transition.

21 (9 h 35)

22 Si je peux me permettre une analogie, réussir à  
23 demeurer pertinent, désirable dans le contexte des  
24 changements climatiques, c'est comme si on  
25 participait à une course longue distance. La

1 cadence, le « pacing » va être capital. Je pense  
2 qu'on doit tous être humbles, par ailleurs, et  
3 agiles là-dedans parce que ce qu'on croit être la  
4 bonne cadence dans cette course, il faut réaliser  
5 qu'on ne connaît pas parfaitement le parcours, on  
6 ne connaît pas nécessairement la distance, puis en  
7 toute franchise, les participants ne s'entendent  
8 pas sur le temps maximum qu'on a pour l'affranchir  
9 cette course-là. Donc, choisir le *pacing*, ce n'est  
10 pas évident.

11 Chose qui est certaine, par contre, c'est  
12 que chez Énergir, on a la conviction que si on ne  
13 part pas on n'arrivera pas. Donc le défi, c'est d'y  
14 aller avec un rythme qui est prudent.

15 Je peux aussi vous dire qu'on a une oreille  
16 attentive puis des réactions positives quand on  
17 parle aux investisseurs puis aux prêteurs de nos  
18 initiatives comme l'approvisionnement responsable  
19 ou le GNR.

20 Finalement, un autre sujet dont j'aimerais  
21 vous parler, c'est celui de la modernisation d'une  
22 partie importante de notre parc informatique, dont  
23 le prix, ou le ERP, là, comme on dit.

24 C'est des projets qui deviennent de plus en  
25 plus critiques, à la fois parce que, l'âge des

1 systèmes entraîne une lourdeur puis des coûts de  
2 plus en plus importants pour les maintenir, mais  
3 aussi parce qu'afin de tirer pleinement le plein  
4 potentiel des technologies d'opération, de nous  
5 jours, il faut de plus en plus que ces  
6 technologies-là soient capables de parler puis qui  
7 s'intègrent avec la technologie de l'information.

8 Puis il est là le défi, c'est qu'avec des  
9 vieux systèmes, il faut investir considérablement  
10 pour réussir à faire parler tout ça. Donc,  
11 l'importance de ces projets-là est d'autant plus  
12 là.

13 C'est évidemment des investissements qui  
14 sont importants en dollars puis en huile de bras,  
15 puis il va falloir qu'on fasse attention pour aller  
16 chercher le plus de bénéfices possible de ces  
17 investissements-là.

18 Encore une fois, il faut qu'on demeure  
19 humble et prudent, je dirais, car c'est aussi des  
20 projets qui ont la réputation de ne pas toujours  
21 respecter parfaitement les budgets ni les délais,  
22 là, qui sont prévus.

23 Je pense toutefois que l'expérience qu'on a  
24 acquis à travers les plus récents projets comme le  
25 CRM, celui des ressources humaines de la mobilité

1 qui sont en cours, et surtout qui touchent une  
2 grande partie de l'organisation, vont nous  
3 permettre de mieux nous préparer pour les systèmes  
4 qui sont à changer qui sont à venir.

5 Alors, voilà, j'espère que je n'ai pas pris  
6 trop de temps puis que ça a été utile. Merci de  
7 m'avoir écouté, puis évidemment, il va me faire  
8 plaisir de répondre de vos questions du mieux que  
9 je vais le pouvoir.

10 Me HUGO-SAGOUIN-PLASSE :

11 Merci, Monsieur Lachance. Donc effectivement, comme  
12 il vient de l'indiquer, monsieur Lachance est  
13 disponible pour répondre à vos questions à celles  
14 de la Régie, évidemment, aux procureurs de la Régie  
15 et des intervenants. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci bien, Monsieur Lachance. Selon les lettres  
18 que nous avons reçues des intervenants, FCEI,  
19 SÉ-AQLPA, avaient des questions. Est-ce qu'il y  
20 avait d'autres personnes qui avaient prévu des  
21 questions ou sinon on y va directement avec FCEI?  
22 Maître Turmel - une minute - est-ce que vous voulez  
23 échanger votre tour avec maître Neuman qui est  
24 debout? Oui, c'est ça, alors la transaction est  
25 effectuée, maître Neuman est...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur  
3 les Régisseurs. Simplement pour briser la glace,  
4 Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA, je n'aurai pas de  
5 question au témoin puisque ma question sera  
6 finalement dirigée au panel Tarif un peu plus tard,  
7 donc.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Très bien.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Donc, maître Turmel peut...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Mais j'ai sauté des... Oui, effectivement, alors  
14 j'ai également le GRAME, hein, j'ai oublié le GRAME  
15 qui avait donné des... Pas de question non plus?  
16 Bon, alors c'est FCEI, ROÉÉ, SÉ-AQLPA, c'est ce que  
17 j'avais de temps annoncé.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 D'accord. On va quand même permettre au nouveau  
20 vice-président d'avoir le baptême du feu et  
21 répondre à quelques questions, ne serait-ce que par  
22 courtoisie.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Mais excusez-moi, c'est que j'avais inversé,  
25 j'avais pris les questions de demain, alors je

1 n'étais pas sur la bonne page de mon calendrier.  
2 C'est le sans-papiers qui cause ça parfois. Mais  
3 même avec le papier, ça peut arriver. Alors,  
4 excusez-moi tout le monde, j'ai inversé les ordres,  
5 alors, oui, donc...

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

7 Alors bonjour, Monsieur le Président. Rebonjour,  
8 André Turmel pour la FCEI. Bonjour, Monsieur  
9 Lachance, bienvenue à la Régie.

10 Q. [2] Une simple question dans votre présentation :  
11 tout à l'heure vous avez indiqué, bon, que les  
12 choses vont bien chez Énergir, et tant mieux, on  
13 s'en réjouit tous; vous avez mentionné notamment  
14 que dans la dernière année où les ventes  
15 répondaient de manière fort positive par rapport  
16 aux anticipations que vous aviez. Peut-être juste  
17 expliciter un peu pourquoi, quelle est... ces  
18 ventes-là accrues, elles émanent d'une source, de  
19 quelques sources?

20 M. ÉRIC LACHANCE :

21 R. Bien, principalement, c'est l'activité économique  
22 qui a été supérieure à qu'est-ce qui avait été  
23 utilisé dans les modèles prévisionnels, la grande  
24 portion vient de ça.

25 (9 h 40)

1 Q. [3] L'activité économique, mais si on la détaille  
2 un petit peu à l'égard des clientèles  
3 résidentielles, commerciales, industrielles, est-ce  
4 que c'est généralisé dans l'ensemble des catégories  
5 de consommateurs? Ou c'est le commercial qui donne  
6 un « push »? Ou l'industriel? Ou le résidentiel? Y  
7 a-t-il... Si on veut juste comprendre un peu là...

8 R. Hum.

9 Q. [4] Ça va bien économiquement, mais derrière ça?

10 R. Oui. Pour l'année en cours, par rapport aux  
11 dossiers qui avaient été présentés, donc les  
12 prévisions qui avaient été amenées, les écarts sont  
13 principalement au niveau d'un Tarif D là. Donc, ce  
14 qui va être les petits jusqu'à les moyens  
15 consommateurs.

16 Donc, les VGE sont, je crois, par rapport à  
17 la cause tarifaire, légèrement en ligne ou  
18 légèrement inférieurs alors que le PMD est en  
19 avance.

20 Q. [5] Donc, c'est le secteur résidentiel, si je  
21 comprends bien, qui a... en fait... qui a...

22 R. Les « Commercial ».

23 Q. [6] Les « Commercial »?

24 R. Absolument.

25 Q. [7] Très bien. O.K., je vous remercie.



1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Gertler, est-ce que vous avez des questions?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Merci, ça va aller.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Ça va. Bon, alors selon mon calendrier ici, il n'y  
7 a personne d'autres qui ont des questions, alors  
8 Maître Cardinal, pas de question?

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Pas de question.

11 Non.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Pas de question. Alors, moi, j'ai une question.

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

15 Q. **[8]** Vous avez parlé d'informatique et un petit  
16 sujet léger pour... que je pose à plusieurs  
17 formations... à plusieurs, pardon, entités  
18 réglementées.

19 Au niveau de la sécurité informatique,  
20 c'est très à la mode de ce temps-ci, est-ce que  
21 quand je parle de la protection des renseignements  
22 et tout ça, est-ce que c'est quelque chose qui vous  
23 mobilise?

24 R. Ce qu'on appelle communément la « Question  
25 Desjardins » là, présentement là, mais qu'on avait

1 déjà sous le radar bien avant là, je tiens à vous  
2 rassurer.

3 Q. [9] Alors, je suis de Lévis, alors j'essaie  
4 d'éviter le mot « Desjardins » parce que c'est...

5 R. Ah! Ah! Ah!

6 Q. [10] On va parler de la... C'est comme « Valdemar »  
7 là, c'est un nom qu'on ne donne pas, alors c'est la  
8 question.

9 R. D'accord. Alors, je vous dirais : Oui, on l'a.  
10 D'abord, il faut savoir qu'Énergir a très peu  
11 d'information comme des numéros d'assurance-sociale  
12 ou de cartes de crédit là, dans ses dossiers là. En  
13 fait, je pense qu'en terme d'assurance-sociale, on  
14 parle de moins de deux mille (2 000) de ces  
15 dossiers-là parce qu'on en a juste de besoin pour  
16 quand on demande des dépôts des clients, en fait,  
17 pour...

18 Donc, c'est sûr qu'en termes  
19 d'« exposition », on est quand même assez bien  
20 limité. Je ne vous cache pas que c'est un défi.  
21 C'est un peu comme la sécurité du réseau, mais là  
22 on parle de la sécurité informatique c'est-à-dire  
23 jusqu'où on met le curseur.

24 Donc, la façon qu'on essaie de l'aborder,  
25 c'est de se dire : Si on prend un point de vue

1 externe, qu'est-ce qui nous rend le plus  
2 intéressant pour des gens qui voudraient  
3 s'intéresser à Énergir?

4           Donc, bien entendu, une grosse partie,  
5 c'est qu'on veut s'assurer que l'infrastructure,  
6 l'intégrité du réseau, ne sera jamais mise en  
7 danger. La sécurité des données personnelles qu'on  
8 a sur les clients est importante, mais ceci étant  
9 dit, étant donné le peu d'information très critique  
10 qu'on a sur les clients, ce n'est pas l'endroit où  
11 qu'on pense qu'on va se faire attaquer.

12           Ceci étant dit, on a investi puis on  
13 continue d'investir, comme vous le savez,  
14 considérablement pour se renforcer.

15 Q. [11] Alors, merci bien. Pas d'autres questions de  
16 la part de la formation? Je présume qu'il n'y aura  
17 pas de...

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 De réinterrogatoire, vous avez bien présumé,  
20 Monsieur le Président, alors on peut libérer  
21 monsieur Lachance.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc, vous êtes libéré, Monsieur Lachance. Ça a  
24 bien été?

25 R. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, merci bien. Donc, vous êtes prêt pour le  
3 second panel?

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 On est prêt pour le panel 2 relatif à l'allègement  
6 réglementaire.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est ça. Et je crois que vous avez une  
9 présentation. C'est ça?

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Oui, effectivement.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, c'est ça. Merci.

14 (9 h 45)

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Monsieur le Président, sauf erreur, les témoins  
17 sont prêts à être assermentés, Madame la greffière.

18

19 PREUVE D'ÉNERGIR - Allègement réglementaire - Panel

20 2

21

22 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième

23 (26e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

24

25 MARC-ANDRÉ GOYETTE, économiste, Gestion du risque,

1           ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,  
2           Montréal (Québec);

3

4           LOUIS-PHILIPPE LAURIN, économiste, ayant une place  
5           d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal  
6           (Québec);

7

8           MICHEL VACHON, directeur Finances DaQ, ayant une  
9           place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal  
10          (Québec);

11

12          LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
13          solennelle, déposent et disent :

14

15          INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16          Merci, Madame la greffière. Alors, comme indiqué en  
17          ouverture, Monsieur le Président, la présentation  
18          que nous avons à l'écran a été donc intitulé  
19          « Allègement réglementaire 2020-2022 » a été captée  
20          dans l'affidavit de madame Dallaire. Donc, sans  
21          plus tarder, je vais céder la parole à monsieur  
22          Goyette qui fera la présentation et, par la suite,  
23          l'ensemble des témoins pourront répondre aux  
24          questions que vous pourriez avoir ainsi que  
25          l'ensemble des participants. Merci.

1 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

2 R Merci. Donc, bonjour, Monsieur le Président;  
3 bonjour, madame et monsieur les régisseurs. On est  
4 bien contents d'être avec vous encore une fois pour  
5 parler d'allègement réglementaire. On en a parlé à  
6 la Phase 1. Et on va maintenant aussi en reparler  
7 un petit peu à la Phase 2. Donc, vous vous rappelez  
8 qu'à la Phase 1, en fait il y avait plusieurs  
9 composantes à notre proposition plus globale, je  
10 devrais dire, d'allègement réglementaire.

11 Et il y a déjà deux de ces composantes-là  
12 qui ont été approuvées en Phase 1, c'est-à-dire la  
13 formule d'indexation pour les dépenses  
14 d'exploitation, donc la formule paramétrique,  
15 également la reconduction du taux de rendement sur  
16 l'avoir présumé de huit point neuf (8,9 %) pour  
17 l'année tarifaire deux mille dix-neuf (2019). Et,  
18 là, il restait quelques sujets à discuter en Phase  
19 2, notamment la reconduction du taux de rendement,  
20 mais cette fois pour les années tarifaires deux  
21 mille vingt et un (2021) et deux mille vingt-deux  
22 (2022); la mise en place d'un mécanisme de  
23 découplage des revenus; la révision qu'on propose  
24 du mode de partage en incluant une zone sans  
25 partage pour les cinquante (50) premiers points de

1 base; et finalement les autorisations pour les  
2 CAPEX inférieurs au seuil de quatre millions (4 M\$)  
3 pour les trois prochaines années.

4 Donc, aujourd'hui, on va surtout se  
5 concentrer sur le taux de rendement, dans le cadre  
6 de la présentation bien sûr, au taux de rendement  
7 au mode de partage ainsi qu'au mécanisme de  
8 découplage. Mais bien sûr on est également ici pour  
9 répondre à toutes les questions sur les autres  
10 composantes en lien avec l'allègement  
11 réglementaire.

12 Pour ce qui est du taux de rendement, je  
13 vais y revenir un peu plus tard lorsqu'on va parler  
14 du mode de partage, et je fais écho un peu ici à ce  
15 que monsieur Lachance disait, le contexte actuel,  
16 la mouvance, je dirais, du contexte énergétique  
17 fait en sorte que la prétention d'Énergir, c'est  
18 que son risque d'affaires s'accroît à travers le  
19 temps dans les dernières années et lorsqu'on  
20 regarde par en avant. On a deux façons, Monsieur le  
21 Président, d'apprécier cet accroissement-là du  
22 risque d'affaires. C'est soit à travers une  
23 révision du taux de rendement, soit à travers une  
24 révision du mode de partage des écarts de  
25 rendement.

1                   Vous n'êtes pas sans le savoir qu'un  
2 dossier de rendement, c'est un dossier qui est  
3 complexe, qui est long, qui généralement va  
4 nécessiter des experts et surtout qui coûte quand  
5 même très cher à la clientèle d'Énergir. Et donc,  
6 on trouvait ça un peu incohérent dans une mesure où  
7 on cherche justement à créer de l'allègement  
8 réglementaire d'aller dans un dossier complet de  
9 rendement. Et on a préféré comme organisation  
10 plutôt adresser le risque via le mode de partage.  
11 Donc, ça, c'est une première chose.

12                   Ensuite, Monsieur le Président, ce qu'on  
13 voulait vous dire, c'est, on est très confiant, en  
14 fait on juge qu'il est fort probable que les  
15 conditions économiques et financières perdurent.  
16 Donc, ceux qu'on a pu constater entre deux mille  
17 treize (2013) et deux mille dix-neuf (2019) qui ont  
18 justifié un taux de rendement de huit point neuf  
19 pour cent (8,9 %) perdurent pour les prochaines  
20 années.

21                   Dans le fond ce qu'on voit, c'est de deux  
22 mille treize (2013) à deux mille dix-neuf (2019),  
23 effectivement, l'économie a été marquée par une  
24 croissance économique, mais elle a été aussi  
25 marquée par plusieurs facteurs d'incertitude. On a



1 qu'à penser en deux mille quinze (2015), par  
2 exemple, la chute des produits, des prix des  
3 produits pétroliers, notamment le brut qui est  
4 passé au-dessus de cent dollars (100 \$) le baril à  
5 moins de cinquante dollars (50 \$). On a qu'à penser  
6 à l'élection du président américain. On a qu'à  
7 penser à l'incertitude entourant la guerre  
8 commerciale notamment avec la Chine.

9           Donc, la période deux mille treize, deux  
10 mille dix-neuf (2013-2019) a été marquée par  
11 certaines formes d'incertitude qui ont fait en  
12 sorte notamment de garder les taux sans risque à un  
13 niveau relativement bas et on s'attend,  
14 effectivement, que ce soit le cas également pour  
15 les prochaines années.

16 ((9 h 50))

17           Ensuite, Monsieur le Président, peut-être  
18 deux autres petits points qu'on voulait soulever.  
19 Bien, la Régie, en s'appuyant sur des motifs des  
20 arguments similaires, a reconduit le taux de  
21 rendement sur l'avoir ordinaire de Gazifère  
22 justement pour deux ans. Et il n'y a aucun aussi  
23 intervenant qui s'est opposé à notre proposition  
24 ici de le reconduire jusqu'en deux mille vingt-deux  
25 (2022).

1                   Ici, on vous indique un peu justement  
2 l'évolution des taux sans risque depuis deux mille  
3 douze (2012) en fait, depuis que le taux de  
4 rendement est à huit point neuf pour cent (8,9 %)  
5 et les écarts de crédit. Et c'est un peu ce que je  
6 vous disais. Oui, ça a fluctué dans le temps, mais  
7 les taux sans risque sont néanmoins demeurés à un  
8 niveau qui est bas. Et on s'attend à ce que ce soit  
9 le cas également pour les prochaines années.

10                   En plus de ça, en réponse à certaines  
11 demandes de renseignements, Monsieur le Président,  
12 Énergir, on s'est engagé à aviser la Régie si  
13 jamais, effectivement, les taux sans risque ou les  
14 écarts de crédit sortaient des intervalles, des  
15 balises qu'on a observés entre deux mille douze  
16 (2012) et aujourd'hui.

17                   Maintenant, sujet pour le moins  
18 intéressant, en tout cas de mon point de vue, le  
19 mécanisme de découplage des revenus. Ici ce qu'on  
20 aimerait illustrer, c'est comment on calcule les  
21 sommes qui sont soumises au mode de partage, donc  
22 sans découplage des revenus et avec découplage des  
23 revenus. Et on a utilisé les données du rapport  
24 annuel deux mille dix-huit (2018) pour vous  
25 illustrer ça. C'est une petite mise en contexte

1 pour être sûr que tout le monde comprend bien de  
2 quoi on parle.

3 Donc, sans découplage des revenus, c'est de  
4 la façon qu'on procède depuis toujours en fait, à  
5 la fin de l'année, on va regarder les revenus réels  
6 générés par les tarifs. Je suis du côté gauche du  
7 tableau. On va soustraire les coûts réels. Et, là,  
8 ça va nous donner l'écart qui va être soumis, dans  
9 le fond, au mode de partage. L'an passé, ça donnait  
10 un peu plus de trente-sept millions (37 M\$).

11 En découplage des revenus, c'est  
12 complètement différent. Donc, on ne regardera pas  
13 les revenus réels moins les coûts réels. On va  
14 plutôt regarder les coûts autorisés, ou ce que vous  
15 aimez mieux, on peut dire aussi le revenu requis  
16 autorisé, c'est la même chose, moins les coûts  
17 réels. Et, là, si on avait été en découplage des  
18 revenus, l'an passé, bien, c'est quatre point  
19 quatre millions (4,4 M\$) environ qui auraient été  
20 imputés... amputés, pardon, qui auraient amputé le  
21 bénéfice des actionnaires, Monsieur le Président.

22 Donc, la grande différence, c'est qu'en  
23 découplage des revenus, tout écart entre le revenu  
24 réel généré par les tarifs et les coûts réels, et  
25 l'année passée c'était environ de quarante et un

1 millions (41 M\$), ça, c'est tout retourné à la  
2 clientèle. Donc, si on avait été en découplage des  
3 revenus, c'est quarante millions (40 M\$), un peu  
4 plus de quarante millions (40 M\$), qui auraient été  
5 retournés via des baisses tarifaires à la  
6 clientèle. Donc, c'est la petite mise en contexte.

7           Ensuite, un point qui était très important  
8 pour Énergir de faire dès le début en discutant de  
9 cette question-là, et c'est un peu, la FCEI,  
10 Monsieur le Président, qui semblait évoquer le fait  
11 qu'on pouvait réduire notre risque d'affaires, ou  
12 c'était une méthode pour réduire le risque  
13 d'affaires, le découplage des revenus. Jamais chez  
14 Énergir en fait ça a fait partie de la réflexion,  
15 ça a fait partie de l'objectif du découplage des  
16 revenus. Et, en fait, on n'est pas non plus  
17 d'accord avec cette affirmation-là. Et lorsqu'on  
18 regarde empiriquement les faits, depuis qu'on est  
19 sorti du mécanisme en deux mille douze (2012), donc  
20 de deux mille treize (2013) à aujourd'hui, si on  
21 avait été en découplage des revenus, c'est  
22 plusieurs dizaines de millions en moins que  
23 l'actionnaire aurait bénéficié.

24           Donc quelles sont les raisons? Une fois  
25 qu'on a dit ça que ce n'était pas du tout notre

1 optique puis ce n'était pas un objectif la gestion  
2 des risques au niveau du mécanisme, c'est pourquoi  
3 qu'on le propose? Bien, il y a quatre raisons  
4 principales, Monsieur le Président.

5 La première raison : limiter les freins,  
6 les désincitatifs aux efforts d'Énergir en  
7 efficacité énergétique. On le dit depuis longtemps,  
8 l'importance de l'efficacité énergétique pour  
9 Énergir. C'est sûr que, dans une année donnée, si  
10 ça va très bien puis qu'on est en mesure de mettre  
11 en place plus de mesures que prévues avec notre  
12 clientèle, bien, on pourrait être désavantagé parce  
13 que les revenus baisseraient. Donc, on veut enlever  
14 ce désincitatif-là.

15 Mais je vous rappelle quand même qu'à  
16 chaque année on recalcule des tarifs. Donc, si  
17 quand même il y a une pression à la baisse sur les  
18 revenus, ça exerce quand même une pression à la  
19 hausse sur les tarifs. On n'est pas protégé de ça  
20 en découplage. Mais dans une année, ça nous enlève  
21 le désincitatif à mettre en place, effectivement,  
22 des mesures d'efficacité.

23 Ensuite, un autre point important, c'est  
24 d'atténuer les perceptions négatives des  
25 consommateurs quant aux trop-perçus qui pourraient

1 être générés par des écarts de prévision, des  
2 écarts de revenus. Je n'ai pas besoin de vous dire  
3 que ça a quand même fait les manchettes, je vous  
4 dirais, dans les dernières années, dans les  
5 derniers mois cette question-là. Puis Énergir, on  
6 est quand même sensible à ça. Donc, on trouvait que  
7 le découplage des revenus, c'était une façon  
8 effectivement d'adresser ça.

9 (9h 55)

10 Autre point, et encore une fois, monsieur  
11 Lachance en a discuté, bien c'est sûr que ça crée  
12 un incitatif très fort au niveau de l'entreprise à  
13 bien contrôler ses coûts, à exiger une bonne... à  
14 tous les centres de coûts, finalement, une gestion  
15 rigoureuse dans la mesure où le seul moyen  
16 maintenant en découplage des revenus, de générer  
17 des trop-perçus qui pourraient bonifier le  
18 rendement, c'est d'avoir des coûts qui sont plus  
19 faibles que ce qui avait été prévu.

20 Et finalement, le quatrième argument,  
21 c'était aussi pour répondre à certains enjeux qui  
22 ont été soulevés par la Régie et qui ont justifié,  
23 justement, à la Régie, le refus d'autoriser un mode  
24 de partage qui était davantage symétrique.

25 Vous savez, en deux mille treize (2013) et

1 en deux mille quinze (2015), Énergir, on avait  
2 demandé une révision du mode de partage et ce qu'on  
3 souhaitait, c'est d'avoir un mode de partage qui  
4 était davantage symétrique. Donc, un meilleur  
5 partage entre les gains, donc les écarts positifs  
6 et les écarts négatifs de rendement.

7 Et ce que la Régie nous disait, et on  
8 comprend l'argumentaire, c'est de dire : « Bien,  
9 comme qu'il existe de l'asymétrie d'information que  
10 vous pouvez contrôler avec vos prévisions,  
11 « asymétrie » veut dire également que ça pourrait  
12 justifier une asymétrie lors du mode de partage.

13 Et c'est justement ce que la Régie nous  
14 disait :

15 La Régie considère que le risque  
16 associé à une réglementation sur la  
17 base du coût de service est  
18 généralement inférieur à celui d'une  
19 réglementation incitative. Le  
20 Distributeur a la possibilité de  
21 présenter des budgets conservateurs  
22 dans un tel contexte. L'asymétrie  
23 d'information doit aussi être prise en  
24 compte dans l'établissement d'un  
25 mécanisme de partage des trop-perçus

1 et des manques à gagner.

2 Et donc, ce qui a été autorisé à l'époque, et qui  
3 existe encore aujourd'hui, c'est que l'ensemble des  
4 manques à gagner sont à la charge d'Énergir alors  
5 que les trop-perçus sont partagés.

6 Nous, ce qu'on vous dit, c'est clairement  
7 un mécanisme de découplage des revenus, ça enlève  
8 toute possibilité d'asymétrie au niveau de la  
9 prévision des volumes. Donc, tout écart de  
10 prévision des volumes ou des revenus, retourne à la  
11 clientèle. Donc, il n'existe plus d'asymétrie  
12 d'information à ce niveau-là.

13 Maintenant, pour ce qui est de la prévision  
14 des coûts, vous savez que notre proposition globale  
15 d'allégement, inclut également une formule  
16 paramétrique pour l'évaluation des Opex. Et donc,  
17 ce n'est plus des prévisions qui vont définir les  
18 Opex, mais c'est plutôt une formule. Et quand même  
19 les OPEX, les coûts d'exploitation, Monsieur le  
20 Président, c'est près de quarante pour cent (40 %)  
21 du revenu requis en distribution.

22 L'autre grande portion du revenu requis en  
23 distribution, c'est l'amortissement, c'est le  
24 rendement à l'actionnaire, c'est les frais  
25 financiers puis c'est les impôts qui proviennent



1 des investissements passés qui ont été inclus à la  
2 base de tarification.

3           Donc, encore une fois, Énergir n'est pas  
4 vraiment... On ne peut pas faire d'arbitrage ici au  
5 niveau des prévisions. Le seul élément où encore il  
6 y a des prévisions, c'est au niveau des  
7 investissements pour l'année du dossier tarifaire,  
8 mais ça compte vraiment une fois qu'on a mis ça en  
9 amortissement, vraiment une petite proportion du  
10 revenu requis.

11           Donc, notre prétention, c'est effectivement  
12 d'éliminer, justement, à travers le mécanisme de  
13 découplage, à peu près toute l'asymétrie  
14 d'information qui existe.

15           Parlons-en de la révision du mode de  
16 partage des écarts de rendement. Donc, je viens de  
17 vous dire, effectivement, qu'on a adressé... et ce  
18 n'est peut-être pas le bon mot, mais bref, on a  
19 trouvé une solution, justement, pour répondre aux  
20 préoccupations de la Régie quant à l'asymétrie  
21 d'information. Mais nonobstant ça, Monsieur le  
22 Président, selon Énergir, l'analyse des comparables  
23 puis l'accroissement du risque d'affaires, à eux  
24 seuls justifient une révision du mode de partage.

25           Donc, ce qu'on vous dit c'est : Oui, on a

1 réglé l'asymétrie, mais même si on ne l'avait pas  
2 réglée, selon nous, le mode de partage se devait  
3 d'être révisé.

4           Regardons ensemble rapidement les modes de  
5 partage des unités gazières comparables qui sont  
6 habituellement utilisés dans ce type de dossier-là,  
7 justement pour comparer avec Énergir. En haut, on a  
8 notre mode de partage actuel, donc cent pour cent  
9 (100 %) des manques à gagner qui sont imputés à  
10 Énergir. De zéro à cent (100) points de base  
11 positifs cinquante, cinquante (50/50) et plus de  
12 cent (100) points de base, vingt-pour cent (25 %) Énergir,  
13 soixante-quinze pour cent (75 %) clientèle.

14           Ce qu'on propose, c'est de garder encore  
15 cent pour cent (100 %) des manques à gagner, mais  
16 le zéro à cinquante (50) premiers points de base,  
17 on propose de le garder. Et au-dessus... Il y a une  
18 petite erreur là, dans le tableau, qu'on pourra  
19 corriger, mais au-dessus de cinquante (50) points  
20 de base, là ça serait partagé, cinquante, cinquante  
21 (50/50).

22           En regardant les autres modes de partage,  
23 qu'est-ce qu'on constate? Bien, premièrement,  
24 presque tous les modes de partage sont entièrement  
25

1 symétriques. Il y a juste Union Enbridge qui est un  
2 peu asymétrique, mais Atco puis Fortis, c'est le  
3 cas. Atco prend cent pour cent (100 %) des manques  
4 à gagner, mais garde cent pour cent (100 %) des  
5 trop-perçus. Fortis, c'est séparé, autant les  
6 manques à gagner que les trop-perçus, cinquante,  
7 cinquante (50/50). Puis Union, oui, il garde cent  
8 pour cent (100 %) des manques à gagner, mais  
9 jusqu'à cent cinquante (150) points de base. Donc,  
10 nous on propose jusqu'à cinquante. Jusqu'à cent  
11 cinquante (150) points de base, ils gardent cent  
12 pour cent (100 %) et par la suite, c'est cinquante-  
13 cinquante (50 - 50).

14           Donc, ce qu'on veut soulever ici c'est  
15 qu'actuellement, on a des utilités gazières  
16 similaires qui ont des taux de rendement similaires  
17 aux nôtres mais qui ont des modes de partage qui  
18 sont beaucoup moins contraignants et même dans la  
19 proposition qu'on fait, Monsieur le Président, on  
20 va rester quand même le mode de partager le plus  
21 contraignant.

22           Donc, encore une fois ici, je fais écho à  
23 monsieur Lachance qui disait : « On a pas demandé  
24 dix (10) pour obtenir cinq, on a vraiment fait une  
25 proposition selon nous qui nous semblait bien

1 calibrée et tout à fait raisonnable. »

2 Maintenant, pour ce qui est de  
3 l'accroissement du risque d'affaires, c'est quelque  
4 chose qui a été discuté à plusieurs reprises avec  
5 la Régie, avec les intervenants. Déjà, la Régie, en  
6 deux mille onze (2011), reconnaissait que le risque  
7 d'Énergir était plus important que les  
8 distributeurs repères, donc, qu'on a vu  
9 précédemment.

10 Et ensuite de ça, Monsieur le Président,  
11 c'est sûr que la Régie, je vous lisais tantôt une  
12 citation d'une décision, reconnaît que lorsqu'on  
13 quitte un coût de service complet et qu'on met des  
14 mesures incitatives, bien sûr, ça accroît le risque  
15 d'affaires d'Énergir. Dans le fond, on ne peut  
16 plus, comme on dit en réglementation, « rebasé »  
17 notre service à chacune des années.

18 Mais j'aimerais revenir sur un autre  
19 dossier qui a été... où ça a été vraiment beaucoup  
20 discuté la question du risque puis des perspectives  
21 puis des enjeux des activités gazières d'Énergir à  
22 long temps, c'est le R-38673B, où l'objectif en  
23 fait de ce dossier-là était d'autoriser une méthode  
24 d'évaluation de la rentabilité des projets de  
25 développement d'Énergir, et plusieurs personnes

1 dans la salle ont participé, bien sûr, à ce  
2 projet-là et on a eu des audiences de six jours et  
3 pendant six jours, j'étais là moi-même, on a été  
4 questionné effectivement sur la transition  
5 énergétique, sur les perspectives de croissance  
6 d'Énergir, etc., et la Régie, les intervenants ont  
7 montré beaucoup de préoccupations à ce niveau-là et  
8 bien... bien humblement, on comprend pourquoi. La  
9 Régie avait lorsqu'elle a autorisé la méthodologie  
10 de l'évaluation de rentabilité « gadgé », en bon  
11 français, quelle devait être la prudence retenue à  
12 l'égard de cette méthodologie-là, quel devait être  
13 le niveau de prudence qui devait être retenu. Bien  
14 sûr, plus c'est risqué, plus la Régie a tendance à  
15 vouloir être prudente.

16 Nous aussi, on reconnaissait, puis on a...  
17 on a jamais hésité à le dire, qu'effectivement, il  
18 y avait des facteurs qui contribuaient à accroître  
19 le risque d'affaires et c'est pour ça qu'on avait  
20 regardé ce qui se faisait ailleurs au Canada puis  
21 on avait proposé quelque chose de similaire mais  
22 d'un peu plus prudent pour prendre en considération  
23 ces risques inhérents-là. Dans sa décision, la  
24 Régie semble en fait d'avoir eu une lecture  
25 peut-être un peu plus pessimiste que nous à cet

1           égard-là et donc nous a autorisé une méthodologie  
2           d'évaluation de la rentabilité selon l'information  
3           qu'elle avait qui était beaucoup plus prudente que  
4           qu'est-ce que nous, on proposait, beaucoup plus  
5           contraignante, et donc une très grande différence  
6           avec ce qu'on retrouve ailleurs au Canada.

7                       Et la Régie a cité d'ailleurs plusieurs  
8           facteurs contextuels ou perspectives qui  
9           expliquaient effectivement ça. Et donc, c'est sûr  
10          que nous, Monsieur le Président, lorsqu'on entend  
11          qu'il y a de plus en... lorsqu'on constate qu'il y  
12          a de la pression effectivement sur les volumes,  
13          qu'il y a de la pression au niveau du maintien de  
14          la clientèle, qu'on parle de plus en plus  
15          d'électrification tous azimuts, qu'on parle de plus  
16          en plus de décarbonisation de l'économie, etc., et  
17          là, on ne peut pas s'obstiner avec... avec les  
18          autres intervenants comme la FCEI qui nous  
19          disent : « C'est pas des facteurs de risque ça,  
20          c'est des facteurs contextuels », peu importe  
21          comment qu'on appelle ça, pour Énergir c'est des  
22          facteurs qui viennent accroître le risque  
23          d'affaires, et c'est pas pour rien que comme  
24          entreprise, comme monsieur Lachance le disait, on  
25          met en place des mesures pour mitiger ça. C'est pas

1 pour rien qu'on essaie de garder nos tarifs le plus  
2 bas possible puis qu'on essaie de demeurer  
3 pertinent. C'est pas pour rien qu'on essaie d'avoir  
4 d'excellentes relations avec notre clientèle, qu'on  
5 essaie d'avoir d'excellentes relations avec les  
6 communautés, qu'on essaie de développer le GNR,  
7 c'est toutes des raisons pour rassurer  
8 effectivement notre pertinence puis mitiger ces  
9 risques-là qui existent à moyen et à long terme,  
10 risques pour lesquels les investisseurs commencent  
11 de plus en plus effectivement à questionner  
12 Énergir.

13 Donc, une fois ceci étant dit, Monsieur le  
14 Président, on pense bien humblement qu'en fonction  
15 du risque, avec le mode... avec, pardon, le  
16 mécanisme de découplage et avec les comparables, si  
17 on met tout ça ensemble, je pense que notre  
18 proposition de mode de partage révisé, qui n'est  
19 pas une modification majeure, fait quand même  
20 beaucoup de sens dans l'équation. Voilà.

21 (10 h 05)

22 Q. **[12]** Alors, merci, Monsieur Goyette. Alors, je note  
23 qu'à la page 8 de la présentation, il y aura une  
24 correction à apporter au tableau relatif à la  
25 proposition d'Énergir où on voyait la proposition

1 d'Énergir comparativement au mode d'actuel, puis à  
2 d'autres comparables. Alors, ça viendra, je  
3 comprends, au cours des prochaines heures. Ça  
4 serait déposé sur le SDÉ de la Régie. Je n'ai pas  
5 de questions à ce stade-ci pour le panel et je les  
6 laisse répondre aux questions que vous pourriez  
7 avoir. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Alors, en ordre alphabétique avec l'ACIG. Des  
10 questions?

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

12 Alors, bonjour, Monsieur le Président. Madame,  
13 Monsieur les Régisseurs. Paule Hamelin pour l'ACIG.  
14 Alors, peut-être juste quelques mots avant de  
15 commencer. J'apprécie que notre confrère nous ait  
16 envoyé la présentation. Si c'était possible,  
17 naturellement, pour des dinosaures comme moi, de  
18 l'avoir d'avance par SDÉ ou par le soutien  
19 électronique, ça serait apprécié pour qu'on puisse  
20 travailler également avec une version papier, pour  
21 ceux qui veulent encore du papier.

22 Q. [13] Alors, ceci étant dit, j'ai quelques  
23 questions pour vous, Messieurs. Tout d'abord, sur  
24 la question du taux de rendement de huit point neuf  
25 pour cent (8,9 %) et votre demande de reconduction



1 pour les deux prochaines années. Je vous réfère  
2 tout d'abord à la DDR de l'ACIG, le document  
3 Énergir T, DOC 2. C'est la pièce B-174, Madame la  
4 greffière. Et plus particulièrement, à la réponse  
5 2.1.1. Alors, B-174. Alors, dans le cadre de la  
6 réponse qui a été fournie à l'ACIG, Énergir a  
7 déposé un tableau que l'on retrouve à cette  
8 demande, si on continue un petit peu plus loin qui,  
9 essentiellement, représente l'évolution des taux  
10 sans risques de deux mille treize à deux mille dix-  
11 neuf (2013-2019) pour montrer l'évolution des taux  
12 sans risques. Vous avez repris un peu, j'imagine,  
13 ça dans votre présentation aujourd'hui. Est-ce que  
14 vous êtes d'accord avec moi pour dire que cet  
15 exercice-là peut se faire de façon annuelle?

16 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

17 R. Absolument, c'est pour ça qu'on proposait  
18 effectivement que si jamais on notait ou dénotait  
19 qu'il y ait des changements où les taux sans  
20 risques ou même les écarts de crédit sortaient un  
21 peu des balises historiques, on était pour avertir  
22 la Régie.

23 Q. **[14]** O.K. Et donc, ça ne représente pas  
24 nécessairement énormément de travail, puis au  
25 niveau de l'allégement réglementaire, ça ne pose

1 pas de difficultés pour Énergir?

2 R. Non.

3 Q. **[15]** D'accord. Et vous indiquez également dans  
4 votre réponse que si jamais ça sortait des balises,  
5 vous étiez prêts à aviser la Régie, mais moi, j'ai  
6 compris que c'était lors du prochain dépôt  
7 tarifaire. Est-ce que c'est bien votre réponse?

8 R. De mémoire, Monsieur le Président, on avait indiqué  
9 en phase 1, effectivement, des années tarifaires  
10 qui s'en venaient. Deux mille vingt et un deux  
11 mille vingt-deux (2021-2022).

12 Q. **[16]** Alors, si jamais il y avait un changement  
13 anormal qui se produisait dans le cours de  
14 l'exercice, vous n'aviserez pas la Régie  
15 automatiquement. Ça serait juste lors du dépôt  
16 phase 1, dans le cadre du dossier réglementaire?

17 R. C'était effectivement notre idée, Monsieur le  
18 Président.

19 Q. **[17]** Maintenant, au niveau de la question du mode  
20 de partage des écarts de rendement, on a fait part  
21 de la question de l'accroissement du risque  
22 d'affaires. Votre prétention sur l'accroissement du  
23 risque d'affaires d'Énergir. Vous avez fait  
24 également part, dans votre présentation il y a  
25 quelques instants, de la décision D-2018-080, puis

1 je pense que vous l'avez dit d'entrée de jeu au  
2 niveau de l'évaluation des risques quand vous  
3 faites référence à cette décision-là et à ce  
4 dossier-là qui est le R-3867-2013, phase 3. Je n'y  
5 étais pas, mais j'ai compris de votre présentation  
6 que c'était, essentiellement, une demande sur la  
7 méthodologie d'évaluation de la rentabilité de  
8 projets d'extension de réseaux. C'est exact?

9 R. C'est exact.

10 ((10 h 10))

11 Q. **[18]** Vous avez également dit que, puis je pense que  
12 c'est très clair, donc que l'évaluation des risques  
13 était faite en fonction de cette fonction-là  
14 d'extension de réseaux, l'opportunité et  
15 l'évaluation à être effectuée au niveau de  
16 l'extension de réseaux d'Énergir.

17 R. En fait, ça touchait tout le raccordement de  
18 nouveaux clients, donc nos activités, je devrais  
19 dire, récurrentes de développement de réseaux en  
20 lien avec les activités de distribution de gaz  
21 naturel pour lesquelles on est réglementé.

22 Q. **[19]** D'accord. Dans le contexte de la nouvelle  
23 proposition globale d'allégement réglementaire,  
24 vous avez indiqué dans le cadre de votre preuve -  
25 vous l'avez réindiqué ce matin - votre prétention à

1 l'effet que votre risque d'affaires augmentait.  
2 Vous avez dit, et je réfère au document B-0148,  
3 page 33, ligne 6 à 9 - on n'a pas nécessairement  
4 besoin, Madame la Greffière, d'y retourner, là,  
5 mais je vous paraphrase. Vous pouvez y aller... ça  
6 n'empêche pas d'y aller - que dans le contexte du  
7 gel de taux de rendement et sans ajustement du mode  
8 de partage actuel, le risque serait insoutenable  
9 pour Énergir. Alors c'est les prétentions  
10 d'Énergir.

11 Est-ce que j'ai raison de penser, donc, que  
12 le risque d'affaires que vous alléguiez est de  
13 nature à impacter la rentabilité d'Énergir?

14 R. Qu'est-ce que vous entendez pas « rentabilité  
15 d'Énergir »?

16 Q. [20] Bien, je vais vous demander : est-ce que vous  
17 avez fait une étude de façon claire sur l'impact du  
18 *statu quo* au niveau du mode de partage quant à la  
19 rentabilité d'Énergir? Si on reste dans le mode  
20 actuel, est-ce Énergir a chiffré l'impact réel du  
21 *statu quo*?

22 R. En réponse à une question similaire de l'ACIG,  
23 Monsieur le Président, et là, il faudrait que je la  
24 retrouve, mais on avait effectivement montré un  
25 tableau de la différence entre le mode de partage

1 qu'on propose, le mode de partage passé, si je me  
2 rappelle bien, et le lien aussi avec le découplage  
3 des revenus où on peut voir justement l'impact d'un  
4 trop-perçu ou d'un manque à gagner de cinq  
5 millions (5M), comment qu'il est partagé. Donc on a  
6 fait cet exercice-là.

7 On a également fait l'exercice de regarder  
8 empiriquement quel aurait été l'impact,  
9 effectivement, en découplage des revenus avec et  
10 sans le mode de partage. On en a parlé des écarts  
11 passés de rendement. Mais notre preuve est soutenue  
12 beaucoup par un comparatif avec ce qu'on retrouve  
13 ailleurs, donc quand un investisseur a à prendre  
14 une décision, donc d'investir dans l'équité  
15 d'Énergir ou dans une autre utilité, par exemple,  
16 gazière, bien, il va aller comparer un peu « Bien,  
17 c'est quoi mon espérance de rendement? C'est quoi  
18 mon espérance de rendement, si j'inclus également  
19 aussi que le fait que l'entreprise, elle fait des  
20 gains de productivité puis qu'elle gère bien ses  
21 coûts, est-ce qu'il y a une possibilité de bonifier  
22 ce rendement-là? »

23 Et notre prétention, c'est lorsqu'on  
24 compare ça avec ce qui existe actuellement  
25 ailleurs, notre rendement global, je devrais dire,

1 ou espéré, n'est pas lien et pas raisonnable par  
2 rapport à ce qu'on retrouve ailleurs.

3 Q. **[21]** Donc essentiellement en fonction de la réponse  
4 que vous avez donnée, la question des comparables,  
5 en grande partie, c'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. **[22]** Je reviens à la documentation que vous avez  
8 produite, la pièce B-0148, page 3, à la ligne 10.

9 R. Oui.

10 Q. **[23]** Qui traite essentiellement des avantages, là,  
11 de l'allégement réglementaire. Alors on voit dans  
12 ça que vous alléguiez que, naturellement,  
13 l'allégement réglementaire, quand on le compare au  
14 coût de service, que, naturellement, le coût de  
15 service crée un fardeau important pour les  
16 participants, c'est les consommateurs qui en  
17 souffrent, on monopolise des ressources importants  
18 et que ce mode réglementaire peut nuire à  
19 l'avancement dans d'autres dossiers. Donc, tous les  
20 éléments qui militent en faveur de l'allégement  
21 réglementaire. D'accord? Vous me suivez?

22 (10 h 15)

23 R. Oui, je vous suis.

24 Q. **[24]** Maintenant, dans votre preuve, vous avez  
25 indiqué, et vous me corrigerez si j'ai tort. Ma

1 compréhension, c'est à l'effet que la proposition  
2 qui est faite par Énergir, c'est une proposition  
3 qui est globale. Donc, si on enlève un des  
4 éléments, bien qu'il y aurait possiblement un  
5 risque qu'Énergir proposerait de retourner en coûts  
6 de service. Est-ce que j'ai bien compris la  
7 position d'Énergir là-dessus?

8 R. Énergir, en fait, je pense qu'on a voulu être quand  
9 même limpide sur l'aspect et je suis revenu, et  
10 monsieur Lachance en a parlé aussi, de dire : On a  
11 vraiment fait une proposition globale qui fait du  
12 sens dans sa globalité qui mène à des tarifs justes  
13 et raisonnables, et qui nous permettent de toucher  
14 un rendement qui est raisonnable. Le jour où  
15 effectivement on commence à regarder ça point par  
16 point puis on dit : Bon, bien, on va accroître le  
17 risque en mettant, par exemple, une formule  
18 paramétrique au niveau des OPEX. D'un autre côté,  
19 on va, par exemple, choisir le « decoupling) », mais  
20 on ne reconnaîtra pas la révision du mode de  
21 partage.

22 Bien là, c'est certain que pour nous ça  
23 change un peu l'équation « risque/rendement » et ça  
24 nécessiterait effectivement des discussions à  
25 l'interne et sûrement à haut niveau de savoir

1 comment on devra traiter ça parce qu'il faut bien  
2 comprendre que quand on fait... puis j'en avais  
3 parlé, je pense, en Phase 1, Monsieur le Président.  
4 Mais quand on fait ce type de demandes-là, de  
5 propositions-là, ce n'est pas quelque chose qu'on  
6 élabore sur le coin d'une table, ça passe au  
7 conseil de gestion, c'est présenté au conseil  
8 d'administration. Donc, c'est quand même quelque  
9 chose de sérieux qui impacte l'organisation et il  
10 faudrait... Tout est hypothétique là, il faudrait  
11 bien voir quelle serait la décision, mais  
12 clairement il y aurait une réflexion au niveau  
13 d'Énergir à ce niveau-là.

14 Q. [25] Donc, si je comprends bien, dans l'ensemble de  
15 la proposition, si la Régie arrivait à la  
16 conclusion que le mode de partage actuel devait  
17 être reconduit, la position d'Énergir, ça serait de  
18 réévaluer l'opportunité d'aller en coûts de  
19 service. C'est exact?

20 R. On analyserait tout ça, on ferait justement des  
21 analyses à haut niveau qui impliquent plusieurs  
22 personnes dans l'organisation, à savoir si on est à  
23 l'aise avec la situation, avec l'équilibre entre le  
24 risque et le rendement. Et encore une fois,  
25 Monsieur le Président, ça reste hypothétique, mais



1 c'est clairement comme ça qu'on travaillerait,  
2 effectivement.

3 Q. **[26]** Indépendamment des différents avantages,  
4 naturellement, de l'allégement réglementaire que  
5 vous avez mentionné dans le cadre de votre  
6 présentation?

7 R. On prendrait tout ça en considération, Monsieur le  
8 Président.

9 Q. **[27]** Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre  
10 question.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, merci Maître Hamelin. Donc, Maître Turmel,  
13 je ne crois pas... Vous avez des questions?

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

15 Bonjour, André Turmel pour la FCEI. Bonjour aux  
16 témoins.

17 Q. **[28]** Peut-être pour poursuivre sur la dernière  
18 lignée de questions de ma collègue, je comprends  
19 que vous ne dites pas que... Parce que quand on  
20 regarde... On peut peut-être aller à votre page  
21 PowerPoint, la présentation de ce matin, à la  
22 page... je pense que c'est la page 2 où on présente  
23 les composantes là de... Madame la Greffière, donc  
24 ce qui a été présenté ce matin. C'est ça, oui,  
25 descendez, voilà.

1                   On vous a demandé si vous souhaiteriez, le  
2 cas échéant, si un des éléments que vous demandez  
3 dans le cas de la Phase 2, n'est pas reconnu par la  
4 Régie, notamment le mode de partage qui serait à  
5 modifier, mais ma question c'est... Puis vous avez  
6 dit à ça, si j'ai bien compris : « On va évaluer la  
7 situation. »

8                   Ça apparaît légitime comme réponse, mais  
9 ceci étant dit si on met de côté cette réponse puis  
10 on pose la question différemment : Si la Régie a  
11 décidé d'octroyer, bon, le taux de rendement pour  
12 l'avoir au prix ordinaire pour les deux prochaines  
13 années, tel que requis, la mise en place du  
14 mécanisme de découplage des revenus et par exemple,  
15 le CAPEX, tel que souhaité, est-ce que vous  
16 convenez que... comment dire... Énergir améliore  
17 son sort généralement?

18                   T'sais, la question : « Are we better off »  
19 Si jamais... Je comprends que vous souhaitez avoir  
20 les quatre éléments et que vous présentez à la  
21 Régie, un dossier, comment dire... ficelé.

22                   (10 h 20)

23                   Mais si la Régie autorise les deux premiers  
24 et le quatrième, ne convenez-vous pas avec moi que  
25 vous êtes quand même, globalement parlant, mieux

1 que dans la situation actuelle? J'essaie de  
2 comprendre si... Je vous suggère que oui, que vous  
3 êtes mieux à l'égard de ce qui a été dit ce matin.  
4 Le risque  
5 d'affaires et tout ça, mais qu'en pensez-vous?

6 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

7 R. Pour être bien honnête, Monsieur le président, je  
8 n'ai pas grand chose à ajouter à ça. Je veux dire,  
9 un moment donné, ce n'est pas non plus... C'est des  
10 questions qui sont importantes pour une entreprise.  
11 C'est très hypothétique. Ce n'est pas moi, Marc-  
12 André Goyette, qui va venir dire comment  
13 l'entreprise perçoit, effectivement, son équilibre  
14 entre le risque, puis le rendement, s'il y a une,  
15 deux, trois propositions. Je pense que c'est une  
16 réflexion qui se fait plus globale au niveau  
17 d'Énergir. Il y a toutes sortes de choses qui  
18 peuvent être faites. On peut, effectivement,  
19 demander de revenir en coûts de services. On peut  
20 peut-être vouloir aller dans un dossier complet de  
21 rendement. Il y a plein de choses ici qui rentrent  
22 en considération. Donc, j'ai un peu de misère là à  
23 répondre hypothétiquement à ça. Je reviens, je  
24 pense, sur ce qui est important de retenir. C'est  
25 encore une fois, je ne pense pas qu'on est allés

1 avec une proposition hors normes en espérant que la  
2 Régie coupe la poire en deux comme on dit. On est  
3 allés vraiment avec quelque chose qui est  
4 raisonnable, qui est d'une ampleur tout à fait  
5 raisonnable. Donc, on pense que tout ça mis  
6 ensemble fait du sens, autant pour les clients que  
7 pour Énergir, dans son ensemble.

8 Q. [29] Je comprends votre prudence, puis vos  
9 supérieurs, puis ces micro-fonctions peut-être  
10 écoutent?? et vous ne voulez peut-être pas prendre  
11 sur vous, mais le cas échéant, si vous ne pouvez  
12 pas répondre, vous, est-ce que le vice-président  
13 qui était avant vous pourrait répondre? Parce que  
14 là, vous nous dites : « Bien, je ne peux pas  
15 répondre. C'est trop compliqué. Ça implique... »,  
16 mais la Régie, elle, et les intervenants veulent  
17 savoir si la Régie d'emblée décide, puis si ce  
18 n'est pas moi qui va poser la question, c'est peut-  
19 être, monsieur le président ou les régisseurs qui  
20 vont dire : « Bien oui, là, le troisième élément de  
21 la modification du mode de partage des écarts, si  
22 on ne le retient pas, est-ce que c'est quand même  
23 acceptable? ». Bien, ça m'apparaît une question, je  
24 pense, légitime. Si vous nous dites : « Non. Ce  
25 n'est vraiment pas bon. », d'accord et expliquez-

1 nous pourquoi? Mais là, vous me dites : « Je ne  
2 peux pas vous le dire, parce que c'est compliqué ou  
3 ça implique la hiérarchie de la compagnie. ». Je  
4 vous soumetts que si vous n'êtes pas capable de  
5 répondre, je peux comprendre. On va peut-être  
6 demander l'engagement. C'est juste pour bien...  
7 Parce que là, vous nous offrez une non-réponse pour  
8 le président.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Bon, écoutez, mon confrère revient à la charge avec  
11 une question, bon... La réponse du témoin c'est de  
12 dire cette proposition-là, elle est équilibrée.  
13 Énergir juge qu'elle est souhaitée nécessaire pour  
14 permettre un rendement raisonnable. L'établissement  
15 de tarifs justes et raisonnables. Ça, c'est  
16 l'équilibre. C'est la position que nous avons et  
17 vous avez entendu, effectivement, comme mon  
18 confrère l'indique, un vice-président qui est venu  
19 dire quelques minutes auparavant : « On n'a pas  
20 fait... On ne s'est pas présentés avec une position  
21 de négociation. On va en demander plus pour en  
22 obtenir moins. ». C'est la position de l'entreprise  
23 à l'effet d'obtenir un équilibre juste en bout de  
24 l'analyse. La Régie c'est vous qui devez déterminer  
25 des tarifs justes et raisonnables en bout de ligne.

1 La position d'Énergir, vous l'avez. Nous, on  
2 considère que cet équilibre est atteint avec cette  
3 position-là. Si on faisait venir le conseil  
4 d'administration d'Énergir demain matin là, pour  
5 répondre à la question de mon confrère et on enlève  
6 une des trois composantes ou si on fait venir tout  
7 le conseil de gestion, il n'en demeure pas moins  
8 que c'est vous, en bout de ligne, qui devez fixer  
9 des tarifs qui sont justes et raisonnables. La  
10 position d'Énergir, elle ne changera pas, même si  
11 mon confrère la modifie, la remodule en disant :  
12 « Oui, mais si j'enlève tel aspect ou si je modifie  
13 un des aspects, puis... ». C'est la position  
14 intégrale d'Énergir qu'on est capables de vous  
15 offrir ce matin et là, le complément de réponse que  
16 mon collègue vous dit, c'est on verra comment la  
17 Régie décidera de cela. Nous on pense, puis je vais  
18 vous plaider en fin d'audience que vous avez la  
19 preuve prépondérante que cette proposition-là, elle  
20 est équilibrée. Il fera ses représentations quant  
21 au fardeau de la preuve, mais je pense que d'aller  
22 plus loin que ça aujourd'hui, ça serait s'acharner  
23 sur les témoins, Monsieur le président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Turmel, avez-vous une réplique?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bien écoutez, la question est posée. Faut  
3 simplement constater qu'il n'a... Parce que ce  
4 n'est pas maître Sigouin-Plasse le témoin. Ce n'est  
5 pas lui hein le témoin? Son témoin a répondu ou n'a  
6 pas répondu à la question. Je n'ai pas entendu que  
7 ma question n'était pas pertinente. Ma question est  
8 pertinente. On a eu la réponse qu'on a eue. Moi, je  
9 ne peux pas aller plus loin.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est ça que j'allais dire. Et vous pourrez le  
12 plaider...

13 (10 h 25)

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Je ne jouerai pas au dentiste en tentant d'extraire  
16 la dent, mais c'est un peu étonnant, parce  
17 qu'habituellement, la Régie elle demande au témoin  
18 du Distributeur qui vient devant vous. Si on  
19 n'accepte pas votre proposition, est-ce que c'est  
20 invivable ou si on accepte la moitié d'une  
21 proposition là on vous dit « Ah! Bien là, je  
22 comprends que c'est « all in », c'est tout ou  
23 rien. » Bien, si c'est tout ou rien...

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est la réponse.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bon. O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est la réponse.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Donc, on va la prendre pour un tout ou rien puis on  
7 verra.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Puis écoutez, on a déjà eu ce débat-là, il y a une  
10 certaine époque, dans le cadre du premier  
11 allègement réglementaire. Sauf erreur, Maître  
12 Turmel, vous y étiez en deux mille quinze (2015) où  
13 on a eu cette question-là du banc. Puis on vous a  
14 dit à l'époque, on a dit à la Régie : « Écoutez,  
15 pour nous, c'est une position intégrale où  
16 effectivement il nous faut l'ensemble de ces  
17 éléments-là. »

18 La Régie, vous recevrez cette réponse-là,  
19 en fait, vous l'avez déjà reçue. Je ne mets pas les  
20 mots dans la bouche de monsieur Goyette là, il l'a  
21 dit. Il dit « c'est une position qui est intégrale  
22 qu'on juge équilibrée. »

23 Maintenant, c'est à vous de déterminer si  
24 nos prétentions sont exactes puis d'établir une  
25 méthodologie de fixation des tarifs qui est juste,



1 qui permet de générer des tarifs justes et  
2 raisonnables.

3 Là-dessus, je pense qu'effectivement on  
4 devance les argumentations là, mais j'inviterais  
5 mon confrère à passer à une autre ligne de  
6 questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, on poursuit?

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Q. **[30]** Alors, Monsieur Goyette, tout à l'heure vous  
15 avez entendu parler votre vice-président  
16 d'incertitude puis je pense, vous en avez parlé un  
17 peu. Je comprends que vous êtes... Minimale,ment,  
18 vous êtes, vous convenez avec moi que l'incertitude  
19 sur les revenus, c'est ça qui est une part  
20 importante, significative du risque d'affaires de  
21 court terme d'Énergir? C'est principalement pour ça  
22 que vous êtes en demande?

23 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

24 R. Quelle est votre question exactement?

25 Q. **[31]** Je vous la répète. Est-ce que l'incertitude

1 sur les revenus constitue une part significative du  
2 risque d'affaires de court terme d'Énergir?

3 R. Bien humblement, Monsieur le Président, non. Je ne  
4 pense pas qu'actuellement c'est un gros risque  
5 d'affaires pour Énergir, l'incertitude sur les  
6 revenus.

7 Q. [32] Vous êtes sûr de cette réponse-là? Oui?

8 R. Oui.

9 Q. [33] O.K. Parfait. Merci. Pas d'autres questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Turmel. Est-ce que, le GRAME, vous  
12 avez des questions? Pas de question. ROEÉ. Maître  
13 neuman, SÉ-AQLPA non plus? Une? J'ai vu votre doigt  
14 dans les airs, j'ai présumé que c'était une.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et  
17 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-  
18 AQLPA. C'est simplement pour des raisons  
19 pragmatiques. Dans la présentation, là où il y  
20 avait l'erreur dans le graphique, donc si je  
21 comprends bien le... à la page 8, attendez. Oui.  
22 Donc, dans le bloc qui s'intitule « Énergir  
23 propose » donc, si je comprends bien, les points de  
24 base de la première ligne, au lieu de lire cent  
25 (100) et plus, il faut lire cinquante (50) et plus,

1 c'est bien cela?

2 M. LOUIS-PHILIPPE LAURIN :

3 R. Oui. C'est ça.

4 Q. [34] Donc, pour des raisons pragmatiques, comme il  
5 n'y a plus de papier, est-ce que ce serait  
6 possible, puisqu'on va citer cette pièce  
7 éventuellement, de déposer une version rectifiée  
8 qui corrige cette erreur puisque ça change... au  
9 niveau du papier, ça ne change plus rien  
10 maintenant?

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'avais compris que c'est ce qui serait fait.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 O.K. D'accord. O.K. D'accord.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Est-ce que je me trompe, Maître Sigouin-Plasse?

17 C'est bien ça?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Vous aviez bien compris. Ce sera fait dans les  
20 prochaines minutes.

21 LE PRÉSIDENT :

22 O.K.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 O.K. Merci bien.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bon.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Merci. Alors, c'était simplement cette  
5 rectification.

6 LE PRÉSIDENT :

7 C'est très bien. L'UMQ, vous avez des questions?

8 Oui.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON VINCENT :

10 Bonjour.

11 Q. [35] Bonjour, Monsieur Goyette. Vous n'en avez pas

12 traité... Pardon! Oui. Simon Vincent pour l'UMQ.

13 Donc, Monsieur Goyette, vous n'en avez pas traité

14 spécifiquement dans votre présentation, mais

15 j'aurais quelques questions concernant la hausse du

16 seuil pour lequel une autorisation de la Régie est

17 requise de un virgule cinq à quatre millions (1,5-

18 4 M\$).

19 (10 h 30)

20 Pour ce faire, je vais vous référer aux

21 pièces B-0250 qui est la version révisée de B-0095.

22 On peut aller à 250 au tableau simplement. Je vais

23 vous référer à la première page et plus

24 spécifiquement aux lignes 18 et 21 où on peut voir

25 qu'il y a eu des modifications suite au dépôt de la

1 pièce révisée. Donc à la ligne 18 et à la ligne 21.  
2 Est-ce que ces modifications-là sont provoquées  
3 spécifiquement par la hausse du seuil de un virgule  
4 cinq (1,5 M\$) à quatre millions (4 M\$)?

5 M. MICHEL VACHON :

6 R. Oui.

7 Q. **[36]** D'accord. Avez-vous estimé ce que représente  
8 en coûts évité l'allégement réglementaire provoqué  
9 par la modification du seuil?

10 R. Clairement il va y avoir un avantage. Mais, non, ça  
11 n'a pas été quantifié en temps ou en dollars.

12 Q. **[37]** Est-ce que vous seriez capable de me le  
13 qualifier un petit peu plus précisément au-delà des  
14 chiffres?

15 R. Bien, en fait c'est clair que, de notre côté, il y  
16 a du temps économisé pour la préparation de la  
17 pièce, la revue des DDR (des demandes de  
18 renseignements), la préparation des réponses. Comme  
19 vous savez certainement, puis monsieur Lachance l'a  
20 évoqué tantôt, on est dans des systèmes très, je  
21 vais dire, archaïques. On travaille beaucoup au  
22 niveau de tout ce qui touche les immobilisations  
23 avec des fichiers Excel, des multitudes de fichiers  
24 Excel dans lesquels, lorsqu'on fait des  
25 changements, ça demande excessivement de temps.

1           Lorsqu'il y a des demandes de renseignements, si on  
2           avait besoin de manipuler la donnée, ça demande  
3           beaucoup de temps. Donc, clairement, de passer d'un  
4           seuil de un point cinq (1,5 M\$) à quatre millions  
5           (4 M\$), il y a un gain important et pour nous, et  
6           probablement pour la Régie, et certainement  
7           également pour les intervenants.

8           Q. **[38]** Monsieur Lachance dans son témoignage a fait  
9           référence au fait, je crois, pour l'année deux  
10          mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019), il  
11          y a eu environ... il y a eu onze (11) projets pour  
12          un total de cent six millions de dollars (106 M\$)  
13          qui ont excédé le seuil de un virgule cinq million  
14          (1,5 M\$). Est-ce que vous avez calculé ça aurait  
15          été combien de projets si ça avait été plutôt le  
16          seuil de quatre millions de dollars (4 M\$)?

17          R. Je vais y aller de mémoire, mais si je me souviens  
18          bien, c'est deux projets qui étaient à l'intérieur  
19          du seuil de un point cinq (1,5 M\$) et de quatre  
20          millions (4 M\$). Mais quand on regarde sur les  
21          quatre, cinq dernières années, on parle d'à peu  
22          près onze (11) projets qui se situent dans cet  
23          intervalle-là.

24          Q. **[39]** Sauf erreur, là, puis il y a une question qui  
25          a été posée spécifiquement en demande de

1 renseignements, ce n'est pas l'UMQ... Oui.

2 M. LOUIS-PHILIPPE LAURIN :

3 R. Je suis pas mal sûr que c'est SÉ-AQLPA.

4 Q. **[40]** SÉ-AQLPA. O.K. Donc, peut-être prendre le  
5 temps si vous voulez, ou ça vous va comme réponse,  
6 puis vérifier dans les réponses aux demandes de  
7 renseignements pour éviter de prendre trop de temps  
8 d'audience.

9 Me SIMON VINCENT :

10 Moi ça me convient.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Ça vous convient. Parfait.

13 Me SIMON VINCENT :

14 Q. **[41]** Donc dernière question. De quelle manière vous  
15 entendez faire bénéficier la clientèle de cet  
16 allégement réglementaire-là?

17 M. MICHEL VACHON :

18 R. Bien, en fait ce qu'on voit chez nous, c'est  
19 lorsqu'intervient ce genre de dossier-là, il y a du  
20 temps qui est mis par nos gens pour répondre, comme  
21 je disais tantôt, au niveau des demandes de  
22 renseignements et autres, bien, ce temps-là va  
23 pouvoir être investi davantage sur des projets  
24 d'importance stratégique pour l'entreprise et  
25 probablement pour les différents intervenants. On

1 parlait tantôt des projets de développement de GNR,  
2 entre autres, et autres. Donc, on pense qu'on va  
3 pouvoir porter plus de temps à ces projets-là.

4 Q. [42] Je vous remercie.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Vincent. Avant de procéder pour les  
7 questions de la Régie, Maître Sigouin-Plasse, nous  
8 allons prendre une pause de quinze (15) minutes,  
9 une longue pause vu que ça va bien. Donc moins dix.  
10 Oui, moins dix, on se revoit. Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 (10 h 53)

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, Maître Gertler.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Franklin  
19 Gertler pour le ROEÉ. Finalement, j'aurai trois  
20 petites questions à poser par rapport au passage de  
21 un point cinq (1,5 M\$) à quatre millions (4 M\$), si  
22 vous permettez, avec votre permission.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui.

25



1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. **[43]** Très brièvement. Bonjour Messieurs les membres  
3 du panel. D'abord, j'aimerais juste comprendre,  
4 vous pouvez peut-être nous informer, le passage de  
5 un point cinq (1,5 M\$) à quatre millions (4 M\$),  
6 quelle portion de ça est captée par l'inflation  
7 depuis l'établissement? Avez-vous calculé ça?  
8 Autrement dit qu'est-ce que ça représente en termes  
9 réels?

10 M. MICHEL VACHON :

11 R. En fait, je n'ai pas le chiffre exact. Mais la  
12 portion qui serait relative à l'inflation sur le  
13 montant qui a été ajouté par rapport à ça est  
14 relativement marginale par rapport au montant qui a  
15 été ajouté.

16 Q. **[44]** O.K. Merci. Maintenant, parce que, moi, je ne  
17 suis pas là-dedans, j'aimerais juste que vous  
18 m'expliquez, vous avez parlé des projets de GNR,  
19 puis on y reviendra peut-être brièvement, mais je  
20 veux juste comprendre, avec des exemples peut-être,  
21 qu'est-ce que ça représente d'épargner à faire tout  
22 le travail d'approbation individuelle le passage de  
23 un point cinq (1,5 M\$) à quatre millions (4 M\$)?  
24 Qu'est-ce qui est maintenant dans le panier? Quel  
25 type de projets? Quelle envergure?

1 R. Si je me fie au passé, on a fait une analyse, là,  
2 en fait des cinq dernières années pour aller voir  
3 ça représente quoi comme travail. Je parlais tantôt  
4 de onze (11), mais je me suis trompé, on parle de  
5 treize (13) projets qui ont été répertoriés dans  
6 les cinq dernières années. Je peux peut-être vous  
7 référer à la pièce B-0242, la question 8.1 dans  
8 laquelle on donne l'information. Donc, ça donne le  
9 nombre de projets par année qui se situent dans la  
10 braquette de un point cinq (1,5 M\$) à quatre  
11 millions (4 M\$). En termes de temps épargné, c'est  
12 certain, toute la rédaction d'une preuve, c'est du  
13 temps qui va être épargné.

14 La réponse aux DDR, tantôt je le disais,  
15 aux demandes de renseignements, pardon, tantôt je  
16 le disais, mais de répondre à des questions par...  
17 ça prend un certain temps. Ça fait en sorte que les  
18 équipes qui travaillent actuellement sur des  
19 projets, je vais appeler ça de productivité ou  
20 d'efficience ou d'amélioration continue, bien, ils  
21 doivent lâcher leur travail en cours, mettre leur  
22 temps sur le projet... sur les demandes de  
23 renseignements. Des équipes qui peuvent travailler  
24 sur des demandes au niveau du GNR ou au niveau du  
25 développement du GNR, bien, ils doivent laisser un

1 petit peu de temps pour répondre à ces questions-  
2 là. Lorsqu'arrive une demande de renseignements au  
3 niveau des immobilisations, des investissements,  
4 évidemment, ça ne sollicite pas juste un  
5 département de comptabilité, ça sollicite  
6 l'entreprise qui doit répondre à ces questions-là.

7 Q. **[45]** Et est-ce que, puis excusez-moi je ne l'ai pas  
8 devant moi, mais dans les onze (11) ou treize (13)  
9 projets que vous me mentionnez, est-ce qu'il y a un  
10 type de projet ou d'immobilisation qui est  
11 prédominant ou c'est varié?

12 R. Quand on regarde les treize (13) projets, c'est  
13 quand même assez varié, mais ce qu'on voyait plus  
14 ressortir, c'est souvent des demandes qui émanent  
15 de tiers, du MTQ, de villes pour, par exemple,  
16 déplacer une conduite ou ce genre de projet-là  
17 qu'on va voir. Mais il y avait également d'autres  
18 types de projets dont des projets de développement  
19 et autres.

20 Q. **[46]** Et enfin juste pour revenir, parce que vous  
21 avez répondu par rapport au GNR, est-ce que vous  
22 pouvez nous expliquer de quelle nature les projets  
23 de GNR qui pourraient maintenant être faisables  
24 sans approbation individuelle avec le changement?

25 (10 h 58)

1 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

2 R. Notre compréhension, c'est qu'il n'y a aucun  
3 changement là au niveau des projets GNR, dès que ça  
4 nécessite un actif, dans le fond, en lien avec  
5 l'injection de GNR, bien c'est le tarif de  
6 réception puis tous les projets, peu importe la  
7 valeur, ils sont présentés à la Régie au cas par  
8 cas.

9 Q. **[47]** O.K. Alors, la réponse par rapport au GNR,  
10 c'est d'avoir des gens qui peuvent travailler des  
11 projets de GNR plutôt que de faire d'autres  
12 travail... Ils travaillent sur d'autres types de  
13 projets mineurs ou plus routiniers. C'est ça?

14 M. MICHEL VACHON :

15 R. Exact. Ça, en fait, c'est pour permettre à des gens  
16 qui seraient occupés à répondre, par exemple, à des  
17 demandes de renseignement sur ces projets-là, de  
18 passer, peut-être, plus de temps sur des  
19 dossiers... Puis c'est un exemple là, mais comme le  
20 GNR, il y en a d'autres, également, à venir.

21 Q. **[48]** L'autre type, ça serait quoi? Si vous me le  
22 permettez?

23 R. Bien, je vais faire référence à ce que monsieur  
24 Lachance disait tantôt : « On a des systèmes  
25 informatiques vieillissants, donc ça en serait un

1 autre exemple de dire : Bien, on veut se  
2 moderniser, on veut s'améliorer, être plus efficace  
3 dans nos procédures. » Donc, ça serait un autre  
4 exemple.

5 Q. [49] O.K. Très bien, merci. Merci, Monsieur le  
6 Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Gertler. Les questions, maintenant,  
9 de la Régie avec maître Cardinal.

10 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Oui, bonjour, ça sera très court. En fait, c'est  
12 une précision par rapport à la pièce B-0246 qui est  
13 la demande, la huitième demande amendée. En fait,  
14 je vais laisser le temps de l'ouvrir, mais grosso  
15 modo, c'est simplement qu'on soumet que dans la  
16 demande amendée, on parle encore de l'autorisation  
17 des projets sous le seuil de un point cinq million  
18 de dollars (1,5 M\$) là, plutôt que le quatre  
19 millions (4 M\$).

20 Donc, on voulait savoir est-ce qu'Énergir  
21 avait l'intention de déposer une demande amendée à  
22 cet effet?

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Messieurs les témoins, c'est moi qui répondra.  
25 Alors... et c'est mon erreur, notre erreur, on est

1 une équipe. Bien capté, vous êtes vigilants et il y  
2 aura vraisemblablement une neuvième demande  
3 réamendée, vous connaissez nos habitudes, et on  
4 s'assurera de faire correspondre aux entrées en  
5 vigueur réglementaire.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Parfait. Merci.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Merci.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Merci, ça va être tout.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, il n'y a pas de question de la part de la  
14 Formation. Alors, vous êtes libérés tous les trois  
15 ou vous avez un réinterrogatoire?

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Oui, j'aurais une brève question.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, allez-y, allez-y.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Une courte question, si vous me le permettez.

22 RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Q. **[50]** Je vais revenir, Monsieur Goyette, sur un  
24 échange que vous avez eu avec mon collègue, maître  
25 Turmel pour la FCEI, en lien avec... En fait, à la

1 toute fin du contre-interrogatoire de maître  
2 Turmel, il a posé une question sur... et je la  
3 reprends comme ça là puis à défaut d'avoir les  
4 notes sténographiques pour pouvoir refléter les  
5 réels termes qui ont été employés, mais je pense  
6 que l'esprit est là. Est-ce que... il vous a posé  
7 la question : « Est-ce que les incertitudes reliées  
8 au revenu constituent des risques de court terme? »  
9 Et je comprends de votre réponse, Madame...  
10 Monsieur... pardon Monsieur Goyette, que votre  
11 réponse à été brève, ça a été de dire « non »  
12 essentiellement.

13 Mais la question de précision que j'aurais  
14 avec vous, auprès de vous, en réinterrogatoire  
15 c'est : Pouvez-vous indiquer ce que vous entendez  
16 par du « court terme »? Parce que la question n'a  
17 pas été posée puis je pense que ça serait  
18 intéressant de savoir c'est quoi que vous aviez en  
19 tête lorsque vous avez répondu ça.

20 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

21 R. Tout d'abord, Monsieur le Président, la question  
22 vous l'avez bien formulée, on parlait ici de : Est-  
23 ce que les écarts de revenus sont un risque  
24 prépondérant de court terme? Donc, moi, à court  
25 terme, mon interprétation ça a été actuellement là,

1 dans l'année en cours. Et en fait, je pense que  
2 monsieur Lachance est venu dire qu'actuellement ça  
3 va bien, les revenus sont supérieurs à ce qui avait  
4 été anticipé. Donc, on ne prétend pas actuellement  
5 qu'il y a un gros risque, ici, à court terme, de  
6 lié aux revenus. Il y a d'autres risque également.

7 Et là, tout est la question aussi qu'est-ce  
8 qui est prépondérant de qu'est-ce qui ne l'est pas.  
9 Il y a beaucoup d'autres risques à court terme.  
10 Monsieur Lachance a fait référence à des épisodes,  
11 notamment, non prévus, par exemple : météo qui sont  
12 de plus en plus courants, qui sont des risques de  
13 court terme. Il y a certaines exigences de villes  
14 qui pourraient nous demander des travaux qu'on  
15 n'avait pas prévu, qui sont des risques de court  
16 terme. Ils ont eu toutes sortes de risques de court  
17 terme.

18 Mais je prends l'opportunité, ici, pour  
19 clarifier certains trucs. Énergir, ce n'est pas un  
20 fonds spéculatif. Les investisseurs n'investissent  
21 pas dans Énergir pour un rendement de l'année ou en  
22 cours de l'année suivante. Ils regardent, bien sûr,  
23 ils veulent toucher un rendement sur une certaine  
24 période, pouvoir recouvrer leur capital par la  
25 suite, Monsieur le Président.



1                   Donc, ce qu'on doit regarder,  
2                   effectivement, c'est davantage un risque de moyen,  
3                   long terme lorsqu'on parle de rendement, lorsqu'on  
4                   parle de risques de recouvrer son capital investi  
5                   et caetera. Donc, je pense que ça valait la peine  
6                   de faire ce point-là.

7                   (11 h 03)

8                   Q. [51] Évidemment, avant que mon confrère reprenne la  
9                   parole, on est en réinterrogatoire là. Je n'ai pas  
10                  entendu sa question, mais je vous invite d'emblée,  
11                  Monsieur le Président, je suis réinterrogatoire. Ma  
12                  question, elle était très ciblée. Je demande une  
13                  précision sur du court terme, qu'est-ce qu'il  
14                  entendait pas le « court terme ». Le témoin a donné  
15                  sa réponse. Je ne vois pas pourquoi on revient à la  
16                  charge sur un réréinterrogatoire à ce stade-ci,  
17                  Monsieur le Président.

18                  LE PRÉSIDENT :

19                  On va écouter la question.

20                  Me ANDRÉ TURMEL :

21                  Premièrement, non, je veux aider mon confrère parce  
22                  que quand il a repris ma question, il l'a mal  
23                  reprise. Puis on pourra regarder parce que, moi,  
24                  j'ai lu la question là, la question qu'il a  
25                  paraphrasée, puis je ne lui en veux pas, on prend

1 des notes puis on va vite parfois là. C'était pas  
2 la question qu'on posait. Parce que la question que  
3 nous avons posée deux fois, puis la dernière fois,  
4 je l'ai relue, c'était : convenez-vous que  
5 l'incertitude sur les revenus constitue une part  
6 significative du risque d'affaires de court terme  
7 d'Énergir?

8 Tout à l'heure, dans la question, mon  
9 collègue, en paraphrasant, il a émis... il a omis  
10 « la part significative ». Vous comprenez? La  
11 question est différente.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Parfait.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Alors, je veux simplement resituer. Puis s'il veut  
16 répondre... Pour qu'on soit sur la même longueur  
17 d'ondes là parce que sinon on ne partait sur les  
18 mêmes bases.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Bon. Bien, écoutez, si vous me permettez, puisque  
21 je suis dans mon réinterrogatoire.

22 Q. [52] À la lumière... Merci, Maître Turmel. Est-ce  
23 que votre réponse demeure la même compte tenu de  
24 l'éclaircissement que maître Turmel vient de donner  
25 quant à la facture de sa question?

1 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

2 R. Absolument.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bon. C'est bien. Maître Sigouin-Plasse.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Là-dessus, ça fait le tour, Monsieur le Président.

7 Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Cette fois-ci, vos témoins sont...

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Oui.

12 LE PRÉSIDENT :

13 On vous remercie tous les trois, Messieurs.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ils sont libérés. Mais, restez donc debout

18 maître Sigouin-Plasse. J'avais quelques réponses à

19 vous donner par rapport aux points qui ont été

20 soulevés en début d'audience dans les remarques

21 préliminaires.

22 DISCUSSION

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Tout à fait.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Le premier point, en ce qui a trait au CASS et au  
3 CASEP...

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 ... on comprend fort bien la préoccupation  
8 d'allégement réglementaire et tout ça, mais à tout  
9 événement, il y a deux intervenants qui ont des  
10 questions à poser. Alors, on vous demanderait de  
11 prévoir un témoin...

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Parfait.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... dans le cadre du panel sur la DDR 9. Alors,  
16 nous cherchons à concilier l'allégement  
17 réglementaire avec les préoccupations des  
18 intervenants et on a tranché de ce côté-ci...

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Excellent.

21 LE PRÉSIDENT :

22 ... c'est-à-dire la présence. Par rapport aux  
23 questions 3.1 et 3.2 de la DDR numéro 9, vous avez  
24 dit qu'il n'y aurait pas de témoin à l'audience,  
25 mais vous allez répondre par écrit. C'est correct,

1 on prend note.

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 Parfait. Donc, vous n'avez pas de souhait d'avoir  
4 un témoin présent.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Non, ça va.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Parfait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, on concilie votre intérêt de l'allègement  
11 réglementaire.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Question 4.1, je vais aller d'abord à la question  
16 8.2 la DDR numéro 9.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Question 8.2, DDR numéro 9, nous allons faire une  
21 reformulation.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Parfait.

24 LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Alors, à quelque part dans la journée ou

1           demain. Question 4.1, DDR numéro 9, quitte à nous  
2           répondre un petit peu plus tard parce que vous  
3           n'avez peut-être pas la réponse, mais on aimerait  
4           simplement savoir pourquoi, techniquement,  
5           l'information n'est pas disponible. Alors, quitte à  
6           en parler avec vos clients ce midi.

7           Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8           Oui, oui, oui, oui.

9           LE PRÉSIDENT :

10          Et c'est peut-être la manière qu'elle est rédigée.  
11          Alors, on pourrait peut-être la reformuler  
12          dépendant de la réponse que vous nous partagerez.

13          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14          Parfait. C'est noté.

15          LE PRÉSIDENT :

16          Bon. Alors, on peut reprendre ou commencer avec le  
17          panel numéro 3 sur les frais généraux  
18          entrepreneurs.

19          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20          Très bien. Je laisse la place à mon confrère,  
21          Maître Thibodeau.

22          LE PRÉSIDENT :

23          Maître Thibodeau. Bonjour, Maître Thibodeau.

24

25

1 PREUVE D'ÉNERGIR - Frais généraux entrepreneurs -  
2 Panel 3

3

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Alors, bonjour, Philip Thibodeau pour Énergir.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Vous avez une présentation écrite, si je me  
8 rappelle bien, qui a été déposée comme pièce, hein!

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est ça?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 On a une présentation, on va commencer avec une  
15 présentation. Et évidemment, ensuite le panel  
16 serait disponible pour répondre aux questions de la  
17 Régie et des intervenants. Donc, on pourrait... on  
18 serait prêt à assermenter les témoins.

19

---

20 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
21 (26e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

22

23 MARTINE BISAILLON, chef de service, Performance  
24 financière, ayant une place d'affaires au 1717, rue  
25 du Havre, Montréal (Québec);

1 NICOLAS CRÊTE, directeur adjoint, Administration  
2 des contrats et acquisition biens et services,  
3 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,  
4 Montréal (Québec);

5  
6 MARC-ANTOINE FLEURY, conseiller, Réglementation,  
7 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,  
8 Montréal (Québec);

9  
10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, déposent et disent :

12  
13 INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

14 Q. **[53]** On vous écoute.

15 Mme MARTINE BISAILLON :

16 R. Alors, bonjour à tous, Monsieur le Président,  
17 Madame, Monsieur le Régisseur.

18 A la suite du dépôt de la pièce B-0094 sur  
19 le taux de frais généraux entrepreneurs pour la  
20 période se terminant le vingt (20) septembre deux  
21 mille vingt (2020) et à la suite duquel Énergir a  
22 reçu des demandes de renseignements de la Régie  
23 mais également de la part de quelques intervenants,  
24 mes collègues et moi avons préparé cette brève  
25 présentation afin de tenter d'éclaircir certaines



1 zones grises concernant le taux de frais généraux  
2 entrepreneurs et aussi pour bonifier les  
3 explications de notre pièce et de nos réponses aux  
4 demandes de renseignements quant aux améliorations  
5 apportées à la méthodologie du calcul du taux des  
6 frais généraux entrepreneurs.

7           Donc, en première partie, je vais vous  
8 présenter certaines informations, certaines  
9 spécifications sur les frais généraux entrepreneurs  
10 et ainsi vous présenter les améliorations apportées  
11 à la méthodologie et en seconde partie, mon  
12 collègue Nicolas vous parlera, vous donnera de  
13 l'information et plus de détails en ce qui concerne  
14 le contrat général avec nos entrepreneurs.

15           Alors, les frais généraux entrepreneurs, de  
16 quoi s'agit-il? Les frais généraux entrepreneurs  
17 c'est l'ensemble des coûts fixes de nos  
18 entrepreneurs qui sont au contrat général. Ces  
19 coûts fixes s'élèvent à un total de neuf point un  
20 million de dollars (9,1 M\$) pour l'année financière  
21 deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019 - 2020)  
22 et ils représentent effectivement ce que Énergir va  
23 payer, donc, ce que Énergir va déboursier en termes  
24 de frais généraux entrepreneurs.

25           A la suite de ce... Donc, le taux de frais

1 généraux entrepreneurs, qui est calculé à l'aide  
2 des frais généraux entrepreneurs, permet à Énergir  
3 une bonne allocation des coûts entre les différents  
4 projets ou les différentes activités qui sont liées  
5 et couvertes par le contrat général.

6 Comment on arrive à calculer le taux de  
7 frais généraux entrepreneurs? Eh bien, il s'agit  
8 des coûts fixes, donc, le neuf point un millions de  
9 dollars (9,1 M\$) dont je vous parlais de frais  
10 généraux entrepreneurs divisé par le coût des  
11 services entrepreneurs qui sont liés au contrat  
12 général. Comme je vous le mentionnais précédemment,  
13 ça permet une bonne allocation des coûts entre les  
14 différents projets ou activités, entre autres en  
15 vertu de la décision D-2018-0080. Le taux de frais  
16 généraux entrepreneurs est utilisé pour évaluer la  
17 rentabilité des projets d'investissement en  
18 améliorations du réseau.

19 A la page 3 ici, vous avez les  
20 améliorations apportées à la méthodologie pour  
21 calculer le taux de frais généraux entrepreneurs,  
22 je vous laisserai le soin d'en faire la lecture, si  
23 vous désirez, mais je vous amène tout de suite à la  
24 page 4 de la présentation où les mêmes ajouts ou  
25 les mêmes améliorations apportées à la méthodologie

1           sont représentées de façon différente, donc, sous  
2           forme de tableau, ce qui peut aider la  
3           compréhension à ce niveau-là. En tout cas, moi, ça  
4           m'a beaucoup aidée de le regarder comme ça.

5                       Comme je mentionnais, les coûts fixes au  
6           contrat général, le neuf point un millions de  
7           dollars (9,1 M\$), servent à calculer le taux de  
8           frais généraux entrepreneurs en les divisant par le  
9           coût des services entrepreneurs. Autrement dit, le  
10          quarante-deux point trois millions de dollars  
11          (42,3 M\$) de coût des services entrepreneurs  
12          consomme le neuf point un millions de dollars  
13          (9,1 M\$) de frais fixes et inclut en deux mille  
14          dix-neuf, deux mille vingt (2019 - 2020) des  
15          projets et des activités qui n'étaient pas là par  
16          le passé.

17                      Vous voyez ici trois colonnes, trois  
18          améliorations apportées à la... à la méthodologie.  
19          Les deux premières colonnes, projets  
20          capitalisables, troisième colonne, projets  
21          non-capitalisables.

22                      Je vais également faire référence durant  
23          juste la présentation ou la démonstration de ces  
24          améliorations-là à la dernière page de la  
25          présentation, soit ici l'annexe, donc, le tableau

1 qui était également joint dans la pièce B-0094.

2 Alors, première colonne, « Projets  
3 capitalisables », qui est la case D, je ne suis pas  
4 allée du bon côté, la case D ici, le coût des  
5 services entrepreneurs, donc, le trente-neuf point  
6 quatre millions (39,4 M\$) qui est déterminé en  
7 multipliant un taux pondéré des services  
8 entrepreneurs par les investissements en  
9 améliorations et en développement du réseau.

10 Donc, la première amélioration apportée  
11 c'est au niveau du calcul du taux pondéré des  
12 services entrepreneurs qui est maintenant calculé  
13 sur une moyenne de trois ans plutôt que sur une  
14 moyenne de deux ans, donc, tant au niveau des  
15 services entrepreneurs qu'au niveau de l'historique  
16 des investissements des projets. Première  
17 amélioration apportée.

18 (11 h 14)

19 Deuxième amélioration apportée, deuxième  
20 colonne, on situe maintenant le coût des autres  
21 travaux, donc, la case G de l'annexe, ici, le coût  
22 des autres travaux qui est de deux point neuf  
23 millions de dollars (2.9 M \$).

24 Deuxième amélioration à apporter : Énergir  
25 a inclus des projets avec des ententes spécifiques

1 ou des demandes de prix de l'ordre d'un point cinq  
2 millions de dollars (1.5 M \$).

3 Donc je vais laisser le soin à mon collègue  
4 Nicolas de mieux vous présenter ce type de projet  
5 là, mais il s'agit tout de même de projets encadrés  
6 légalement par le contrat général et couverts par  
7 les frais généraux entrepreneur qui sont déjà  
8 négociés via le contrat général.

9 Troisième catégorie, troisième amélioration  
10 à apporter à la méthodologie : donc, cette année,  
11 Énergir a ajouté des projets non capitalisables. Je  
12 dis bien « ajouté » parce qu'avant il y avait  
13 seulement des coûts qui étaient capitalisables dans  
14 la méthodologie et à ce moment-là Énergir pensait  
15 bien faire, mais avec les différents dossiers qu'il  
16 y a eu au cours des dernières années, à la suite  
17 de... aussi on est constamment en amélioration de  
18 processus, Énergir se raffine, et aujourd'hui, pour  
19 une bonne allocation, il faudrait inclure des  
20 projets non capitalisables, soit pour un montant de  
21 un point quatre millions (1.4 M).

22 Et ces autres travaux-là regroupent des  
23 projets de travaux correctifs, des projets de bris  
24 par les tiers, et également des projets facturés  
25 aux clients.

1 M. NICOLAS CRÊTE :

2 Donc pour ce qui est du contrat général, en fait,  
3 là, il faut savoir que le contrat général, c'est  
4 l'outil contractuel qui permet aux entrepreneurs  
5 d'exécuter les travaux standards d'Énergir.

6 En 2019, donc l'année en cours, on est allé  
7 avec une nouvelle approche dans le but d'améliorer  
8 l'efficience et la productivité dans les travaux de  
9 construction, et ce, en oeuvrant de façon  
10 collaborative et partenariale avec nos  
11 entrepreneurs.

12 De par le fait même, c'est un changement  
13 qui a pris vigueur au premier (1<sup>er</sup>) avril deux mille  
14 dix-neuf (2019), on est passé de trois  
15 entrepreneurs à deux entrepreneurs, ce qui nous a  
16 permis une réduction des frais généraux  
17 d'entrepreneur, les frais fixes, de deux millions  
18 (2 M) entre les deux années.

19 Également, par souci de toujours garder le  
20 plus de flexibilité possible au niveau des  
21 stratégies contractuelles, on a évacué du contrat  
22 divers restrictions qui obligeaient finalement, on  
23 s'obligeait nous-mêmes, Énergir, à aller  
24 automatiquement en appel d'offres pour certains  
25 types de projets.

1                   Donc ici, on a l'élimination d'un plafond  
2 d'un million de dollars (1 M \$), donc tout projet  
3 qui dépassait le un million de dollars (1 M \$) en  
4 coûts entrepreneur, Énergir s'obligeait à aller en  
5 appel d'offres.

6                   La même chose pour des travaux de postes de  
7 livraison ou de postes de compression, également  
8 pour des projets de conduite de plus de quatre  
9 mille (4000) kPa. Donc c'est divers balises qu'on  
10 avait anciennement dans le contrat qui nous  
11 obligeait à aller en appel d'offres à ce moment-là.

12                   En deux mille dix-neuf (2019), ces  
13 balises-là ont été enlevées tout simplement dans le  
14 but de permettre à Énergir de choisir la meilleure  
15 stratégie en fonction de la réalité du moment.

16                   Donc, ça ne veut pas dire qu'on n'ira plus  
17 en appel d'offres pour ce type de projet là.  
18 Peut-être qu'on va continuer à aller en appel  
19 d'offres pour certains types de projets, par  
20 contre, on a la flexibilité soit d'aller en demande  
21 de prix avec directement les deux entrepreneurs qui  
22 sont au contrat général ou parfois même faire des  
23 négociations de gré à gré dans le but de réaliser  
24 des projets.

25                   Donc, ce n'est qu'une façon pour Énergir de

1 diversifier ses stratégies contractuelles et c'est  
2 ce type de projets là, dont Martine nous faisait  
3 référence, là, qu'on évalue cette à année à environ  
4 un point cinq millions (1.5 M); et comme ces  
5 projets-là, bien, historiquement, ils n'étaient pas  
6 encadrés par le contrat général, mais on allait à  
7 ce moment-là en appel d'offres, mais il faut les  
8 rajouter étant donné qu'elles ne font pas partie de  
9 l'historique, donc c'est pour ça qu'on rajoute le  
10 un point cinq millions (1.5 M). Voilà.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Donc ça compléterait pour la présentation et les  
13 témoins seraient disponibles pour les questions des  
14 intervenants et de la Régie.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pas de question pour l'ACIG? Les seules que j'avais  
17 ici au calendrier, c'était SÉ-AQLPA. Est-ce qu'il y  
18 en a d'autres avant SÉ-AQLPA? Donc, Maître Neuman?  
19 O.K. Donc il y a personne d'autre? L'UMQ, vous  
20 n'aviez pas de question, personne? Maître Neuman  
21 n'étant pas là, on va aller à la question de la  
22 Régie.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Moi non plus, je n'ai pas de question, merci.

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors il n'y a pas de question, vous n'aurez pas de  
3 réinterrogatoire, je présume.

4 (11 h 19)

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Je leur avais dit de réserver un stationnement pour  
7 la journée.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. Je ne vois pas maître Neuman. Monsieur  
10 Fontaine, vous ne le voyez pas proche non plus.

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Je vous propose d'aller voir. Je vais juste aller  
13 voir à l'entrée.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui. Vous allez y aller. C'est très gentil. Peut-  
16 être que monsieur Fontaine savait ou non s'il avait  
17 des questions. Je ne sais pas. Alors pas de  
18 questions, Maître Neuman?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Pas de questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 C'est bien. Alors, ça a bien été, vous êtes  
23 libérés. Désolé pour le stationnement. Bon retour.  
24 Prochain panel.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Donc, dans ce cas-là, on irait avec le prochain  
3 panel qui est sur les indices de qualité de  
4 service.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Avec une présentation PowerPoint.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Même format. Une courte présentation PowerPoint.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

11

12 PREUVE D'ÉNERGIR - Indices de qualité de service -  
13 Panel 4

14

15 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-sixième  
16 (26e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

17

18 ISABELLE LEMAY, chef de service Réglementation,  
19 développement et conditions de service, Énergir,  
20 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,  
21 Montréal (Québec);

22

23 EVELYNE DESAULNIERS, conseillère Environnement et  
24 assurance qualité, Énergir, ayant une place  
25 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal

1 (Québec);

2

3 ALEXANDRE FORTIER, chargé d'ingénierie  
4 Environnement, Énergir, ayant une place d'affaires  
5 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

11 Q. [54] Alors, on peut débiter avec la présentation.

12 Mme ISABELLE LEMAY :

13 R. Si vous le permettez, avant de passer à la  
14 présentation, j'aimerais apporter quelques  
15 modifications, corrections à notre pièce B-183  
16 (Énergir-E, Document 3). Petites modifications  
17 qu'on s'est rendu compte qui étaient requises avec  
18 notre présentation. Alors, modification apportée,  
19 ce serait à l'annexe 1 à la page 1 ligne 1. Il  
20 faudrait remplacer « D-2012-106 » par  
21 « D-2012-076 ».

22 La seconde modification est à l'annexe 1  
23 page 3 ligne 3. Il faudrait remplacer la référence  
24 « Énergir-E, Document 2 » par « Document 3 ». Et la  
25 troisième, toujours à l'annexe 1 à la page 6,

1 remplacer à la ligne et à la ligne 10. Pour la  
2 ligne 1, c'est de remplacer la référence « Énergir-  
3 E, Document 2 » par « Document 3 ». Et pour la  
4 ligne 10, remplacer « D-2012-106 » par  
5 « D-2012-076 ».

6 Monsieur le Président, madame et monsieur  
7 les régisseurs, je reviendrai sommairement sur  
8 notre proposition et sur son contexte également au  
9 bénéfice d'une compréhension commune. Tout d'abord,  
10 la proposition que nous avons proposée cette année  
11 est basée sur la continuité et le respect des  
12 directives de la Régie. Nous avons actualisé  
13 certains indicateurs afin de démontrer dans le  
14 contexte de l'allégement réglementaire, de  
15 démontrer au rapport annuel que, malgré  
16 l'allégement ou dans le contexte de l'allégement,  
17 la qualité du service aura été maintenue.

18 (11 h 26)

19 Les indices de qualité de service doivent être  
20 maintenus. C'est un principe qui est recherché.  
21 Toutefois, les indices ne sont pas des indicateurs  
22 d'amélioration de processus. Les processus vont  
23 s'améliorer, on y travaille. On y travaille  
24 toujours, mais on veut y travailler encore plus et  
25 vous verrez ces effets-là par une réduction des

1 coûts et non pas par des indices de qualité de  
2 services.

3 Notre indice global de performance est bon.  
4 Il a été bon depuis plusieurs années et on compte  
5 le maintenir. On propose des indices de qualité de  
6 services qui puissent être plus présentés au  
7 rapport annuel pour déterminer notre accès ou non  
8 au partage des trop-perçus. Mais si on est en  
9 situation de manque à gagner, ils seraient à  
10 indicatif uniquement.

11 Alors, nos modifications. Les modifications  
12 qu'on propose, ici le tableau vous montre les  
13 indices. Les indices actuels, les cibles et nos  
14 propositions. Donc, ce qui est encadré en rouge, ce  
15 sont les ajustements qu'on apporte cette année.  
16 Pour les indices, on en retire deux pour éviter les  
17 duplications.

18 Maintenant, au niveau des cibles, nous les  
19 avons majorées comparativement à celles qui étaient  
20 en vigueur au courant de l'exercice deux mille dix-  
21 neuf (2019). Suite à l'exercice, la réflexion qui a  
22 été faite et la pondération a été également revue  
23 en conformité aux instructions que la Régie nous  
24 avait données dans la D-2012-076.

25 Alors, chacun des distributeurs a des

1 indices de qualité de services en vigueur ou avait  
2 en vigueur, comme c'est le cas pour Gazifère et  
3 leurs conditions d'accès au partage des trop-perçus  
4 sont adaptées à chacun. Pour Énergir, nous avons un  
5 seuil et une cible. Hydro-Québec, à ce qu'on  
6 comprend, ils ont un seuil et deux cibles. Tant le  
7 Distributeur que le Transporteur. Gazifère avait  
8 des cibles, mais pas de seuil.

9 Pour Énergir, la méthode de détermination  
10 d'accès au partage se fait en trois étapes. Alors,  
11 la première, c'est la détermination d'un  
12 pourcentage spécifique de réalisation à chacun des  
13 indices. Si le résultat spécifique est inférieur ou  
14 égal à cinquante pour cent (50 %), cet indice-là  
15 obtenait zéro. S'il était égal ou supérieur à la  
16 cible, l'indice obtenait cent (100) et entre les  
17 deux, il y avait un calcul qui donne le pourcentage  
18 spécifique.

19 Si je prends un exemple, supposons avec  
20 notre rapidité de répondre aux urgences. Alors,  
21 disons que pour deux mille dix-neuf (2019), on  
22 avait soixante-quinze pour cent (75 %) des réponses  
23 aux situations d'urgence qui étaient faites à  
24 l'intérieur de trente-cinq (35) minutes, à ce  
25 moment-là, le soixante-quinze pour cent (75 %)

1           aurait été calculé et se serait traduit en un  
2           résultat de cinquante-neuf virgule cinq pour cent  
3           (59,5 %) quelque chose comme ça. C'est ça qui  
4           aurait été mis dans le calcul et non pas le  
5           soixante-quinze pour cent (75 %).

6                        Ensuite, on pondère chacun des résultats de  
7           la grille et cette pondération-là, on la somme et  
8           ça nous donne l'indice global de performance. À  
9           partir de l'indice global de performance, c'est là  
10          qu'on est en mesure de déterminer si Énergir a  
11          accès ou non à son partage des trop-perçus. Donc,  
12          si l'indice était égal à cent pour cent (100 %),  
13          Énergir aurait droit à cent pour cent (100 %) de sa  
14          part. Si l'indice était, aujourd'hui, supérieur ou  
15          égal à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) ou  
16          inférieur à cent (100 %), alors, on aurait accès à  
17          une part proportionnelle au trop-perçu, selon  
18          l'indice atteint.

19                        Donc, par exemple, si Énergir avait quatre-  
20          vingt-dix-huit pour cent (98 %) de résultats, bien,  
21          elle aurait droit à quatre-vingt-dix-huit pour cent  
22          (98 %) de sa part et la clientèle aurait cent pour  
23          cent (100 %) de sa part à elle, plus le deux pour  
24          cent (2 %) d'Énergir. Et si Énergir n'atteignait  
25          pas quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), à ce

1 moment-là, il avait zéro.

2           Quand on se compare avec les autres  
3 distributeurs, on réalise que la part ou le calcul  
4 pour Énergir est plus contraignant et je vous  
5 explique pourquoi. Primo, je porte à votre  
6 attention que Gazifère étant hachurée, c'est que ce  
7 qui est illustré là, c'était lorsque Gazifère étant  
8 en mécanisme incitatif. Aujourd'hui, ils sont en  
9 coûts de services avec des mesures d'allégements  
10 réglementaires comme nous, comparables à nous.  
11 Donc, aujourd'hui, ils n'ont plus à soumettre  
12 d'indices de qualité de services pour avoir accès à  
13 leur trop-perçu. Ils sont soumis seulement à titre  
14 indicatif. Mais les résultats sont..., ça vous  
15 illustre quand même la situation au niveau de nos  
16 parcs québécois.

17 (11 h 31)

18           Donc, on a Gazifère. Hydro-Québec,  
19 Transport et Distribution, tous trois, dans un mode  
20 de mécanisme incitatif, s'ils obtenaient des  
21 résultats globaux jusqu'à concurrence de quatre-  
22 vingt-dix pour cent (90 %), ils avaient droit à  
23 cent pour cent (100%) de leur part.

24           Alors que nous, vous voyez que dès qu'on  
25 est à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %), notre



1 part est diminuée. Et comme je vous illustrais, du  
2 côté de... lorsqu'on atteint un résultat global  
3 inférieur à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), il  
4 n'y a pas du tout de part, de partage, du côté  
5 d'Énergir.

6 Alors nous sommes d'avis que les conditions  
7 de partage aux trop-perçus pour Énergir, sont plus  
8 contraignantes que celle de leurs pairs.

9 Alors, dans le contexte de la l'allégement  
10 réglementaire, comment ça se traduit?

11 Je me suis inspirée d'une réponse à une  
12 demande de renseignements de la Régie, donc la  
13 source, c'est la B-171, réponse à la question 3.1,  
14 qui est le document Énergir T document 1, qui est :  
15 La Régie nous demandait d'illustrer le découplage  
16 des revenus à partir des résultats des rapports  
17 annuels deux mille dix-huit (2018). C'est un peu  
18 les mêmes informations que mon collègue vous a  
19 présentées, mais moi j'aime bien les dessins, alors  
20 je l'ai schématisé différemment.

21 Alors vous voyez au rapport annuel, selon  
22 l'approche traditionnelle au rapport annuel deux  
23 mille dix-huit (2018), qui est ce qui est en  
24 vigueur, l'écart de coût est négatif de quatre  
25 millions (4 M), un écart de revenus était favorable

1 de quarante et un virgule neuf millions de dollars  
2 (41,9 M \$) pour un net qui serait soumis au partage  
3 de trente-sept virgule cinq millions de dollars  
4 (37,5 M \$).

5 Selon le mécanisme de découplage des  
6 revenus, avec ces mêmes résultats-là, Énergir  
7 assumerait cent pour cent (100%) des écarts de  
8 coûts défavorables. La clientèle aurait accès à  
9 cent pour cent (100%) des écarts de revenus et il  
10 n'y aurait pas de partage.

11 Et c'est ce que je tentais d'illustrer, là,  
12 à ce moment-là pour vous dire que ce n'est pas  
13 incitatif. Il n'y aurait pas de partage à moins  
14 qu'Énergir soit en mesure de générer adéquatement  
15 ses coûts, de générer des écarts favorables.

16 Donc en conclusion, rapidement. Depuis de  
17 nombreuses années, on démontre qu'on maintient la  
18 qualité de service, on est bon et on est fier de  
19 l'être. On vise à maintenir cette performance-là  
20 durant la période d'allégement réglementaire.

21 Notre proposition, elle est plus  
22 contraignante, ce qu'on vous présente cette année,  
23 elle est plus contraignante que les versions  
24 antérieures qui étaient en vigueur pour  
25 Énergir, mais également plus contraignantes que ce

1 qui est en vigueur chez nos pairs.

2 Alors lorsque certains intervenants ont  
3 suggéré des ajustement, qui auraient des  
4 conséquences plus prononcées, une sorte de punition  
5 - on le voyait comme ça dans certains textes, là -  
6 on ne peut pas être favorable à ça.

7 Comme disait monsieur Lachance, on est  
8 rentré ici, on vous a présenté quelque chose qui  
9 nous apparaissait raisonnable à sa face même. On ne  
10 rentrait pas en négociation tarifaire.

11 Alors on devra contrôler nos coûts, sinon  
12 la punition, ça sera d'en assumer les écarts. Alors  
13 on est d'avis qu'il ne serait pas opportun  
14 d'accroître les contraintes au niveau des indices,  
15 des seuils ou des cibles, ou de prévoir des  
16 pénalités pour Énergir, ça serait clairement  
17 déraisonnable.

18 S'il devait y avoir une augmentation des  
19 contraintes, un accroissement des contraintes,  
20 bien, je vous inviterais à réfléchir à peut-être  
21 nous donner un traitement comparable à Gazifère,  
22 c'est-à-dire d'utiliser les indices à titre  
23 indicatif pour vous faire la démonstration qu'on  
24 les respecte et qu'on les rencontre, mais de ne pas  
25 leur rajouter des pénalités.

1                   Voilà. Mes collègues et moi sommes  
2 disponibles à répondre à vos questions puis ce sont  
3 des nouvelles... des recrues au niveau du banc.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Alors maître Lemay a fait du bon travail, donc ils  
6 sont disponibles aux questions des intervenants et  
7 de la Régie.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Très bien. Maître Hamelin? Vous n'avez pas de  
10 question. Maître Turmel pour la FCEI.

11 (11 h 36)

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Quelques questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, oui, allez.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Bonjour, bonjour Madame Lemay. Ça sera très bref.

18 André Turmel pour la FCEI.

19 Q. **[55]** Donc, si vous voulez remettre la présentation,  
20 s'il vous plaît, à la page 5. Bien oui, je vous  
21 disais ça à vous, mais Madame la Greffière plutôt,  
22 excusez-moi.

23 Mme ISABELLE LEMAY :

24 R. Moi, je suis prête.

25 Q. **[56]** Oui. Dans un premier temps, l'information qui

1 apparaît à ce tableau, est-ce qu'elle... Peut-être  
2 pour nous situer, est-ce que la même information  
3 apparaît quelque part dans la preuve déjà déposée  
4 au dossier? Le cas échéant, simplement nous  
5 indiquer à quel endroit.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Si ça peut aider, dans le bas du tableau, on voit  
8 les références. Donc, on a fait référence aux  
9 différentes décisions où les informations ont été  
10 prises.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 O.K. Donc, ce n'est pas de l'information nouvelle,  
13 ça apparaît dans ces sources-là?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 C'est exact.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Q. [57] D'accord, deuxième question... bien, question  
18 principale finalement. Il est mentionné, à l'égard  
19 de Gazifère, HQT, HQD et Énergir, différentes  
20 approches. Est-ce que vous pouvez me confirmer que  
21 chacun de ces distributeurs ou transporteurs-là,  
22 leur méthode, ou leur méthodologie pour arriver à  
23 ces résultats, elle est différente? Ou elles sont  
24 toutes similaires, les méthodes que vous décrivez  
25 là?

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. Ça, ici, c'est le résultat des indices global. Le  
3 cheminement... Moi, je vous ai décrit tout à  
4 l'heure les trois étapes pour Énergir. Je  
5 n'illustre pas les cheminements des autres là,  
6 c'est vraiment au niveau de l'indice global.

7 Q. [58] O.K., mais à votre connaissance, est-ce que  
8 chacun des distributeurs, transporteurs, qui sont  
9 là, on utilise la même méthodologie pour arriver à  
10 leurs... pour bâtir leurs mécanismes de trop-perçu  
11 ou l'accès au partage?

12 R. Euh... Bien, pour Gazifère, comme je vous  
13 l'expliquais, ce n'est plus en vigueur ce qui  
14 était... Et ce que je vous disais, c'est qu'ils ont  
15 des cibles. Ils avaient des cibles, mais pas de  
16 seuil.

17 Du côté d'Hydro, ils ont des cibles et  
18 leurs seuils, ou l'inverse là... Mais au-delà... Je  
19 vous dirais, il y a eu un dossier complet de  
20 mécanismes incitatifs, alors je ne les ai pas  
21 suivis à la lettre, à tous les jours.

22 Q. [59] Non, je ne vous demanderai pas non plus de  
23 faire un rappel. Alors, donnez-moi un instant.  
24 Juste pour bien confirmer donc, je comprends que  
25 vous n'êtes pas en mesure de confirmer si vous

1 savez si les méthodologies sont similaires ou pas.

2 Est-ce que les méthodologies utilisées pour  
3 chacun des quatre, est-ce que vous les connaissez  
4 finalement? C'est simplement ça la question.

5 R. Bien, pourriez-vous me définir ce que vous entendez  
6 par « méthodologies »?

7 Q. **[60]** Donc, le calcul de l'indice global pour chacun  
8 des distributeurs ou Transporteur. Ce n'est pas un  
9 test que je veux faire avec vous. C'est simplement  
10 si vous le savez ou pas, si vous avez, dans votre  
11 représentation de...

12 R. En fait, lorsque l'indice global est déterminé,  
13 tous passons dans ce filtre-là de fins, de  
14 partages. Ce que je vous indique ici, ou bien je  
15 fais référence aux décisions là. Donc, du côté  
16 d'Hydro, c'est entre cent (100 %) et quatre-vingt-  
17 dix pour cent (90 %), ils ont droit à cent pour  
18 cent (100 %). Inférieures à quatre-vingt-dix pour  
19 cent (90 %), cest une proportion jusqu'à soixante  
20 pour cent (60 %).

21 Q. **[61]** C'est ça. Vous me parlez d'une fois que  
22 l'indice global est déterminé, mais avant que  
23 l'indice global soit déterminé, est-ce que les  
24 méthodologies sont-elles similaires ou différentes?  
25 Ou est-ce que vous le savez ou pas?

1 R. Bien, comme je vous le disais, ils ont des  
2 méthodologies... Du côté d'Hydro, ils ont deux  
3 seuils : « Seuil 1 », « Seuil 2 » et une cible. Du  
4 côté de Gazifère, c'était seulement une cible.  
5 Donc, c'est différent de nous.

6 Q. **[62]** C'est différent, c'est ce qu'on s'entend.  
7 Voilà, merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Turmel. Pour le GRAME, je comprends  
10 que vous avez des questions, Maître Paquet, c'est  
11 ça.

12 (11 h 41)

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Bonjour. Geneviève Paquet pour le GRAME. Bonjour  
15 aux membres du panel.

16 Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

17 Bonjour. Félicitation.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Q. **[63]** Merci. Donc, peut-être pour commencer, je vous  
20 inviterais à prendre la pièce B-0226 qui est la  
21 réponse à la demande de renseignements du ROEÉ,  
22 c'est Énergir T, document 5 révisé. Aux pages 3 et  
23 4, on a la réponse à la question 1.1.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Il apparaît au tableau. Je vais juste vous le



1           laisser le temps, Madame la Greffière, d'y arriver.

2           Me GENEVIÈVE PAQUET :

3           Q. **[64]** Donc, dan... dans sa réponse, Énergir fait une  
4           liste des objectifs environnementaux puis on  
5           retrouve entre autres l'objectif de réduire les  
6           émissions de GES et autres polluants atmosphériques  
7           et contribuer à éviter les émissions de GES chez  
8           les clients. Maintenant, si on va à la page 7, à la  
9           réponse 1.6, Énergir indique les indicateurs de  
10          performance clé qui sont en lien direct avec les  
11          objectifs environnementaux qu'on retrouve à la  
12          réponse 1.1 et puis entre autres, on retrouve un  
13          nombre de non-conformités légales provenant d'une  
14          entité externe, nombre de bris sur le réseau avec  
15          fuite à l'atmosphère, nombre de non-conformités ou  
16          d'opportunités d'amélioration provenant du  
17          registraire, nombre de non-conformités soulevées à  
18          l'interne, et également émissions de GES.

19                    Donc, par rapport aux indicateurs de  
20          performance clé, est-ce que Énergir a des cibles  
21          précises pour chaque indicateur qui est énuméré?

22          Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

23          R. Bonjour. En fait, je dirais que ça dépend des  
24          indicateurs qui sont présentés. Donc, certains vont  
25          avoir des cibles précises, donc, comme par exemple,

1 pour des émissions de GES, on a une cible qui est  
2 précise, qui est définie. Pour les autres, des  
3 fois, c'est un peu... comment dire... c'est...  
4 c'est un peu plus difficile de mettre une cible  
5 parce qu'il y a des choses qui ne sont pas  
6 nécessairement à cent pour cent (100 %) dans notre  
7 contrôle. Comme, par exemple, je donnerais l'indice  
8 sur les bris par les tiers, donc, ça le dit, ce  
9 sont des bris par les tiers, donc, on n'est pas  
10 cent pour cent (100 %) en contrôle de ce qui se  
11 passe. Donc, voilà.

12 Puis pour les non-conformités,  
13 effectivement, c'est... ce sont des choses qui ne  
14 sont pas non plus cent pour cent (100 %) dans notre  
15 contrôle et puis au niveau des non-conformités à  
16 l'interne, ce qu'il faut comprendre aussi c'est  
17 qu'une non-conformité à l'interne n'est pas  
18 nécessairement une mauvaise chose parce que  
19 justement, ça nous permet d'être proactif puis  
20 d'identifier les problématiques. Donc, avant que ça  
21 devienne quelque chose qui pourrait éventuellement  
22 aller à l'externe, donc, on préfère les attraper à  
23 l'interne avant que ça aille à l'externe.

24 Donc, voilà. Est-ce que ça répond à votre  
25 question?

1 Q. [65] Oui, mais par rapport aux émissions de GES,  
2 vous indiquez avoir une cible, est-ce que c'est une  
3 cible qui est annuelle ou...

4 R. Notre cible à l'heure... notre cible à l'heure  
5 actuelle c'est d'atteindre un pourcentage de vingt  
6 pour cent (20 %) de réduction par rapport au niveau  
7 de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) avant deux  
8 mille vingt (2020).

9 Q. [66] Donc, c'est une cible qui était... c'est pas  
10 une cible qui était annuelle, c'était une cible qui  
11 était générale, si on veut, par rapport à...

12 R. Tout à fait.

13 Q. [67] Et puis est-ce que cette cible, vous avez...  
14 est-ce que vous avez des informations selon  
15 lesquelles cette cible va être atteinte en deux  
16 mille vingt (2020)?

17 R. Pour l'instant, les chiffres que nous avons nous  
18 indiquent que nous allons atteindre notre cible de  
19 vingt pour cent (20 %) par rapport à mil neuf  
20 cent... au niveau de mil neuf cent quatre-vingt-dix  
21 (1990). Donc, je ne sais pas si...

22 Q. [68] Puis est-ce qu'il y a un autre objectif  
23 peut-être à court ou moyen terme qui a été établi  
24 pour les années subséquentes?

25 R. Présentement, nous sommes en train de définir la

1 cible pour la prochaine... pour les prochaines  
2 années, donc, pour après deux mille vingt (2020).

3 Q. **[69]** Est-ce que ce sera une cible annuelle?

4 R. Il est trop tôt pour... pour se prononcer à l'heure  
5 actuelle, donc, on est encore en train de  
6 travailler là-dessus.

7 (11 h 46)

8 Q. **[70]** Par rapport aux avis de non-conformités, ceux  
9 qui proviennent d'une entité externe, ceux qui  
10 proviennent de l'interne, ceux qui proviennent du  
11 registraire. Lorsque vous parlez du registraire,  
12 est-ce que c'est par rapport au registraire du  
13 système de gestion environnementale?

14 R. Oui.

15 Q. **[71]** Oui? Le ISO14001? Parfait. Merci. Et puis,  
16 pouvez-vous expliquer comment ça fonctionne pour  
17 les avis de non-conformité? Comment ils sont émis?

18 R. Vous voulez dire les avis de non-conformité...

19 Q. **[72]** Est-ce que vous pouvez expliquer peut-être  
20 pour les trois, vu qu'il y a trois...

21 R. La différence entre les trois?

22 Q. **[73]** Oui.

23 R. O.K. En fin de compte, bien, celui sur la non-  
24 conformité provenant d'une entité externe, ce sont  
25 des avis de non-conformité qui pourraient être émis

1 par des autorités gouvernementales. Par exemple, le  
2 ministère de l'Environnement du Québec ou  
3 équivalent ou la Régie du bâtiment ou d'autres  
4 instances.

5 En ce qui concerne les non-conformités  
6 internes, bien, c'est celles qu'on va observer lors  
7 de nos audits internes. Donc, les audits qu'on va  
8 déployer dans le cadre de notre certification  
9 ISO14001. Donc, ou ça peut être aussi des choses  
10 qu'on va observer sur le terrain, de manière ad  
11 hoc, puis qu'on va se dire : « O.K. Bien, on va  
12 mettre en branle un plan d'action pour éviter la  
13 récurrence de cette situation-là. ».

14 Et pour terminer, c'est celui en provenance  
15 du registraire. Donc, une fois par année, il y a  
16 notre registraire, donc, le BNQ pour ne pas le  
17 nommer, qui va venir faire une vérification de  
18 notre implantation de notre système de gestion dans  
19 le fond dans le cycle régulier. C'est ça.

20 Q. [74] Et puis, est-ce que ces avis-là, par exemple,  
21 à l'interne, est-ce qu'ils sont liés à vos cibles  
22 ou plutôt à vos objectifs stratégiques en matière  
23 d'environnement? Est-ce qu'il y a un lien qu'on  
24 peut faire avec ça?

25 R. Le lien ne sera pas nécessairement direct, mais

1 dans le fond, c'est que si on voit des situations  
2 qui pourraient compromettre par ricochet l'atteinte  
3 de nos cibles, si on voit... Qu'est-ce que je  
4 pourrais donner par exemple comme exemple? Si on  
5 voit qu'il y a une situation où les gens ne sont  
6 pas nécessairement en maîtrise d'un processus qui  
7 pourrait éventuellement avoir un impact sur nos  
8 objectifs, bien c'est le genre de situation qu'on  
9 va rapporter.

10 Q. **[75]** Ou par exemple, si on prend l'indicateur  
11 portant sur le nombre de bris avec des fuites dans  
12 l'atmosphère, est-ce que vous avez une cible pour  
13 cet indicateur-là?

14 R. Bien, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ça,  
15 ça en est un où on n'a pas de cible précise là-  
16 dessus. Ça ne veut pas dire qu'on ne fait pas  
17 d'efforts par contre pour les réduire.

18 Q. **[76]** Est-ce que ça pourrait tout de même entraîner  
19 un avis de non-conformité, même s'il n'y a pas de  
20 cible qui est établie?

21 R. Bien, en fin de compte, comme ce n'est pas un  
22 processus qui est défini à l'interne, donc, c'est  
23 des choses qui proviennent de l'externe. Donc, on a  
24 plus ou moins de contrôle sur qu'est-ce qui se  
25 passe. Donc, non, ça ne pourrait pas éventuellement

1 mener à une non-conformité à l'interne, étant donné  
2 que ce n'est pas régi par un processus interne.

3 Q. [77] Puis par rapport, si on revient aux émissions  
4 de gaz à effet de serre, est-ce qu'il pourrait y  
5 avoir... On voit qu'il y a un objectif qui est de  
6 réduire de vingt pour cent (20 %) par rapport à mil  
7 neuf cent quatre-vingt-dix (1990), en deux mille  
8 vingt (2020). Est-ce que si cet objectif-là n'était  
9 pas atteint, là, vous me disiez que probablement ce  
10 serait atteint, mais si ça ne l'était pas, est-ce  
11 qu'il pourrait avoir un avis de non-conformité qui  
12 serait émis soit par le registraire ou à l'interne?

13 R. Par le registraire, oui, ça pourrait arriver, puis  
14 à l'interne, oui aussi, de manière ad hoc, si  
15 jamais il y avait une situation qu'on voyait, un  
16 indicateur qui n'était pas atteint effectivement,  
17 c'est le genre de situation... Surtout pour une  
18 cible qui est aussi critique et importante que  
19 celle-là, c'est sûr qu'on prendrait des actions  
20 pour en venir là, puis mettre ensemble des... Oui,  
21 corriger la situation.

22 (11 h 51)

23 Q. [78] Puis par rapport aux avis de non-conformité  
24 qui proviennent du registraire, est-ce que vous  
25 avez des données par rapport à ça, par année, par

1 exemple, combien il y a d'avis de non-conformité  
2 qui serait émis à Énergir? Est-ce qu'il y a un  
3 historique?

4 R. Bien, tout à fait. Ça, c'est une donnée qu'on suit  
5 de façon méticuleuse. Donc, ce qu'on observe année  
6 après année là, bien, c'est ça, des avis de... des  
7 non-conformités comme telles, c'est plutôt rare. On  
8 en a peut-être une fois par deux ou trois ans.

9 Ce qu'on voit de manière plus fréquente, ce  
10 sont des opportunités d'améliorations. Ça, on en a  
11 pratiquement à chaque fois que notre registraire  
12 vient nous visiter. Donc, on va en avoir de deux à  
13 quatre par année.

14 Je pense que ce qu'il est important de  
15 mentionner à ce stade-ci qu'une opportunité  
16 d'amélioration comme telle, c'est pas quelque chose  
17 qui est négatif. Comme je l'ai mentionné tout à  
18 l'heure, c'est une occasion pour le registraire de  
19 nous dire là où on pourrait avoir des choses qui ne  
20 sont pas nécessairement optimales.

21 Ça fonctionne. On arrive à atteindre nos  
22 objectifs, mais on ne le fait peut-être pas de  
23 façon optimale. Donc, ça nous permet de corriger le  
24 tir pour s'améliorer pour les rendre... que ce soit  
25 plus fluide. Ou encore, ça peut nous permettre de



1           prévenir une situation qui pourrait aller vers une  
2           non-conformité. Donc, on est vraiment dans la  
3           proactivité à ce stade-là.

4       Q. **[79]** Vu que c'est suivi de manière serrée par  
5       Énergir le nombre d'avis de conformité, est-ce que  
6       ce serait possible de déposer le nombre d'avis de  
7       non-conformité qui ont été émis depuis, par  
8       exemple, l'adhésion à la norme ISO-14001? Si c'est  
9       dans vos données, peut-être en engagement.

10       Me PHILIP THIBODEAU :

11       Donc, je comprends, pour la période, on parle  
12       depuis deux mille sept (2007), c'est ça?

13       Me GENEVIÈVE PAQUET :

14       Oui, ce serait depuis deux mille sept (2007), si  
15       c'est... si c'est des données qui sont facilement  
16       accessibles.

17       Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

18       R. Vous voulez dire... bien, dans le fond, pour depuis  
19       qu'on est... on a la situation... la certification  
20       ISO-14000, par nécessairement juste deux mille  
21       quinze (2015) là, depuis l'entièreté de la période  
22       où on est certifié?

23       Q. **[80]** Si c'est possible. Sinon deux mille quinze  
24       (2015) ce serait suffisant aussi là, mais ça,  
25       c'est...

1 R. Oui. On peut vous fournir ça.

2 Q. [81] Ce serait l'engagement numéro 1. Merci. Donc,  
3 ce serait de fournir un historique, en fait, du  
4 nombre d'avis de non-conformité qui proviennent du  
5 registraire depuis la certification ISO-14001.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Dans la mesure où on est passé à la nouvelle deux  
8 mille quinze (2015) depuis justement deux mille  
9 quinze (2015), est-ce que je comprends que les  
10 données depuis cette date-là seraient suffisantes  
11 plutôt que de remonter jusqu'en deux mille sept  
12 (2007)?

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Si c'est possible d'avoir deux mille sept (2007),  
15 ce sûr que ce serait intéressant aussi, on  
16 apprécierait les avoir.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Peut-être, ce que je suggère, c'est qu'on ferait  
19 les vérifications puis peut-être sujet au travail  
20 que ça implique, parfois de remonter jusqu'à deux  
21 mille sept (2007), avec les informations internes  
22 c'est plus difficile là, donc peut-être sujets.  
23 Mais sinon, à tout événement, au moins depuis deux  
24 mille quinze (2015), depuis la nouvelle norme.

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci. Ça nous conviendrait.

3

4 E-1 (ÉNERGIR) : Fournir un historique du nombre  
5 d'avis de non-conformité  
6 provenant du registraire depuis  
7 la certification ISO-14001  
8 (demandé par le GRAME)

9

10 Q. **[82]** Donc, pour terminer, j'aimerais qu'on consulte  
11 une pièce qui a été déposée par la Régie là ce  
12 matin à la cote A-0054. Je sais qu'il n'y a pas  
13 encore de question qui avait été posée, mais, nous,  
14 on avait une petite question par rapport à la  
15 proposition.

16 Par rapport à l'indice ISO-14001, on voit  
17 que ça pourrait peut-être être composé de deux  
18 sous-indices, quatre-vingts pour cent (80 %) pour  
19 le maintien de la norme et vingt pour cent (20 %) pour  
20 le respect de l'objectif de réduction des GES.

21 Donc, si on prenait cette hypothèse-là,  
22 est-ce que c'est exact qu'il faudrait qu'Énergir  
23 puisse établir une cible annuelle de réduction des  
24 GES pour pouvoir être conforme et puis pour pouvoir  
25 suivre cet indice de qualité de service?

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. Bien, en fait, oui, ça a été déposé par la Régie.

3 Malheureusement, c'est ça, on n'a pas le contexte  
4 de la Régie, ça fait qu'on ne sait pas si c'était  
5 ça qu'ils cherchaient à déterminer ou pas là.

6 Q. **[83]** C'est ça. Mais, si on prend...

7 R. Si vous posez l'hypothèse.

8 (11 h 56)

9 Q. **[84]** Oui, si on prend l'hypothèse là de comment  
10 c'est formulé là dans la proposition écrite. S'il y  
11 avait un sous-indice pour la réduction des GES?

12 R. Si on pose cette même hypothèse-là, c'est ce qu'on  
13 comprend.

14 Q. **[85]** Et puis dans la mesure où la cible qui serait  
15 établie ne serait pas atteinte, on suppose qu'il  
16 serait quand même possible pour Énergir de se  
17 procurer des crédits compensatoires pour pouvoir  
18 atteindre la cible de réduction?

19 R. Oui, bien en effet, parce que pour faire en sorte  
20 que les objectifs de réduction de GES soient  
21 atteints, c'est sûr qu'il faut pouvoir avoir ce  
22 levier-là. Il y a des projets qui sont... de  
23 réductions internes qui sont très, très, très  
24 coûteux pour la clientèle puis on pourrait être  
25 dans une situation.

1                   Si on n'avait pas le droit d'acheter des  
2 crédits compensatoires, on pourrait être dans une  
3 situation où on aurait à faire l'arbitrage entre  
4 atteindre notre objectif de réduction de GES ou  
5 réaliser un autre projet qui serait peut-être plus  
6 porteur ou mobilisant pour l'ensemble de la  
7 clientèle. Donc, il faudrait pouvoir conserver là,  
8 l'achat de crédits compensatoires pour être en  
9 mesure de pallier avec les deux.

10 Q. [86] Parfait. Bien, je vous remercie, ça complète  
11 pour nos questions. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci bien. Maître Gertler, vous aviez annoncé  
14 trente (30) minutes. C'est toujours trente (30)  
15 minutes?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Oui, ça va être un peu moins, je pense, une  
18 vingtaine, mais...

19 LE PRÉSIDENT :

20 O.K.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 ... ça ne sera pas cinq minutes.

23 LE PRÉSIDENT :

24 O.K. Est-ce que, je voyais, SÉ-AQLPA, est-ce que  
25 vous avez toujours des questions? Dites-moi combien

1           avant?

2           Me DOMINIQUE NEUMAN :

3           Peut-être cinq, dix minutes.

4           LE PRÉSIDENT :

5           La semaine passée, vous m'aviez dit : « Dix (10)  
6           minutes. » Rappelez-vous, hein? On va y aller là,  
7           mais vous me promettez?

8           Me DOMINIQUE NEUMAN :

9           La semaine passée j'avais dit vingt (20) minutes  
10          puis j'en ai pris trente.

11          LE PRÉSIDENT :

12          Quarante (40).

13          Me DOMINIQUE NEUMAN :

14          Quarante (40)? Wow! Ah! Ah! Ah!

15          LE PRÉSIDENT :

16          Ah! Ah! Ah!

17          LE PRÉSIDENT :

18          On se taquine, ça va, allez-y.

19          Me DOMINIQUE NEUMAN :

20          O.K. Oui.

21          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22          Alors, rebonjour Monsieur le Président, Madame,  
23          Messieurs les régisseurs, Dominique Neuman pour SÉ-  
24          AQLPA.

25          Q. [87] Simplement deux questions. J'avais prévu poser

1       ça après, mais je vais la poser tout de suite comme  
2       la proposition de la Régie. Donc, on est en train  
3       de parler de la pièce A-0054 qui est présentement  
4       projetée. Compte tenu de cette proposition de la  
5       Régie et de la possibilité que cela implique, qui  
6       est effectivement un objectif, un objectif  
7       quantitatif de réduction des GES, qui soit annuel.  
8       Est-ce qu'Énergir considérerait rétablir  
9       l'indicateur de réduction de GES dont la  
10       pondération était de dix pour cent (10 %) dans la  
11       grille des indices de qualité de services? Donc,  
12       qui s'ajouteraient à l'indicateur qui serait  
13       uniquement limité à ISO... au maintien de la norme  
14       ISO 14001 qui, lui, resterait à dix pour cent  
15       (10 %) ?

16      R. Non. On ne serait pas disposé à rétablir un indice  
17       spécifique pour la réduction des GES puisque, de  
18       notre avis, ISO 14001 couvre ces objectifs-là...

19      Q. **[88]** O.K.

20      R. ... de réduction de GES, dans le Plan  
21       environnemental de l'entreprise.  
22       (12 h 00)

23      Q. **[89]** Alors, une autre manière de poser l'heure  
24       juste serait de rétablir une pondération totale de  
25       vingt pour cent (20 %) pour couvrir les deux sous-

1 indices que propose la Régie et qui pourraient être  
2 soit de valeur égale, soit de valeur inégale. Ce  
3 serait à discuter séparément. De cette manière, on  
4 maintiendrait le poids de ces enjeux  
5 environnementaux dans le total des indices de  
6 qualité de service?

7 R. Est-ce que je peux vous demander de reformuler s'il  
8 vous plaît votre question?

9 Q. **[90]** Est-ce que vous allez être d'accord pour  
10 porter globalement les deux sous-indices, donc la  
11 norme elle-même ISO-14001 et le respect de  
12 l'objectif de réduction des GES, que globalement,  
13 que ces deux sous-indices totalisent vingt pour  
14 cent (20 %), ce qui correspondrait à ce qui  
15 existait auparavant, à savoir que vous aviez  
16 effectivement un cumul de vingt pour cent (20 %)  
17 pour ces deux aspects environnementaux?

18 R. Bien, pour augmenter la pondération d'ISO-14001, il  
19 faut retirer ailleurs. Nous, notre proposition nous  
20 apparaissait équilibrée, respecter les orientations  
21 que la Régie nous avait données. Donc c'est ça. Si  
22 vous voulez déplacer là, bien, il faudrait que la  
23 Régie fasse un choix ailleurs.

24 Q. **[91]** Mais, effectivement, n'est-il pas exact que,  
25 lorsque vous avez dans votre proposition au présent



1 dossier supprimé deux indicateurs, vous avez  
2 réalloué les pondérations de ces deux indicateurs  
3 supprimés aux autres indicateurs. Donc, il  
4 s'agirait de refaire la démarche inverse.

5           Donc, si vous rétablissez... Si vous  
6 augmentez de dix à vingt pour cent (10-20 %)   
7 l'indicateur environnemental, cela amènerait la  
8 démarche inverse que celle que vous avez faite, qui  
9 était d'augmenter de différents points la  
10 pondération d'autres indicateurs dans votre  
11 présente proposition. Donc, vous avez déjà fait  
12 l'exercice?

13 R. Oui, c'est ça, il faudrait revoir la pondération.  
14 Est-ce que ça serait de revoir la pondération  
15 inverse? Je vous rappelle qu'il y a deux  
16 indicateurs qui ont été retirés et qui ont été  
17 redistribués. Les intérêts des intervenants sont  
18 différents. Alors, l'UMQ prône pour une  
19 augmentation de la pondération dans certains  
20 secteurs; la FCEI dans d'autres secteurs. Donc,  
21 c'est un équilibre qu'il faudrait tenter d'avoir.

22 Q. [92] Mais vous seriez ouvert à examiner cela si le  
23 sous-indicateur était rétabli?

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Je vais peut-être faire préciser la question. Quand

1 vous dites, vous seriez ouvert à étudier cela, vous  
2 parlez de?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 C'est-à-dire d'augmenter à... de réaugmenter à  
5 vingt pour cent (20 %) le total des indicateurs  
6 environnementaux.

7 Mme ISABELLE LEMAY :

8 R. Bien, comme on a souligné aussi dans certaines  
9 demandes de renseignements, nous sommes les seuls  
10 qui avons un indicateur à caractère  
11 environnemental. La pondération serait peut-être  
12 forte. On a regardé si ça se faisait ailleurs. On  
13 est le seul distributeur qui a ça. Alors, si vous  
14 me posez la question, est-ce qu'on accepte vingt  
15 pour cent (20 %). Non. Et d'entrée de jeu, je vous  
16 dirais, ce n'est pas une négociation. Notre  
17 proposition, elle nous apparaît raisonnable.

18 Q. **[93]** J'attirerais votre attention sur notre rapport  
19 qui est la pièce C-SÉ-AQLPA-0035, page 35... La  
20 preuve révisée. C-25. Je m'excuse. Page 35.

21 R. Oui.

22 (12 h 05)

23 Q. **[94]** Oui, oui. Non. Excusez-moi, c'est juste après.  
24 C'est ça. C'est ça. Donc, nous avons comparé, quant  
25 à cinq indicateurs, et cette fois-ci, Madame la

1 Greffière, vous pouvez descendre à la dernière  
2 ligne du tableau. Donc, la probabilité d'attendre  
3 cent pour cent (100 %), compte tenu de l'historique  
4 de chacun de ces cinq indicateurs, et nous avons  
5 remarqué, pour l'indicateur de rapidité de réponse  
6 aux urgences, que la probabilité était  
7 particulièrement faible et de façon très différente  
8 de ce que l'on retourne quant aux autres  
9 indicateurs. Donc, c'était seulement soixante  
10 virgule cinq pour cent (60,5 %) d'atteindre le cent  
11 pour cent (100 %).

12 Alors, que pour les autres indicateurs,  
13 c'est au moins quatre-vingt-quatorze pour cent  
14 (94 %) et dans deux cas, c'est cent pour cent  
15 (100 %). Si vous pouvez descendre un petit peu pour  
16 voir le texte. Oui. O.K. Ici.

17 C'est ça. Donc, nous avons fait... nous  
18 avons fait ce constat. Et ce que nous vous  
19 recommandions à la page suivante dans notre  
20 recommandation, était de voir si vous pouviez  
21 améliorer votre indicateur de réponse aux appels  
22 d'urgence de manière à accroître la probabilité de  
23 réalisation à cent pour cent (100 %)?

24 Est-ce que c'est... est-ce que c'est une  
25 piste que vous avez explorée depuis que...

1           notamment depuis que nous avons déposé cette  
2           recommandation?

3           Mme ISABELLE LEMAY :

4           R. Bien, alors depuis que vous avez fait votre  
5           proposition, non, nous ne sommes pas allés plus  
6           loin là dans l'analyse de ce qui pouvait être...

7           Q. **[95]** Ou avant, avant que nous faisons, est-ce que  
8           vous aviez déjà exploré l'enjeu concernant cet  
9           indicateur?

10          R. Je ne me souviens pas dans quelle... à quelle  
11          réponse, mais on expliquait les enjeux qu'on a  
12          parfois en temps de... en termes de réponse aux  
13          urgences. On vous mettait en contexte qu'on est  
14          souvent en milieu urbain, il faut se déplacer, il y  
15          a des travaux partout, donc ça peut être un des  
16          éléments.

17                    Donc, l'amélioration de ça, en fait... puis  
18          peut-être pour amener ce que je vous disais  
19          d'entrée de jeu, les indices de qualité de service  
20          sont des indices, selon nous, pour assurer le  
21          maintien de la qualité de service, que la qualité  
22          de service est maintenue et non pas qu'on  
23          s'améliore.

24          Q. **[96]** Oui.

25          R. Si on réussit à dégager des améliorations, vous

1 le...

2 Q. [97] Oui. Non, mais quand je parle d'améliorations,  
3 c'est améliorer la probabilité...

4 R. La probabilité.

5 Q. [98] ... que l'indice, tel qu'il est actuellement,  
6 se réalise. C'est de ça que je parle.

7 R. Non. Moi, je n'ai pas cette information-là.

8 Q. [99] O.K. D'accord. Bon. Bien, écoutez... Donc, ça  
9 clôt à l'intérieur de la période prescrite. Ça clôt  
10 mes questions. Je vous remercie beaucoup.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Vous avez rencontré votre indicateur.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci. Alors, merci bien, Maître Neuman. Donc, nous  
17 allons prendre la pause jusqu'à treize heures  
18 trente (13 h 30) et on reprendra avec le ROÉÉ.

19 Merci bien.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (13 h 32)

24 DISCUSSION

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Bonjour, Monsieur le Président. Alors, juste un  
3 petit commentaire avant de laisser mon confrère  
4 maître Gertler entamer son contre-interrogatoire  
5 sur le panel 4, relativement au CASEP.

6 On a eu des discussions ce midi pour savoir  
7 comment on s'organisait pour vous fournir le bon  
8 témoin, donc le dernier... lors du dernier panel.  
9 La difficulté que nous avons, puis là bien, en  
10 fait, j'aurais peut-être pu discuter avec maître  
11 Paquet pour le GRAME, mais à tout le moins, je vous  
12 fais part de ce qui suit.

13 C'est-à-dire que tout dépendant des  
14 questions ou de la ligne de questions qui  
15 pourraient être abordées par... je comprends que  
16 c'est davantage le GRAME qui est interpellé ou qui  
17 nous interpelle sur la question du CASEP. Bien, ça  
18 va peut-être requérir une personne différente pour  
19 répondre à ces questions-là.

20 Donc, si par exemple c'est sur les  
21 modalités du programme, on pense à une personne en  
22 particulier. Si c'est plus l'interaction du CASEP  
23 en lien avec le revenu requis, bien là c'est une  
24 autre personne qui est peut-être la mieux placée  
25 pour répondre à ça. Alors, peut-être...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien, oui, que vous pourriez parler à la pause  
3 avec...

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Bien, c'est ça. Je n'ai pas eu l'occasion là, on  
6 s'est... Alors, je voulais juste préciser ça. Comme  
7 on n'était pas préparé pour ce sujet-là...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 ... c'est la difficulté à laquelle on est  
12 confronté, mais bref, on va se parler.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui. Mais, je la vois hocher de la tête là puis...

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 ... ça semble...

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 On va préciser la ligne de questions éventuellement  
21 là-dessus.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est ça. Oui.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mais, merci bien. Alors, on reprend avec vous,  
3 Maître Gertler.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Merci beaucoup, Monsieur le Président, Monsieur et  
6 Madame les Régisseurs. Et bonjour aux témoins.

7 Q. [100] Alors, mes questions, évidemment, c'est sur  
8 la question des indices de qualité de service, et  
9 plus particulièrement sur le volet ou l'aspect  
10 environnemental, comme de raison.

11 Alors, première question, c'est une  
12 question de clarification, si vous me permettez. Si  
13 on se réfère au document, bien c'était B-0179, mais  
14 maintenant c'est à l'écran, c'est dans sa version  
15 révisée, le B-0226. Ce sont les réponses d'Énergir  
16 à la demande de renseignements numéro 1 de ROÉÉ.

17 Et dans ces réponses-là, aux questions 1.12  
18 et 1.13, puis là je vous demanderais, Madame la  
19 Greffière, d'aller à la page 10 où se trouve le  
20 1.13.

21 Nous demandions, nous étions dans des  
22 questions portant sur la question à savoir si la  
23 norme ISO 5001 était... ou pourquoi c'était trop  
24 contraignant pour Énergir de l'appliquer à ses  
25 propres activités? Et si la société tirerait des



1 avantages symboliques envers ses clients à  
2 l'utiliser.

3 Et voici qu'est-ce qui a été dit dans  
4 1.13.1. on dit d'avoir, à 1.13.1, c'était... la  
5 question était justement :

6 Puisqu'Énergir entend promouvoir  
7 l'obtention de la certification ISO  
8 50001, sans toutefois la rendre  
9 obligatoire, dans le cadre du volet  
10 pilote Système de gestion de  
11 l'énergie, êtes-vous d'avis que  
12 l'entreprise jouirait davantage de  
13 crédibilité envers sa clientèle et que  
14 son projet-pilote aurait davantage de  
15 succès si Énergir détenait cette  
16 certification pour ses propres  
17 activités?

18 Et là, on répond « non ». Puis à 1.13.1 :

19 Sinon veuillez indiquer pourquoi.

20 Et la réponse à 1.13, c'est ça qui m'intéresse un  
21 peu plus particulièrement, 1.13.1 où on dit :

22 Voir la réponse à la question 1.12.

23 Par ailleurs, la consommation  
24 énergétique interne n'a pas été ciblée  
25 comme un enjeu prioritaire par les

1 parties prenantes lors des dernières  
2 consultations. Ainsi, l'obtention  
3 d'une certification à la norme ISO  
4 50001 n'apporterait pas davantage de  
5 crédibilité puisque d'autres enjeux  
6 sont plus préoccupants selon les  
7 parties consultées.

8 (13 h 57)

9 Juste pour comprendre quand on parle dans cette  
10 réponse-là, si on parle des parties prenantes, à  
11 qui on réfère exactement?

12 Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

13 R. On parle des parties prenantes qui ont été  
14 consultées dans le cadre du rapport de  
15 développement durable.

16 Q. **[101]** O.K. C'étaient pas les consultations sur... sur  
17 les indices de qualité de service comme tels?

18 R. Pas... pas comme tels, non.

19 Q. **[102]** Maintenant, est-ce que vous êtes... quand  
20 vous dites que dans le même passage, on parle  
21 des... des parties consultées, elles sont plus  
22 préoccupantes selon les parties consultées à la  
23 toute fin, est-ce que c'est les mêmes gens que les  
24 parties prenantes ou c'est d'autres personnes?

25 R. Ce sont les mêmes personnes.

1 Q. **[103]** O.K. Est-ce que vous pouvez nous indiquer ou  
2 peut-être que c'est déjà dans le dossier mais qui  
3 sont les personnes consultées ou...

4 R. Bien, la liste est quand même assez... assez  
5 exhaustive là mais le genre de groupes qui sont  
6 consultés, bien, c'est ça, il y a des... des  
7 groupes plus d'intérêt scientifique, universitaire,  
8 il y a des groupes avec des intérêts  
9 environnementaux, il y a des gens aussi qui  
10 représentent les grands clients, donc... puis on a  
11 aussi les parties prenantes à l'interne, donc, les  
12 employés puis des choses comme ça.

13 Q. **[104]** O.K. Et encore une fois, ça c'est pas... ça  
14 n'a pas porté particulièrement sur les indices de  
15 qualité de services, est-ce que c'était un volet ou  
16 c'est simplement vous entrevoyez à partir d'une  
17 constatation générale des priorités qui devraient  
18 animer les indices de qualité de service?

19 R. Bien, en fin de compte, c'était pas en lien avec  
20 les indices de... de qualité de service, c'était de  
21 façon plus large des préoccupations qui ont été  
22 identifiées en fonction des différents risques...  
23 des différents risques associés aux affaires de  
24 l'entreprise.

25 Q. **[105]** O.K. Maintenant, toujours dans la même pièce

1 B-0226 à la question... Je tourne vers la question  
2 2.6 maintenant, s'il vous plaît. Oui, je vais  
3 l'avoir dans un instant. Ça serait à la page 14.  
4 C'est ça. Alors là, ça c'est... c'est assez au  
5 coeur de nos discussions, je pense, aujourd'hui, et  
6 la question c'est : veuillez indiquer pourquoi vous  
7 considérez nécessaire de diminuer le pourcentage de  
8 pondération lié à des objectifs plus  
9 environnementaux de vingt (20) à quinze pour cent  
10 (15 %) ? Et la réponse c'est : les pourcentages de  
11 pondération ont été établis à la suite d'un  
12 exercice présenté à l'annexe 1 de la pièce B-0052.  
13 Puis si je ne me trompe pas, c'est ça qui est  
14 devenu le B-0183, est-ce que c'est... c'est... je  
15 pense que ça a été révisé.

16 R. Oui, c'est ça.

17 Q. **[106]** C'est ça. Énergir 1, document 3 qui répond à  
18 la demande formulée par la Régie dans sa décision  
19 D-2012-0076, si je comprends bien, ça fait partie  
20 des corrections là aussi ou c'était la bonne  
21 référence ici ?

22 R. Non, c'était la bonne référence.

23 Q. **[107]** O.K. Merci. Maintenant, quand on regarde, on  
24 se tourne vers, puis je pense qu'on n'a pas besoin  
25 d'y aller parce que je parle d'une absence de

1 quelque chose, mais quand on regarde l'annexe 1 de  
2 la pièce autrefois B-0052 qui est devenu révisé  
3 B-0183. Nous ne voyons pas, sauf erreur,  
4 d'évaluation ou de présentation de résultats pour  
5 l'indice de qualité de service qui était nommé  
6 « émissions de gaz à effet de serre » dans la  
7 mouture précédente qui avait une valeur de dix pour  
8 cent (10 %). Est-ce que vous pouvez nous dire s'il  
9 y a eu effectivement une évaluation faite pour  
10 accorder un pourcentage de pondération à cet  
11 indicateur ou pour l'enlever?

12 (13 h 41)

13 R. Oui. Il s'agit que je vous le retrouve. Ça ne sera  
14 pas long. Si je ne me trompe pas... Je ne veux pas  
15 me tromper, je vais faire ça correctement. Ça ne  
16 sera pas long.

17 Q. **[108]** O.K. Prenez votre temps!

18 R. Écoutez, si vous permettez, je vais vous revenir  
19 avec l'information peut-être en engagement. On  
20 pourrait aller à la prochaine.

21 Q. **[109]** O.K. Alors, ce serait engagement numéro 2  
22 d'indiquer si, dans l'étude qui porte désormais le  
23 numéro de pièce B-0183, annexe 1, est-ce qu'il y a  
24 eu une évaluation des résultats pour l'indice de  
25 qualité de service émissions de gaz à effet de

1           serre qui avait une valeur de dix pour cent (10 %)  
2           et de l'opportunité de le garder ou de le  
3           supprimer.

4   R. C'est noté.

5  
6           E-2 (ÉNERGIR) :   Indiquer si, dans l'étude qui  
7                               porte désormais le numéro de  
8                               pièce B-0183, annexe 1, est-ce  
9                               qu'il y a eu une évaluation des  
10                              résultats pour l'indice de  
11                              qualité de service émissions de  
12                              gaz à effet de serre qui avait  
13                              une valeur de dix pour cent  
14                              (10 %) et de l'opportunité de le  
15                              garder ou de le supprimer  
16                              (demandé par ROEÉ)

17  
18           Me FRANKLIN S. GERTLER :

19           Et j'ajouterais, Monsieur le Président, si,  
20           évidemment s'il y a ailleurs dans le dossier ou  
21           même s'ils veulent le fournir l'étude qui serait à  
22           la base de la décision, par ailleurs, bien, on  
23           serait très heureux de la recevoir. Je ne sais pas  
24           si j'ai besoin d'ajouter ça à l'engagement.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça me paraît clair. Vous recherchez l'évaluation à  
3 quelque part. Donc, si vous avez l'évaluation, vous  
4 allez... De toute manière, vous avez mentionné que  
5 vous l'aviez au dossier à quelque part.

6 Mme ISABELLE LEMAY :

7 R. Oui, c'est ça. Il s'agit que je trouve.

8 LE PRÉSIDENT :

9 O.K. Excellent!

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 C'est ça. Évidemment, je ne veux pas pointer  
12 seulement que ça existe. On veut avoir le contenu  
13 des résultats de cette étude-là. C'est ça qu'on  
14 recherche.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Et en plus dans votre demande de renseignements,  
17 est-ce que vous avez répondu... Il vous demande,  
18 maître Gertler, si vous avez le contenu des  
19 résultats.

20 Mme ISABELLE LEMAY :

21 R. Bien, c'est ça, on les a orientés vers la preuve.

22 Et je vais les... Par ma réponse, je serai en  
23 mesure de les orienter pour répondre à la question.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça convient?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui. Bien, on va voir. Mais ça m'apparaît un  
3 exercice de bonne foi. Merci.

4 Q. **[110]** Maintenant, dans le même document, mais en  
5 remontant au 2.5, qui est sur la même page, Madame  
6 la Greffière, c'est-à-dire quand je dis « le même  
7 document », c'est dans le document B-0226, les  
8 réponses aux questions du ROEÉ, on vous demande à  
9 la question 2.5 de nous indiquer les raisons qui  
10 vous ont poussé à éliminer l'indicateur de  
11 performance « émissions de gaz à effet de serre ».  
12 (13 h 47)

13 Et dans votre réponse, on lit, entre  
14 autres, ce qui suit :

15 L'indice de qualité de service sur la  
16 réduction des GES en vigueur depuis  
17 2007 a démontré qu'il est très  
18 difficile pour Énergir de cibler des  
19 réductions par ses programmes  
20 internes; comme il en est pour toutes  
21 les entreprises qui travaillent pour  
22 réduire leurs propres émissions de GES  
23 depuis plusieurs années, les projets  
24 additionnels de réduction chez Énergir  
25 deviennent de plus en plus complexes.



1 Si je comprends bien, puis je vais revenir sur vos  
2 réponses tout à l'heure aussi à ma consœur, mais  
3 on comprend que l'objectif de trois cent cinquante  
4 (350) tonnes équivalent de CO<sup>2</sup> annuellement qui  
5 était relié à cet incitatif, vous le considérez  
6 comme étant trop élevé puisque les programmes plus  
7 faciles ont déjà été faits. Est-ce que c'est ça  
8 votre témoignage?

9 M. ALEXANDRE FORTIER :

10 R. Oui, effectivement, c'est ça.

11 Q. **[111]** Et c'est pour cette raison-là que vous  
12 achetiez des crédits compensatoires?

13 R. Exact.

14 Q. **[112]** O.K. Maintenant, comme vous le savez peut-  
15 être, le ROEE, dans sa preuve, propose un objectif  
16 un peu moins ambitieux peut-être pour vous, comme  
17 par exemple, deux cents (200) ou deux cent  
18 cinquante (250) tonnes équivalant de CO<sup>2</sup> et sans la  
19 possibilité de prendre crédit compensatoire. Est-ce  
20 que c'est un type de proposition qui vous  
21 semblerait intéressant?

22 R. En fait, non, cette proposition-là ne nous convient  
23 pas dans la situation actuelle.

24 Q. **[113]** Pour quelle raison?

25 R. En fait, il y a plusieurs raisons qui peuvent

1 expliquer ça, notamment, comme vous avez mentionné,  
2 Monsieur le Président, les réductions sont de plus  
3 en plus difficiles à obtenir.

4 En fait, depuis que cet indicateur-là ou  
5 cet indice de qualité de service là est en vigueur,  
6 il y a *grosso modo*, trois projets importants qui  
7 ont été soumis à la Régie et qui ont permis  
8 d'engranger des crédits. Le premier en deux mille  
9 huit (2008), là, c'était la modernisation de la  
10 chaufferie du siège social. En deux mille dix  
11 (2010), il y a eu un programme Écoconduite, et en  
12 deux mille dix-sept (2017) il y a eu le  
13 remplacement d'une chaudière.

14 Donc c'est le poste de livraison à  
15 Jonquière. Au-delà de ça, il y a eu quelques années  
16 où il y a eu des petites réductions qui ont été  
17 soumises et, les autres années, c'est des crédits  
18 compensatoires qui ont été acquis.

19 Donc sur les, on peut dire, *grosso modo*,  
20 dix (10) ou onze (11) ans, depuis que cet  
21 indicateur-là est en vigueur, on a eu, somme toute,  
22 peu de projets significatifs qui ont été déposés.  
23 C'est des projets qui sont de plus en plus  
24 difficiles à mettre en place. Si on prend l'exemple  
25 du projet de remplacement de la chaudière qui a été

1 déposé en deux mille dix-sept (2017), ce projet-là  
2 s'est fait à un coût équivalent à la tonne de plus  
3 de mille dollars (1 000 \$).

4           Donc, si on compare avec des programmes  
5 d'efficacité énergétique qui a été mis en place par  
6 l'Agence d'efficacité énergétique, feu l'Agence de  
7 l'efficacité énergétique, il y a quand même  
8 quelques années, le plafond est à cent dollars  
9 (100 \$) la tonne. Donc, au delà de ça, l'agence ne  
10 finançait pas, ne subventionnait pas les projets.  
11 Donc, dans le cas de ce remplacement de  
12 chaudière là, on est à plus de mille dollars  
13 (1 000 \$) la tonne. Donc, on voit que les  
14 réductions sont rendues de plus en plus complexes  
15 et coûteuses, très coûteuses.

16           Par ailleurs, ce qui est notre proposition,  
17 c'est d'incorporer, dans le fond, à l'intérieur  
18 d'ISO quatorze mille (14 000) un objectif que nous  
19 avons déjà, là, présentement qui est la réduction  
20 de vingt pour cent (20 %) par rapport à l'année mil  
21 neuf cent quatre-vingt-dix (1990) d'ici deux mille  
22 vingt (2020).

23           Donc, pour compléter, là, l'intervention  
24 de ma collègue, madame Desaulniers, on a déjà  
25 atteint cet objectif-là en date de la dernière

1           année pour laquelle on a fait nos rapports  
2           d'émission de gaz à effet de serre au ministère de  
3           l'Environnement, donc on est à moins trente-deux  
4           pour cent (32 %); donc, on est à trente-deux pour  
5           cent (32 %) de réduction déjà.

6           (13 h 52)

7                        Donc, on est en très très bonne voix de  
8           rencontrer l'objectif qui était de moins vingt pour  
9           cent (20 %) à moins d'une catastrophe qu'on ne voit  
10          pas s'en venir. Dans l'année où les deux années qui  
11          s'en viennent. Il faut savoir qu'il y a eu des  
12          fluctuations au fil des années dans ces réductions-  
13          là. Notamment, pour l'année deux mille dix-sept  
14          (2017). Donc, on a eu une hausse des émissions  
15          cette année-là. On était tout de même à  
16          l'intérieur... On rencontrait l'objectif de  
17          diminution de vingt pour cent (20 %). On était à  
18          vingt-deux pour cent (22 %) et ce que ça a fait,  
19          c'est, en fait, on a mis en place une évaluation à  
20          l'interne pour comprendre l'augmentation de ces  
21          émissions-là à l'intérieur d'ISO14000. On est  
22          arrivé avec des pistes de solution et une de ces  
23          pistes-là vous a été déposée ou soumise. Donc, une  
24          modernisation à l'usine LSR.

25                        Donc, c'est des choses qui ont été faites à

1 l'interne. Donc, on voit très bien que d'avoir un  
2 objectif concret, chiffré, annuel, n'est pas un  
3 gage en soi d'une réduction ou d'une amélioration  
4 de nos émissions de gaz à effet de serre. Si on  
5 prend la réduction de trente-trois pour cent  
6 (33 %), pour laquelle on a nos derniers chiffres de  
7 deux mille dix-huit (2018) qu'on a soumis, c'est  
8 l'équivalent de huit cents tonnes (800 t.), plus de  
9 huit cents tonnes (800 t.) par année. Donc, et ça,  
10 depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) grosso  
11 modo et non depuis le moment où l'indicateur a été  
12 mis en place. Donc, à nos yeux, comme vous pouvez  
13 le constater, on n'attend pas nécessairement  
14 d'avoir un indicateur pour agir et avoir un  
15 indicateur ferme, d'autant plus si on n'a pas la  
16 possibilité d'utiliser des crédits compensatoires.

17 Ça pourrait être contre-productif pour  
18 nous, parce qu'on voudrait potentiellement mettre  
19 des efforts sur des projets qui ne sont pas  
20 optimaux, tant du côté environnemental que  
21 financier et au bénéfice de notre clientèle,  
22 seulement ou simplement pour vouloir rencontrer  
23 l'objectif une année en particulier. Donc, on  
24 pourrait vouloir changer l'ordre de certains  
25 projets et dans un objectif ou dans un but de se

1 conformer avec cette obligation-là. Donc, c'est  
2 grosso modo pour ces raisons-là qu'on croit que la  
3 proposition que nous avons présentée est très  
4 raisonnable.

5 Mme ISABELLE LEMAY :

6 R. Je me permettrais d'ajouter que les crédits  
7 compensatoires, ça permet... Nous, le fait  
8 d'acheter les crédits compensatoire, ça permet  
9 d'autres initiatives ailleurs. Donc,  
10 collectivement, au niveau de l'environnement, on  
11 est d'avis que ça encourage d'autres projets. Donc,  
12 si on ne les fait pas chez nous, que de participer  
13 à ce marché-là, ça aide d'autres projets. C'est au  
14 bénéfice de tous.

15 Q. **[114]** O.K. Quelques questions en suivi de ces  
16 réponses des plus généreuses. Alors, d'abord, juste  
17 pour comprendre, quand vous parlez de mille dollars  
18 (1000 \$) la tonne, ça c'est sur les coûts  
19 incrémentaux ou bien sur les coûts totaux?

20 M. ALEXANDRE FORTIER :

21 R. En parlant du projet spécifique de Jonquière, donc,  
22 c'est les coûts totaux de ce projet-là. Donc, c'est  
23 les coûts totaux du projet sur le nombre de tonnes  
24 qui vont être réduites. Donc, qui vont être  
25 économisées pour ce projet-là spécifique.

1 Q. **[115]** O.K. Maintenant, je veux juste bien  
2 comprendre, parce que votre collègue... Je  
3 m'adresse à tout le monde là. On a parlé de  
4 réduction de vingt pour cent (20 %) par rapport à  
5 mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) rendu en deux  
6 mille vingt (2020). C'est ça le témoignage de tout  
7 à l'heure?

8 R. Oui. C'est ça qui est notre objectif présentement.

9 Q. **[116]** C'est votre objectif, mais si j'ai bien  
10 compris, vous mettez ça de l'avant, mais c'est déjà  
11 atteint? Ça ne sera pas difficile à atteindre?

12 R. C'est déjà atteint, mais d'année en année, il y a  
13 des situations qui peuvent se produire qui feraient  
14 qu'on pourrait ne pas l'atteindre. Et on a vu dans  
15 le passé des variations des fluctuations par  
16 exemple, puis il pourrait avoir une année où il y a  
17 une fuite très importante de gaz sur le réseau et  
18 les fuites sont comptabilisées dans notre total de  
19 gaz à effet de serre annuellement. Donc, si on  
20 avait une fuite très très importante, il pourrait  
21 avoir la situation où l'objectif cette année-là,  
22 ponctuellement, pourrait ne pas être rencontré.

23 Q. **[117]** O.K.

24 Mme ISABELLE LEMAY :

25 R. Faudrait peut-être préciser quand on parle de vingt

1           pour cent (20 %), ce n'est pas vingt pour cent  
2           (20 %) un objectif corporatif qui a été défini  
3           cette année. Ça fait depuis plusieurs années qu'il  
4           est défini et qui nous donnait comme trajectoire  
5           d'avoir réduit de vingt pour cent (20 %), en vingt  
6           vingt (2020) nos émissions comparativement à mil  
7           neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Donc, ce n'est  
8           pas une nouveauté. Ça fait partie de notre  
9           politique environnementale.

10          (13 h 57)

11        Q. **[118]** O.K. Merci de cette précision. Moi c'est  
12        juste pour comprendre, parce que pour nous, mes  
13        clients, on est dans un contexte de bon, on enlève  
14        un indicateur de performance environnementale.  
15        Alors, là, vous me dites : « Bien, nous, on a un  
16        objectif », mais je veux bien comprendre que ce  
17        n'est pas quelque chose qui s'ajoute, c'est quelque  
18        chose qui existait puis qui continue là, c'est ça  
19        votre moins vingt pour cent (-20 %).

20        R. Le moins vingt (-20 %), c'est sur...

21        Q. **[119]** O.K.

22        R. ... un orientation à long terme. Et parmi les  
23        exemples qu'il mentionnait au niveau de l'usine  
24        LSR, il faut comprendre que c'est un projet... La  
25        raison pour laquelle on dit : Ce n'est pas un



1           objectif par année. C'est qu'un projet de cette  
2           envergure-là, qui vient de recevoir l'approbation  
3           de la Régie, ça va prendre trois à quatre ans à  
4           être implanté.

5                        Donc, on a beau dire : On va le faire. Mais  
6           avant d'avoir les fruits, ça va prendre plusieurs  
7           années. Alors, c'est pour ça que ça prend un  
8           horizon plus large, plus long, qu'un objectif  
9           fluctuel d'une année.

10        Q. **[120]** J'achève, Monsieur le Président. Sur  
11        justement quand vous parlez de cet indicateur  
12        d'émissions de gaz... ou votre cible à l'égard des  
13        gaz à effet de serre, est-ce que c'est une économie  
14        ou une réduction qui est estimée ou qui est  
15        mesurée?

16        M. ALEXANDRE FORTIER :

17        R. C'est des émissions qui sont calculées annuellement  
18        et qui sont rapportées en utilisant les méthodes  
19        prescrites par le ministère de l'Environnement.  
20        Donc, le règlement sur la déclaration obligatoire  
21        de certaines émissions de contaminants  
22        atmosphériques, donc c'est dans le cadre de cette  
23        réglementation-là qu'on fait les calculs de nos  
24        émissions et ils sont rapportés annuellement.

25        Q. **[121]** O.K. Juste une dernière question pour

1 comprendre. Et beaucoup... Bien, il va y avoir  
2 question ici. On va être sur la question de l'achat  
3 ou l'approvisionnement écho-responsable en gaz.  
4 Puis je veux juste savoir, quand vous calculez  
5 votre moins vingt pour cent (-20 %) par rapport à  
6 quatre-vingt-dix (90 %), est-ce que... Puis vous  
7 dites que ça vient du... Est-ce que vous calculez,  
8 à l'intérieur de ça, l'apport des émissions dues au  
9 gaz... à l'alimentation en gaz de schiste?

10 R. Non. Dans ce cadre-là, le règlement du ministère de  
11 l'Environnement nous demande de calculer les  
12 émissions de notre jardin, si on peut dire.

13 Q. **[122]** Hum.

14 R. Donc, les émissions de nos opérations internes...

15 Q. **[123]** La combustion et les fuites sur votre  
16 système.

17 R. La combustion, les fuites, les bris par les tiers  
18 et les torches et les événements. Donc, tout ça c'est  
19 notre terrain de jeux et c'est là-dessus qu'elles  
20 sont calculées. Donc, c'est vraiment nos émissions  
21 internes de nos opérations à nous...

22 Q. **[124]** O.K. Alors...

23 R. ... en tant que Distributeur pour permettre de  
24 distribuer le gaz à nos clients.

25 Q. **[125]** Et alors, est-ce que j'aurais raison de dire

1 que qu'est-ce que vous proposez à la Régie, par  
2 rapport aux indices de performance, volet  
3 environnemental, si je peux m'exprimer comme ça est  
4 finalement, tributaires de qu'est-ce que le  
5 ministre... Ce n'est pas une affaire qui se  
6 rapporte à la Régie aux indicateurs de performance,  
7 mais c'est plus, simplement, vous prenez qu'est-ce  
8 que vous faites pour le ministère de  
9 l'Environnement puis vous le mettez dans le  
10 contexte de la Régie. C'est ça?

11 R. Je ne suis pas certain de bien saisir votre  
12 question. Si vous pouviez reformuler?

13 Q. **[126]** Bien je dis simplement : L'origine de qu'est-  
14 ce que... le fait que vous... la façon de calculer  
15 et le fait de proposer qu'est-ce que vous proposez  
16 en matière d'indicateurs qui... Finalement, vous  
17 référez à votre moins vingt pour cent (-20 %) par  
18 rapport à mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990).  
19 C'est plus pour satisfaire un autre type de  
20 réglementation environnementale que pour votre  
21 performance face à la Régie. C'est ça, que je veux  
22 comprendre.

23 Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

24 R. En fait, dans le cadre de notre certification ISO  
25 14001, on se doit d'avoir plusieurs indicateurs de

1 performance-clé. La cible de moins vingt pour cent  
2 (-20 %) par rapport à mille neuf cent quatre-vingt-  
3 dix (1990), ça en est un parmi d'autres là, comme  
4 la liste qu'on avait fournie dans le cadre des  
5 demandes de renseignement au... Je pense que  
6 c'était le GRAME, je pense, qui avait posé la  
7 question.

8 Et puis, grâce à la norme ISO 14001, on se  
9 doit de se poser des questions et de voir où on a  
10 une super d'influence là, en dehors de nos  
11 activités à nous. Donc, avec la norme ISO 14001, on  
12 doit regarder ce qui se passe chez nos  
13 fournisseurs, ce qui se passe chez nos clients  
14 aussi.

15 Et puis, à ce chapitre, on a des  
16 initiatives en cours là pour l'approvisionnement  
17 gazier.

18 (14 h 02)

19 Q. **[127]** O.K. Juste pour mieux comprendre. On parle de  
20 l'utilisation d'un objectif de moins vingt pour  
21 cent (20 %) par rapport à quatre-vingt-dix (90). Et  
22 si je comprends bien votre réponse, c'est que c'est  
23 pour répondre au ISO-14000, ou c'est 14001, c'est-  
24 à-dire c'est dans ce cadre-là que vous l'avez  
25 défini?

1 R. Bien, on l'a défini dans ce cadre-là, oui. Mais  
2 même si on n'avait pas eu la norme ISO-14001, c'est  
3 sûr qu'on aurait eu une cible de réduction de gaz à  
4 effet de serre. Ça, c'est...

5 Q. **[128]** O.K.

6 R. On vous le garantit, là.

7 Q. **[129]** Mais le vingt pour cent (20 %), ça ne vient  
8 pas de ISO-14000, ce n'est pas prescrit. C'est vous  
9 qui l'avez choisi?

10 R. Exactement.

11 Q. **[130]** O.K. Et vous m'avez parlé de bon comportement  
12 par vos clients ou à l'extérieur de finalement vos  
13 activités propres. Est-ce que vous tenez une  
14 comptabilité de ça, de la relation entre le fait  
15 que vous achetez des crédits compensatoires et des  
16 choses qui arrivent vraiment chez vos clients?

17 R. Bien, oui, effectivement, on les calcule les gaz à  
18 effet de serre qui sont évités chez nos clients.  
19 Donc, on tient une comptabilité de ça.

20 Q. **[131]** O.K. Merci beaucoup, Monsieur le Président.  
21 Pas d'autres questions. Merci monsieur, dames.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Gertler. Maître Vincent pour l'UMQ,  
24 vous avez toujours des questions? C'est bien.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON VINCENT :

2 Bonjour. Simon Vincent pour l'UMQ. Bonjour à vous.

3 Q. **[132]** Vous avez sûrement pris connaissance de la  
4 proposition que fait l'UMQ dans ce dossier, en  
5 particulier en ce qui a trait aux modifications qui  
6 sont proposées à votre proposition. Pour mes  
7 questions pour plus de simplicité, est-ce que ça  
8 serait possible de référer au paragraphe... plutôt  
9 à la page 3 du PowerPoint qui a été présenté, juste  
10 pour avoir une illustration des pondérations?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Avez-vous besoin du numéro de pièce, Madame la  
13 Greffière? Ça va.

14 Me SIMON VINCENT :

15 Page 3.

16 Q. **[133]** Donc, au niveau du premier critère, le  
17 programme d'entretien préventif, on peut voir que  
18 la pondération actuelle est à dix pour cent (10 %).  
19 Ce que propose le Distributeur, c'est d'aller à  
20 vingt pour cent (20 %). Quels sont les facteurs,  
21 les évolutions qui ont mené à cette modification-  
22 là?

23 Mme ISABELLE LEMAY :

24 R. Il y a notamment le fait d'avoir retiré certains  
25 éléments qui nous ont motivé à revoir la

1 pondération. Mais ensuite je vous amènerais dans la  
2 preuve où on a fait des analyses des effets tant  
3 sur les clients que sur le Distributeur de certains  
4 critères, puis qui nous invitaient à ce moment-là,  
5 qui nous encourageaient à revoir la pondération. Et  
6 c'est ça qui... C'est en réponse à une demande de  
7 la Régie qu'on faisait cette analyse-là.

8 Q. **[134]** O.K. Ensuite au niveau...

9 R. Si vous voyez, là, je vous amènerais à la pièce  
10 B-183.

11 Q. **[135]** Oui.

12 (14 h 08)

13 R. Qui était l'annexe 1 à la page 8, il y avait un  
14 tableau à la page 8 et ce tableau-là illustre les  
15 conséquences tant pour les clients que pour le  
16 Distributeur et c'est à partir de cette analyse-là  
17 qu'on a fait la recommandation d'augmenter à vingt  
18 pour cent (20 %). À l'annexe 1, page 8.

19 Q. **[136]** Ensuite, au niveau des critères de fréquence  
20 de lecture des compteurs qui demeurent à dix pour  
21 cent (10 %), procédures de recouvrement et  
22 d'interruption qui diminuent de dix (10 %) à cinq  
23 pour cent (5 %), encore une fois, même question.  
24 Qu'est-ce qui justifie le traitement différent?

25 R. L'analyse qu'on avait faite ici, au niveau des

1 critères, au niveau des fréquences de lecture de  
2 compteurs, on voyait que les conséquences étaient  
3 moindres et à ce moment-là, c'est pour ça qu'on l'a  
4 révisée.

5 Q. **[137]** Vous me dites que la fréquence de lecture des  
6 compteurs avait une conséquence moindre?

7 R. Oui, bien, quand on a refait l'exercice, on est  
8 allés pondérer chacun des critères, parce qu'il  
9 faut arriver à cent (100). Donc, on a replacé, en  
10 fonction des conséquences de part et d'autres de  
11 chacun des indices et le tableau vous illustre  
12 ici... le tableau que je vous amène à la page 8 de  
13 l'annexe, vous illustre que les conséquences,  
14 l'analyse des conséquences faisait en sorte qu'on  
15 pouvait pondérer de manière moindre cet indice-là  
16 au niveau de la fréquence de lecture de compteurs.

17 Q. **[138]** O.K.

18 R. On avait fait des critères pour arriver à ce  
19 tableau-là, on a passé à travers un cheminement de  
20 critères, les impacts sur la sécurité, sur  
21 l'environnement, sur la réputation, les impacts  
22 commerciaux. Donc, tout ça, ça a été analysé. Le  
23 tableau sommarise les résultats et c'est comme ça  
24 qu'on a fait notre pondération pour arriver à cent  
25 (100).



1 Q. **[139]** O.K. Dans la proposition de l'UMQ, il est  
2 suggéré de donner une pondération totale de  
3 cinquante pour cent (50 %) aux indicateurs qui sont  
4 liés aux opérations de terrain, sans égards à la  
5 fréquence de lecture des compteurs, dont on suggère  
6 l'exclusion. Cette pondération-là de cinquante de  
7 cent (50 %), est-ce que vous trouvez que c'est une  
8 approche raisonnable? Est-ce que vous voulez la  
9 commenter?

10 R. Ce n'est pas notre proposition. Je remarque que la  
11 proposition de l'UMQ diffère de ce que la Régie  
12 nous a demandé de regarder, en tout cas, ou on  
13 saura si c'est ce qu'elle nous demande de regarder.  
14 Donc, il faut trouver l'équilibre. Tout le monde  
15 cherche... Chacun des intervenants a une lecture  
16 différente sur les indices. Alors, notre  
17 proposition nous apparaît la meilleure. Alors, je  
18 garde notre proposition.

19 Q. **[140]** O.K. En matière d'atteinte du critère  
20 ISO 14001, aux fins de calcul des pourcentages de  
21 réalisation, l'UMQ suggère de remplacer l'approche  
22 actuelle par une approche plus graduée dans  
23 laquelle les demandes d'actions correctives sont  
24 comptées. Pouvez-vous nous dire si cette  
25 proposition de modifications présente des problèmes

1 pratiques pour le Distributeur qui empêcheraient de  
2 la mettre en application?

3 Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

4 R. Bien, des problèmes pratiques, techniquement, non.  
5 Toutefois, ce n'est pas nécessairement quelque  
6 chose qui serait indicateur d'un état de santé de  
7 notre système de gestion. Donc, parce que les non-  
8 conformités ne sont pas toutes égales. On pourrait  
9 avoir une non-conformité avec des conséquences plus  
10 élevées ou plusieurs petites non-conformités avec  
11 des conséquences moins élevées. Donc, dire on a une  
12 non-conformité ou on en a trois, c'est un chiffre,  
13 mais prit tout seul, sans contexte, ça ne veut pas  
14 dire grand chose.

15 Q. **[141]** Puis si l'approche était modifiée pour tenir  
16 compte, justement, de la nature de la demande de  
17 l'action corrective, est-ce que ça serait  
18 raisonnable pour vous?

19 (14 h 13)

20 Mme ISABELLE LEMAY :

21 R. Est-ce que ça pourrait être raisonnable?  
22 Actuellement, cette année, peut-être pas. Lorsqu'on  
23 se penchera sur un dossier plus complet de  
24 mécanismes où on aura la chance d'en jaser  
25 davantage comme les intervenants l'invitent, peut-

1 être. Mais on n'est pas en mesure, aujourd'hui, de  
2 graduer qu'est-ce qui peut être quoi. Ça peut être  
3 une date, ça peut être... Il y a différents  
4 systèmes de contrôle de qualité là, ça peut avoir  
5 différentes composantes. Comment les refléter dans  
6 cet indicateur-là? On ne le sait pas encore là,  
7 ça... Je ne sais pas comment répondre à ça, je vous  
8 dirais.

9 Q. **[142]** D'accord, mais vous êtes d'accord avec moi  
10 que le principe comme tel ne vous poserait pas de  
11 problème pratique? Qui était ma question initiale  
12 là.

13 R. Bien, on l'est... Comme on va être en mesure de  
14 vous répondre dans le suivi, l'engagement qu'on a  
15 pris, on peut vous dire combien qu'on en a, mais la  
16 force ou la gravité varie, alors... On en a eue  
17 dans... En tout cas, c'est ce qu'on va vous  
18 montrer, on a eu une voilà deux ans, supposons,  
19 mais est-ce que son niveau de gravité aurait milité  
20 en faveur d'une non atteinte d'un indice de qualité  
21 de service? Est-ce qu'une non atteinte de... ou  
22 cette non conformité-là aurait nuit au maintien de  
23 la qualité de service? Je ne pense pas.

24 Q. **[143]** Puis aussi, une dernière question. J'aimerais  
25 aller à la page 9 du PowerPoint.

1 R. Il n'a pas neuf pages.

2 Q. **[144]** Ah! Il y a sept pages. Bon, la dernière page.  
3 J'en projette plus qu'il y en a. Donc, je voudrais  
4 simplement avoir une clarification à propos de la  
5 partie en grisé, en bas, où vous dites :

6 Si la Régie retient l'ajout de  
7 contraintes additionnelles[...]

8 Je comprends que ça peut inclure ce qui est dans la  
9 proposition de l'UMQ.

10 [...] les indicateurs de qualité de  
11 service devraient être considérés à  
12 titre indicatif durant la période de  
13 l'allégement réglementaire.

14 Quand vous dites : « Les indicateurs de qualité de  
15 service », est-ce que vous parlez de tous les  
16 indicateurs? Même dans votre proposition? Ou  
17 simplement les indicateurs que vous qualifiez de  
18 « contraintes nouvelles et additionnelles » qui  
19 deviendraient à titre indicatif?

20 R. Je vous rappelle que la méthode de détermination  
21 passe par trois étapes et la troisième étape, c'est  
22 à partir du résultat global, là il y a la  
23 détermination s'il y a ou non partage des trop-  
24 perçus. Donc, mon commentaire portait sur  
25 l'ensemble. Donc, est-ce que... Ce qu'on disait

1 c'est : Si la Régie envisageait des contraintes  
2 additionnelles, bien à ce moment-là pourquoi ne pas  
3 faire comme Gazifère et pendant l'allégement,  
4 seulement considérer les indices, à titre  
5 indicatif, pour illustrer qu'Énergir aura maintenu  
6 la qualité de son service durant ces trois années-  
7 là.

8 Q. **[145]** Donc, ceci inclut les modifications et ce qui  
9 était à la base. Dans votre proposition, tout  
10 deviendrait à titre indicatif?

11 R. Oui.

12 Q. **[146]** D'accord. Je n'ai plus de question.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Vincent. Maître Cardinal pour la  
15 Régie de l'énergie.

16 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Oui, bonjour, merci. Bonjour aux membres du panel.  
18 En fait, enfin la question sur la pièce qui a été  
19 déposée par la Régie ce matin, qui est le A-0054.  
20 En fait, la pièce s'appelle « Propositions ». Elle  
21 aurait pu tout aussi bien s'appeler « Simulations »  
22 parce que bon, vous voyez, ce qui a été fait dans  
23 cette pièce-là, la Régie a simulé le fait de  
24 réintroduire l'indice qui s'appelle : « Rapidité de  
25 réponses aux appels téléphoniques ». Et si on

1 regarde la note 1 là, la valeur du seuil serait de  
2 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) et la valeur  
3 cible serait de quatre-vingt-douze pour cent  
4 (92 %).

5 Et ensuite, la Régie est revenue changer la  
6 pondération, le pourcentage de la pondération des  
7 autres indices de qualité de service en fonction de  
8 certains commentaires, notamment, qui ont été faits  
9 dans la preuve des intervenants.

10 Donc, le but de faire cette simulation-là,  
11 c'était d'avoir vos commentaires par rapport à  
12 cette nouvelle proposition, cette simulation. On  
13 comprend, que ce n'est pas votre proposition,  
14 évidemment, mais peut-être avoir les avantages, les  
15 inconvénients.

16 (14 H 18)

17 R. Bien, le premier point que je voudrais mentionner  
18 c'est au niveau de la rapidité aux réponses aux  
19 appels téléphoniques. Comme on l'a mentionné dans  
20 notre preuve et qu'on a indiqué en réponse à des  
21 demandes de renseignement selon nous, ça, c'est  
22 couvert par la satisfaction de la clientèle, et je  
23 m'explique.

24 C'est un indice qu'on a depuis de  
25 nombreuses années là, mais on suggère de le retirer

1 parce que le sondage capte mieux la qualité du  
2 service, selon nous, que la rapidité des... notre  
3 rapidité à répondre à un appel.

4 Si je réponds puis si « je », si nous  
5 répondons là, on pourrait faire le test là, mais...  
6 si nous répondons à un appel à l'intérieur de vingt  
7 (20) secondes, mais qu'au bout de l'exercice de  
8 l'appel, le client n'est pas satisfait, vous ne le  
9 verrez pas. Vous allez voir que je suis en vingt  
10 (20) secondes, mais vous ne verrez pas l'ensemble  
11 de l'oeuvre. C'est pour ça que, nous, on regroupe  
12 tout ça parce que c'est l'expérience auprès  
13 d'Énergir qui pour nous est probant de notre  
14 qualité de service.

15 Je me permettrai aussi de vous rappeler  
16 que, l'an dernier, dans le dossier tarifaire, on a  
17 déposé un balisage sur notre service à la  
18 clientèle. Et c'est ressorti là qu'on était... on  
19 était bon. On était meilleur que nos pairs. On  
20 était soixante-dix (70) secondes plus rapides que  
21 nos pairs à répondre. Et en plus, je vous dirais  
22 que nos clients ne vivent pas les douze (12)  
23 travaux d'Astérix là. On vise à ce que... être  
24 capable de leur répondre rapidement, dès le premier  
25 appel où on disait bien, en 1.5 contact là.





1 présent dossier qui est le texte des Conditions de  
2 service, donc le texte révisé, si on va à l'article  
3 8.4... Attendez, je vais juste regarder pour la  
4 page, ce serait autour de la page 32 environ, peut-  
5 être un petit peu plus bas là. Bon. C'est ça.

6 L'article 8.4, on ne retrouve pas le fameux  
7 paragraphe. Donc, en fait, on se posait la  
8 question : est-ce qu'Énergir a l'intention de  
9 redéposer cette pièce-là à la suite de la décision  
10 finale là quand vous mettez à jour l'ensemble des  
11 pièces?

12 Mme ISABELLE LEMAY :

13 R. Clairement, c'est une erreur, c'est une omission,  
14 ça va être corrigé.

15 Q. **[148]** Parfait.

16 R. Est-ce que ça vous va si on répond... si on corrige  
17 seulement à la fin lorsque les...

18 Q. **[149]** Oui, oui.

19 R. Parfait.

20 Q. **[150]** Il n'y a pas de problème.

21 R. Donc, suite à la décision finale, on apportera la  
22 modification en même temps que quand on vous dépose  
23 les taux pour l'approbation finale.

24 Q. **[151]** Parfait. Je vous remercie. Ça complète mes  
25 questions.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Cardinal. Des questions?

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

4 M. FRANÇOIS ÉMOND :

5 Q. [152] Oui. Oui. Bonjour. Juste pour revenir sur  
6 justement la proposition de l'équipe sur les  
7 indices de qualité de service. La préoccupation que  
8 semblent avoir beaucoup d'intervenants, puis je  
9 vais essayer d'en faire écho, c'est que vous aviez  
10 un vingt pour cent (20 %) sur des indices qui  
11 touchaient l'environnement puis on tombe à dix pour  
12 cent (10 %). Vous réagissez comment à cette  
13 perception-là?

14 (14 h 23)

15 Mme ISABELLE LEMAY :

16 R. Il ne faut pas voir la pondération comme étant une  
17 baisse d'intérêts. Pas du tout. Comme mes collègues  
18 vous ont expliqué, on est actifs. On continue de  
19 trouver des initiatives. Pour nous c'est important,  
20 puis comme monsieur Lachance vous l'expliquait,  
21 bien, on est dans cette transformation-là. Ça fait  
22 que la pondération, ce n'est pas que ce n'est pas  
23 important pour nous, mais quand on a fait  
24 l'évaluation, il y avait d'autres critères qui  
25 reflétaient des conséquences plus importantes tant

1 des clients que du Distributeur, mais ça ne veut  
2 pas dire qu'on n'agit pas. C'est juste qu'on ne  
3 l'évalue pas de la même manière.

4 M. FRANÇOIS ÉMOND :

5 Parce que, de la perception que j'entends, puis en  
6 lisant pour la préparation de l'audience, les dix-  
7 sept (17) critères pour la certification ISO, je  
8 comprends que vous avez répondu ça au ROEE?? qu'il  
9 y avait dix-sept (17) critères pour la  
10 certification. La réduction des GES devient un des  
11 dix-sept (17) critères. Donc, on parle de dix pour  
12 cent (10 %). Là, je vais y aller bêtement. De dix  
13 pour cent (10 %) pour la réduction des GES à un  
14 dix-septième de dix pour cent (1/17 10 %), est-ce  
15 que vous ne voyez pas à ce moment-là, justement,  
16 une différence entre l'application que vous portez,  
17 puis que vous posez sur la réduction des GES, le  
18 développement durable et tout ça que vous avez  
19 depuis plusieurs années, quand justement vous  
20 éliminez l'indice réduction de GES.

21 Mme ISABELLE LEMAY :

22 R. Mais l'indice réduction de GES a été, je cherche un  
23 mot français... Il a été questionné par plusieurs  
24 intervenants dans les derniers dossiers. Bien, je  
25 parle de... Je crois que c'est deux mille dix-huit

1 (2018). Même certains intervenants ont suggéré de  
2 le retirer, parce qu'on achetait des crédits  
3 compensatoires et donc, est-ce que le fait de le  
4 retirer là et de l'intégrer dans ISO14001, pour  
5 nous, de l'intégrer dans ISO14001, ça l'incluait  
6 dans notre capacité à couvrir l'ensemble de nos  
7 objectifs environnementaux. Donc, on répondait un  
8 peu à des préoccupations passées et c'est pour ça  
9 qu'on a combiné les deux.

10 (14 h 25)

11 Q. **[153]** Juste une dernière question, justement, sur  
12 les réductions de GES : est-ce que j'ai bien  
13 compris que vous n'aviez pas d'objectif de  
14 réduction annuel, mais c'est bien un objectif à  
15 atteindre d'ici deux mille vingt (2020)?

16 Mme ÉVELYNE DESAULNIERS :

17 R. Oui, c'est bien le cas.

18 Q. **[154]** Et que vous n'aviez toujours pas d'objectif  
19 d'ici deux mille trente (2030)?

20 R. Non, c'est le cas, mais on est en train de se  
21 pencher sur la question, donc la prochaine cible  
22 devrait sortir prochainement, mais pour l'instant,  
23 on n'est pas en mesure de se prononcer.

24 Q. **[155]** Juste pour ma compréhension, avec ISO, votre  
25 certification est renouvelée de façon annuelle,

1           donc il y a un audit qui est fait pour s'assurer  
2           que vous respectez ces critères; comment ils  
3           évaluent le critère réduction de GES si vous n'avez  
4           pas de cibles annuelles? C'est pour ma  
5           compréhension, je veux comprendre comment ça  
6           fonctionne?

7           R. Bien, dans le fond, c'est qu'ils regardent  
8           l'évolution de notre cible sur... là, disons, dix  
9           (10) ans, là, puis, t'sais, là, on le voit si  
10          supposément on arriverait à l'année 9 sur 10 puis  
11          qu'on est encore loin, bien là, c'est sûr que...  
12          t'sais, ils pourraient se poser des questions, ou  
13          même, t'sais, si le rythme n'est pas prometteur  
14          qu'on va y arriver, bien là, il sera en mesure de  
15          se poser des questions, là.

16          Q. **[156]** O.K. Dernière question sur la proposition de  
17          la Régie sur la pondération qu'on vous a montrée à  
18          la pièce A-54 : est-ce que si la Régie devait  
19          maintenir cette proposition-là, malgré que je  
20          comprends que votre proposition à vous est non  
21          négociable et raisonnable, est-ce que ça  
22          deviendrait une contrainte additionnelle ou vous  
23          seriez capable de vivre avec ça?

24          R. En fait, bien, je remarque que l'entretien  
25          préventif est amputé, la satisfaction de la

1 clientèle est amputée de 2.5; pour pouvoir arriver  
2 à 100, là, il y a eu des ponctions qui ont été  
3 faites à différents endroits, alors que, bien,  
4 comme on vous expliquait du côté des appels  
5 téléphoniques, pour nous, il y a une duplication.  
6 L'entretien préventif c'est important.

7 C'est un risque qui est important dans  
8 l'évaluation qu'on a fait. Est-ce que c'est une  
9 contrainte, bien, assurément, là, je pourrais  
10 l'évaluer, mais je vous dirais que notre  
11 proposition nous apparaît la plus raisonnable et  
12 équilibrée.

13 M. FRANÇOIS ÉMOND :

14 J'avais bien compris. Merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon, alors, ma collègue n'a pas question.

17 Q. [157] Je veux juste m'assurer que j'ai bien compris  
18 l'autre volet, l'autre pendant. Ce que vous dites  
19 serait une contrainte, le fait d'avoir un objectif  
20 annuel, dans le sens que ça vous enlève toute  
21 flexibilité... je ne parle pas de la contrainte,  
22 là, par rapport aux indices de qualité de service;  
23 je parle, la contrainte par rapport à un seuil  
24 annuel... un objectif annuel pour les gaz à effet  
25 de serre, dans le sens que vous visez un certain

1           pourcentage.

2                       Il peut arriver des années, selon la preuve  
3 que j'ai entendue, que c'est impossible de  
4 l'atteindre en raison d'une fuite imprévue, mais  
5 l'année d'après vous vous rattrapez, alors vous  
6 mettez les bouchées doubles avec un projet, ou  
7 également, il peut y avoir des circonstances que  
8 vous inversez de la planification d'un projet qui  
9 fait en sorte, donc, vous arrivez, bon an, mal an,  
10 à votre objectif, mais sans contrainte par rapport  
11 à un chiffre annuel? C'est ce que j'ai bien  
12 compris?

13 R. Bien, je vous inviterais à regarder le rapport  
14 annuel deux mille dix-sept (2017).

15 Q. **[158]** Oui.

16 R. On avait fait des réductions internes en deux mille  
17 dix-sept (2017) de l'ordre de quatre cent cinquante  
18 (450) tonnes équivalent de CO2 et on n'avait pas  
19 fait d'achat des crédits compensatoires, et l'année  
20 suivante, on a fait des petites... puis ça, c'est  
21 en lien avec l'emplacement des chaudières que mon  
22 collègue mentionnait tout à l'heure.

23                       Et ça, ça fait des surplus l'année  
24 subséquente, vous voyez un peu l'histoire. Il y a  
25 des projets, comme je vous le mentionnais, il y a

1 des projets porteurs qui sont porteurs sur papier,  
2 mais qui prennent de nombreuses années à être  
3 réalisés, donc s'engager à une... il vaut mieux  
4 regarder ça dans un portrait plus long terme ou sur  
5 un horizon de plusieurs années plutôt qu'une  
6 action, une année, pour laquelle on pense que ça ne  
7 permettrait pas de favoriser... de faire les  
8 meilleurs choix, autant pour la clientèle.

9 Q. **[159]** Et mon résumé, est-ce que mon approche  
10 était...

11 R. Oui, votre approche était adéquate.

12 (14 h 30)

13 Q. **[160]** Elle était bonne, merci.

14 Par rapport à la duplication sur la  
15 satisfaction de la clientèle, vous dites que les  
16 appels téléphoniques sont autrement évalués par  
17 l'indice de satisfaction générale de la clientèle,  
18 est-ce que c'est une approche qui est partagée dans  
19 plusieurs entreprises similaires ou dans d'autres  
20 domaine? Parce que finalement, la satisfaction de  
21 la clientèle, que ça soit chez vous ou ailleurs, ça  
22 doit s'évaluer. Est-ce que c'est une approche  
23 standard d'évaluer la satisfaction de la clientèle,  
24 la rapidité de réponse aux appels téléphoniques par  
25 l'intermédiaire de la satisfaction de la clientèle?



1 R. Alors...

2 Q. **[161]** Si vous n'avez pas de réponse, je...

3 R. Non, mais je peux vous en donner une partie.

4 Q. **[162]** Allons-y.

5 R. Bien, en fait, nos collègues de la FCEI ont soulevé  
6 que Hydro-Québec avait ce... avait un critère de  
7 réponse aux appels téléphoniques en termes de  
8 minutes... de secondes en fait là et peut-être que  
9 l'indice qu'ils ont reflète leur historique. Si on  
10 regarde, je pense que c'est autour de cent trente  
11 (130) secondes que ça leur prend pour répondre ou  
12 ils ont... ils ont une cible, des cibles, bien,  
13 nous, l'année dernière, c'était quarante (40)  
14 secondes, lorsqu'on vous a déposé le balisage, on  
15 était à vingt-sept (27) secondes, puis je pense  
16 qu'on est déjà dans... on est déjà « gearé » pour  
17 bien... pour bien répondre à notre clientèle. C'est  
18 pour ça que pour nous c'est l'expérience, la  
19 totalité de l'expérience devrait être le critère  
20 qui serait utile pour vous, selon nous.

21 Q. **[163]** Ça complète. Je n'ai pas d'autres questions.  
22 Alors, merci bien. Maître Thibodeau, vous avez...  
23 est-ce que vous avez des précisions à faire  
24 apporter par...

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Il n'y aura pas de réinterrogatoire de notre côté.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Il n'y aura pas de réinterrogatoire. Alors, est-ce  
5 qu'on libère tout le monde?

6 Q. **[164]** Habituellement, Madame Lemay, vous êtes...

7 R. Pas cette année.

8 Q. **[165]** Vous êtes libérés tous les trois. Alors,  
9 merci bien. Vous avez eu une belle première  
10 expérience à tous les deux, c'était complet. Merci.  
11 Là, si je ne me trompe pas, on doit ajourner le  
12 temps de préparer la salle pour le huis clos.  
13 Est-ce que c'est bien là que nous étions? C'est là  
14 que nous étions, il me semble. C'est maître Locas  
15 qui...

16 Me VINCENT LOCAS :

17 Maître Locas, pour Énergir. Je me permets de vous  
18 saluer en cette première...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Bien oui.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 ... intervention d'audience. Effectivement, on  
23 passerait au panel numéro 5 sur la marge  
24 excédentaire en transport qui se tiendrait à huis  
25 clos. Pour le moment, j'ai reçu les engagements de

1 confidentialité de l'ACIG et de SÉ-AQLPA. Donc, je  
2 prends pour acquis que du moins en ce moment-ci, il  
3 n'y a pas d'autres intervenants qui souhaitent  
4 participer au huis clos de la marge excédentaire.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, c'est ça. Donc, tout le monde qui n'a pas  
7 signé d'engagement de confidentialité devrait se  
8 retirer. Nous avons tenté pour le bénéfice de tout  
9 le monde de fusionner les deux huis clos mais ça a  
10 été impossible sauf qu'on a cherché à le faire mais  
11 c'était difficile, c'est pas les mêmes témoins.

12 Alors donc, les gens qui n'ont pas signé  
13 l'engagement de confidentialité devraient se  
14 retirer, devront se retirer. Oui, Maître Turmel.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Moi, j'avais pris pour acquis que nous avons...  
17 nous signons régulièrement des engagements de  
18 confidentialité, celui-là, peut-être que j'ai pris  
19 pour acquis que ce nous avons signé préalablement  
20 incluait ce qui serait à l'audience mais  
21 manifestement c'est pas le cas. Alors, nous  
22 voulons... nous avons des questions certainement et  
23 nous sommes prêts à le signer. Je m'excuse de ne  
24 pas avoir... avoir raté le coche mais...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors donc, il y aurait trois intervenants?

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Quatre, si je me fie à la présence de monsieur...  
5 de maître Gertler à ma droite.

6 LE PRÉSIDENT :

7 O.K. Donc, un quatrième.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Donc, quatre. Donc...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pouvez-vous me les nommer?

12 Me VINCENT LOCAS :

13 ACIG.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me VINCENT LOCAS :

17 FCEI.

18 LE PRÉSIDENT :

19 FCEI.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 ROÉÉ et SÉ-AQLPA.

22 LE PRÉSIDENT :

23 O.K. Donc, toutes les autres personnes devront  
24 sortir, évidemment, pas les personnes de chez  
25 Énergir.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Oui, de notre côté, nous avons déjà mentionné la  
3 liste des représentants d'Énergir qui...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 ... participeront au huis clos en-dehors des  
8 témoins, bien évidemment.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Et, Madame la greffière, combien de temps avons-  
11 nous besoin pour la pause, pour installer le tout  
12 ou désinstaller le tout? Au moins quinze (15)  
13 minutes. Alors, si on dit moins cinq, est-ce que ça  
14 vous convient? O.K., c'est bon.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Monsieur le Président, est-ce que je peux me le  
17 permettre? Je voulais juste savoir, au niveau  
18 planification, on pensait finir la journée à quelle  
19 heure?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Après le huit clos.

22 Me VINCENT LOCAS :

23 O.K. Donc, tout le panel numéro 5 sur la marge  
24 excédentaire en transport.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, c'est ça. Est-ce qu'il y avait un autre...

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Bien, en fait, c'est juste pour voir si c'était  
5 votre intention de le scinder ou...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Laissez-moi... laissez-moi regarder une minute.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Parce que selon le calendrier actuel, il semble  
10 être scindé en deux, d'une part la présentation de  
11 la preuve d'Énergir.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Il est où le deuxième bout?

14 (14 H 35)

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Demain matin. Et la raison pourquoi j'ai accroché  
17 sur le quinze minutes de besoin de préparation,  
18 c'est qu'il n'y a pas vraiment de présentation avec  
19 ce panel-ci. C'est plus une allocution qui devrait  
20 tourner dans les alentours de cinq à dix (10)  
21 minutes, gros maximum. Là je me questionne sur la  
22 valeur ajoutée d'une allocution introductive si on  
23 est pour faire l'allocution maintenant, poursuivre  
24 avec les contre-interros demain?

25 Je porte le tout à l'attention là, surtout

1 s'il y a un quinze (15) minutes de préparation de  
2 la salle.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Et demain on commence avec le huis clos? Non?

5 Me VINCENT LOCAS :

6 La suite du huis clos de la marge excédentaire.

7 LE PRÉSIDENT :

8 La suite du huis clos.

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Donc, du panel 5.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je me posais la question : est-ce qu'on peut faire  
13 les deux huis clos demain matin? Mais là, vous  
14 n'êtes pas prêt pour le...

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Pour demain? Bien, en fait, demain on avait déjà  
17 pris pour acquis qu'on allait faire le panel 6 sur  
18 les approvisionnements gaziers.

19 LE PRÉSIDENT :

20 O.K. Mais là, vous n'êtes pas prêt pour faire le  
21 reste de la marge excédentaire?

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Oui, oui, on est prêt. C'était juste une question  
24 de temps à votre disposition. C'est lorsque j'ai  
25 entendu le quinze (15) minutes de préparation,

1 sachant le reste, mais sachant aussi que, sur le  
2 calendrier tel que déposé, il semble être scindé en  
3 deux là.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Donc, on va commencer avec la marge excédentaire  
6 publique. Je regarde à gauche...

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Il n'y a pas techni...

9 LE PRÉSIDENT :

10 À huis clos, on me dit à huis clos.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Oui. Bien, en fait, techniquement, il n'y avait pas  
13 de portion publique sur la marge excédentaire.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ah! Bon. O.K. Il n'y a pas de portion publique.

16 Me VINCENT LOCAS :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc, il n'y a pas deux phases, c'est-à-dire il n'y  
20 a pas deux étapes dans la marge excédentaire.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Il y en a pour l'approvisionnement gazier, le panel  
23 numéro 6.

24 LE PRÉSIDENT :

25 O.K. C'est ça que je cherchais.



1 Me VINCENT LOCAS :

2 Mais, il n'y en a pas de prévu pour le panel numéro  
3 5, exactement.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Donc, marge excédentaire immédiatement en huis  
6 clos. On ajourne quinze (15) minutes.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Exact.

9 LE PRÉSIDENT :

10 C'est bien ça. Alors, bon ajournement. On revient à  
11 moins cinq (14 h 55).

12

13 SUSPENSION

14

15

---

16

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7

14